



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 27 JUIN 2014

DÉBATS

Conseil Général



CORYZE

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02.08.1968	Artisan – Maire d'Ussel	Ussel Ouest	27.03.2011
AUDY Jean-Pierre	12.06.1952	Expert Comptable	Meymac	09.03.2008
BALLAY Alain	19.02.1954	Chargé de mission au CHPE d'Eygurande	Eygurande	27.03.2011
BONNET Gérard	27.09.1944	Payeur Départemental en retraite – Président du Conseil Général	Ayen	28.03.2004
BRETIN François	18.01.1939	Retraité vétérinaire honoraire	Argentat	27.03.2011
CHASSAGNARD Bertrand	07.09.1946	Fonctionnaire du Ministère de l'Economie	Lapleau	29.03.1992
CHASSAGNARD Roger	30.12.1946	Retraité de l'Education Nationale – Maire de Laguenne	Tulle Campagne-Sud	09.03.2008
CHASSEING Daniel	10.04.1945	Docteur en médecine – Maire de Chamberet	Treignac	18.03.1979
CHAUIGNAT Jean-Claude	13.10.1948	Retraité	Brive Sud-Est	18.03.2001
CHIRAC Bernadette	18.05.1933	Conseillère Municipale de Sarran	Corrèze	25.03.1979
COMBES Bernard	13.02.1960	Conseiller Technique à l'Elysée chargé des relations avec les Elus – Maire de Tulle	La Roche-Canillac	27.03.2011
COSTE Pascal	13.09.1966	Exploitant Agricole – Maire de Beynat	Beynat	09.03.2008
COUDAUD Pierre	14.02.1978	Assistant parlementaire – Maire de Peyrelevade	Sornac	09.03.2008
DA CUNHA Michel	27.07.1965	Directeur d'établissement de santé	Brive Nord-Ouest	25.05.2008
DECAIE Jean-Pierre	27.03.1944	Vétérinaire retraité – Maire de Lubersac	Lubersac	18.03.2001
DELORD Régine	15.06.1963		Vigeois	15.05.2012
DELPECH Jean-Jacques	27.06.1949	Architecte	Larche	10.06.2001
DELPEUCH Lucien	24.08.1945	Conseiller agricole retraité – Maire de Reygade	Mercoeur	20.03.1994

NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
DELPY Daniel	25.02.1945	Retraité de la fonction publique	Ussel Est	27.03.2011
DESCARGUES Jacques	28.03.1945	Secrétaire Général de l'Office National des Forêts en retraite	Beaulieu	28.03.2004
DIEDERICHS Pierre	01.08.1939	Professeur agrégé en retraite	Tulle Urbain-Nord	18.03.2001
DUPONT Jean-Pierre	19.06.1933	Vétérinaire en retraite	Bortles-Orgues	17.11.1974
FRONTY Gilbert	25.11.1951	Professeur de l'Éducation Nationale	Donzenac	22.03.1998
GALLIEZ Serge	14.09.1945	Docteur en médecine	Saint-Privat	18.03.2001
GRADOR Dominique	05.10.1952		Tulle Urbain-Sud	09.03.2008
MARTINIE Noël	26.12.1950	Retraité – Maire de Chambouive	Seilhac	02.10.1988
NOUGEIN Claude	04.12.1946	Chef d'entreprise	Brive Nord-Est	18.03.2001
PAILLASSOU Michel	12.10.1962	Ingénieur à l'Office Départemental HLM – Maire d'Egletons	Egletons	03.07.2005
PENALVA Robert	17.03.1940	Retraité	Malemort	22.03.1998
PETIT Christophe	24.06.1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Bugeat	28.03.2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11.06.1950	Employé de banque retraité - Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Tulle Campagne-Nord	27.03.1994
PLAZANET Michel	01.04.1952	Maire de Condat-sur-Ganaveix	Uzerche	22.03.1998
ROY Henri	28.06.1951	Docteur en médecine	Neuvic	22.03.1998
SALVANT Henri	04.12.1937	Retraité	Meyssac	20.03.1994
SOULIER Frédéric	08.09.1965	Chargé de mission - Maire de Brive	Brive Centre	28.03.2004
VACHER Alain	14.08.1949	Professeur d'enseignement général retraité	Brive Sud-Ouest	18.03.2001
YARDIN Jean-Claude	05.07.1937	Retraité – Maire de Saint-Solve	Juillac	22.03.1998

COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL GÉNÉRAL

PRÉSIDENT : M. Gérard BONNET

VICE-PRÉSIDENTS : M. COMBES, M. DESCARGUES, M. MARTINIE,
M. VACHER, M. PENALVA, Mme GRADOR, M. COUTAUD,
M. PEYRAMARD, M. DA CUNHA, M. BALLAY, M. CHAUVIGNAT.

MEMBRES : M. YARDIN, M. FRONTY, M. ROY, M. DIEDERICHS,
M. R. CHASSAGNARD, M. DUPONT, M. NOUGEIN, M. PAILLASSOU,
M. PETIT, M. B. CHASSAGNARD, M. CHASSEING, M. DECAIE,
M. COSTE, M. DELPECH, M. DELPY, M. SALVANT, M. ARFEUILLERE,
M. DELPEUCH.

COMMISSIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE ET SOLIDARITE

Président : Mme DELORD

Membres :

Mme GRADOR, M. CHAUVIGNAT, M. YARDIN, M. ROY, M. BALLAY,
M. CHASSEING,
M. GALLIEZ, M. SALVANT, M. ARFEUILLERE, M. DECAIE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AGRICULTURE ET TOURISME

Président : M. BRETIN

Membres :

M. PEYRAMARD, M. DESCARGUES, M. R. CHASSAGNARD, M. DA CUNHA,
M. AUDY, M. DECAIE, M. DELPY, M. COSTE

AFFAIRES CULTURELLES, ENSEIGNEMENT ET SPORTS

Président : M.

Membres :

M. DIEDERICHS, M. VACHER, M. PENALVA, M. DELPEUCH,
M. B. CHASSAGNARD, M. SOULIER

AMENAGEMENT DU TERRIOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Président : M. BRETIN

Membres :

M. MARTINIE, M. COUTAUD, M. COMBES, M. DA CUNHA, Mme CHIRAC,
M. DELPECH, M. PETIT, M. PAILASSOU

SYNTHESE, AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATION GENERALE

Président : M. R. CHASSAGNARD

Membres :

M. COMBES, M. FRONTY, Mme DELORD, M., M. BRETIN,
M. DUPONT, M. NOUGEIN, M. COSTE, M. PAILASSOU, M. DELPY.

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Dominique CEAUX

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

M. Jean DAIX

Responsable du Pôle Infrastructures et Logistique

M. Gilles RAVINET

Responsable du Pôle Développement et Aménagement

M. Olivier SERRE

Responsable du Pôle Proximité et Solidarité

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Jacques SPINDLER

DIRECTRICE ADJOINTE DE CABINET

Mme Carole NANGÉRONI

Table des matières

CONSEIL GENERAL du 27 JUIN 2014

PAGES

Ouverture de la séance par M. Gérard BONNET et introductions 11 à 32

MOTIONS

Motion présentée par M. Jacques DESCARGUES
pour le regroupement de la Région Limousin avec
les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes dans le cadre
de la réforme territoriale initiée par le Président de la République
proposée par la majorité départementale 33 à 35

Motion présentée par Mme Dominique GRADOR
relative au projet de réforme des collectivités locales
proposée par le groupe Corrèze Terre de Gauche 36 et 37

Motion présentée par M. Michel PAILLASSOU
relative à la réforme territoriale
proposée par le groupe Corrèze Demain 38 à 40

Motion de regroupement des Régions
proposée par le Conseil Général 41 à 43

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DES SPORTS

301	Conseil Général des Jeunes : actions 2013-2015	44 à 46
-----	--	---------

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ENFANCE ET DE LA SOLIDARITE

101	Elaboration du Schéma départemental de l'action sociale territoriale - Approbation par le Conseil Général	47 et 48
102	Politique de l'habitat - Evolution des aides départementales	49
103	Centre Départemental de l'Enfance - Compte administratif 2013	50

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

201	Laboratoire Départemental d'Analyses : perspective de regroupement des laboratoires de la Corrèze, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire et de la Loire	51 et 52
202	Laboratoire Départemental d'Analyses : compte administratif 2013	53
203	Laboratoire Départemental d'Analyses : projet de décision modificative n° 1 au budget 2014	54
204	Bilan des aides économiques départementales 2008/2013	55 à 57
205	Développement Economique - Politique départementale économie sociale et solidaire - Mise en œuvre du plan et bilan intermédiaire des programmes	58 à 60

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

401	Bâtiments durables : plan de gestion patrimoniale et d'investissement pluriannuel	61 à 63
402	Direction de l'Aménagement du Territoire - Aides aux communes : présentation d'un dispositif de solidarité et d'équité territoriale	64 et 65

403	Révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Corrèze (PPGDND 19) : approbation par le Conseil Général du Plan et de l'évaluation environnementale	66 à 68
404	Compte administratif du budget annexe du Parc Routier Départemental de la Corrèze pour l'année 2013	69 et 70

COMMISSION DE SYNTHÈSE, DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

501	Commissions du Conseil Général : désignation des membres	71
502	Compte administratif du budget principal du Département pour 2013	72 à 77
503	Concordance des comptes avec le compte de gestion de M. le Payeur Départemental pour 2013 : budget principal du Département et budgets annexes	78
504	Communication du rapport d'activité 2013 du Département	79
505	Commande publique responsable : bilan 2011-2013 et perspectives	80
506	Mise en place du dispositif de l'apprentissage au sein de la collectivité	81
507	Composition du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	82
508	Actualisation des tableaux des emplois budgétaires	83
509	Admission en non-valeur de créance et taxes d'urbanisme irrécouvrables	84

VOEU

Voeu présenté par M. Daniel CHASSEING
relatif à un réexamen par l'Etat du plan de réduction des dotations
de 30 % aux collectivités

85 à 87

M. LE PRESIDENT - Bonjour mes chers collègues. Nous allons pouvoir commencer cette séance plénière du 27 juin 2014. Bernard COMBES sera Vice-Président de séance et, comme à l'accoutumée, Pierre COUTAUD secrétaire de séance. Il va d'ailleurs faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Généraux).

* * *

Bien, mes chers collègues, nous pouvons commencer. Notre séance de juin est habituellement celle des bilans et celle-ci n'échappera pas à la règle.

Nous présentons en effet le Compte Administratif de l'année précédente qui est la traduction budgétaire exacte du travail accompli au service des Corrèziens.

La proximité du dernier débat budgétaire 2014, voilà un peu plus de 2 mois, fait que l'essentiel des conclusions de ce Compte Administratif 2013 sont déjà connues et ont été intégrées au Budget 2014.

Nous présentons aussi aujourd'hui le compte rendu d'activité des services du Département. Il traduit en politiques départementales et actions concrètes, le travail accompli par les élus et les agents du Département dans le cadre de nos missions respectives de service public au service des Corrèziens.

Je tiens ici à vous remercier et à les remercier tous très sincèrement pour leur engagement au service de leurs concitoyens, et pour la qualité du travail réalisé.

Bilans également, avec 3 rapports éclairants sur l'efficacité des actions que nous menons au service des Corrèziens, et les améliorations à y apporter pour être plus efficaces en matière de dépense publique.

2 rapports portent sur nos actions en faveur de l'économie corrézienne, tant en ce qui concerne nos aides "classiques" aux entreprises, y compris agricoles, qu'en matière d'économie sociale et solidaire, puisqu'il s'agit de dresser un bilan à mi-parcours, conformément à l'engagement pris lors du vote de notre premier *"plan départemental de développement de l'économie sociale et solidaire"*.

Le troisième rapport porte sur le développement durable au travers de nos aides à l'habitat.

Dresser des bilans ne suffit pas, encore faut-il aussi tracer des perspectives, pour être en capacité d'agir au mieux de l'intérêt général.

Les perspectives, elles se trouvent notamment dans le rapport "bâtiments durables", qui est en quelque sorte le pendant de notre stratégie d'entretien de notre patrimoine routier qui a été définie lors de l'adoption en 2012 du rapport "Routes durables".

Les perspectives se trouvent également dans le choix qui vous est proposé d'accentuer au travers des aides aux Communes, notre soutien aux territoires les moins peuplés et ne disposant pas de ressources suffisantes.

Pour continuer à tracer des perspectives d'avenir, personne ne comprendrait que je ne l'évoque pas, je veux aborder les enjeux de la réforme territoriale.

Sur ce point, et à la suite de ce que je vous ai déjà dit le 11 avril, je considère qu'elle est une opportunité pour nous. C'est aussi un vigoureux exercice d'intelligence collective afin de participer au débat ouvert par le Gouvernement sur l'avenir du Département, et une opportunité aussi de refonder la mission première du Département : la Solidarité, tant du point de vue des personnes que des territoires.

* * *

Pour ce qui est du Compte Administratif, j'observe qu'il traduit à la fois des points faibles et des points forts de la gestion 2013.

Notre premier point faible, c'est que pour 2013 encore, les bons résultats reposent en réalité sur une aide exceptionnelle de l'Etat et non encore sur de véritables ressources pérennes.

Deuxième point faible, non seulement le remboursement du capital de la dette est très élevé plus du double du montant qui est remboursé par les autres Départements de la même strate démographiques, mais ce remboursement se trouve en augmentation croissante et il faudra faire avec au moins 5 ans, jusqu'en 2019.

Troisième point faible, conséquence du précédent : il n'est pas possible d'envisager pour les quelques années qui viennent, à ressources constantes, des dépenses d'équipement supérieures à 40 M€.

Mais il y a aussi des points forts :

✚ **Le premier point fort du compte administratif 2013, c'est l'exécution budgétaire :**

- en dépenses, 98,1 % des dépenses ont été réalisées ;
- en recettes, le taux d'exécution est de 100,5 % ; ce qui montre que les prévisions budgétaires étaient des prévisions bien ajustées ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement est également confirmée ; en effet, ces dépenses de fonctionnement n'ont augmentées que de 0,95 % en 2 ans, je pense que c'est exceptionnel par rapport à l'ensemble des Départements de France.

Ceci a permis de reprendre en 2014 un résultat supérieur à celui de l'année précédente, soit 7,7 M€ au lieu de 4,6 M€ en 2013.

✚ **Notre deuxième point fort, c'est que l'objectif d'un arrêt de l'endettement du Département s'est confirmé, avec la mise en place en 2014 d'un calendrier de désendettement à l'horizon 2020 pour assurer un redressement durable des comptes du Département.**

* * *

Par ailleurs, le rapport d'activité 2013 du Département a le mérite de bien souligner, outre le travail et le mérite de nos agents, la première vocation du Département, c'est-à-dire la Solidarité, **Solidarité à l'égard des personnes**, mais également **Solidarité à l'égard des territoires**.

La solidarité, mes chers collègues, c'est notre "cœur de métier", reconnue par la loi, et sur laquelle l'actuel projet de réforme territoriale veut recentrer le Département, du moins jusqu'en 2020.

Par exemple, la Solidarité du Département vis-à-vis des personnes privées d'emploi a conduit à une progression de 8 % en 2013 du financement de l'allocation rSa.

Par exemple, la Solidarité du Conseil général à l'égard des personnes en situation de handicap et des personnes âgées a conduit à la mise en place d'une nouvelle délégation de service public de télassistance et de domotique le 1^{er} janvier 2013.

Le Schéma départemental de l'Autonomie est entré en vigueur, les associations d'aide à domicile (que ce soit l'ADAPAC, que ce soit l'ADMR...) si importantes pour l'emploi dans le Département, ont été confortées et pérennisées par la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, et également la maison de retraite à domicile est devenue expérimentation dans le pays de Tulle.

La solidarité du Conseil Général, c'est aussi l'enfance en danger, avec le Centre Départemental de l'Enfance, qui est désormais un bel outil totalement rénové, c'est également l'Aide Sociale à l'Enfance, la protection de l'enfance avec le service de la PMI (Protection Maternelle Infantile).

La Solidarité du Département par rapport aux territoires s'est manifestée par la création de l'Agence Corrèze Ingénierie, qui est un nouvel outil de service public à destination des communes alors que l'État s'est désengagé de l'assistance technique aux collectivités et en particulier pour les petites collectivités.

Cette agence est opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2013 et actuellement 172 communes et 10 structures intercommunales y adhèrent.

La Solidarité du Département par rapport aux territoires, ce sont les aides aux Communes, 14 M€ en 2013.

La Solidarité du Département par rapport aux territoires se manifeste aussi par des taux d'aide aux communes différenciés selon leur potentiel fiscal, c'est-à-dire leur richesse fiscale, et l'effort fiscal demandé aux habitants, c'est-à-dire le niveau des impôts qui est constaté dans ces communes.

2014 va permettre, si vous en êtes d'accord, encore de confirmer cette expression de la Solidarité départementale, avec la mise en place du dispositif dit de "solidarité et d'équité territoriale" pour aider davantage les communes qui ont une faible densité de population et des ressources modestes.

Alors que les compétences de la Région vont se trouver considérablement renforcées en matière économique dans le projet de réforme territoriale, j'ai estimé également nécessaire de faire un point sur l'action économique du Département pendant cette mandature.

Ce bilan confirme que, sur la période 2008/2013, ce sont près de 1 900 créations ou maintien d'emplois auxquels notre Département a contribué grâce à ses dispositifs d'interventions économiques ou agricoles. A ces 1 900 emplois, il convient d'ajouter 800 emplois indirects induits par les investissements liés aux projets ayant bénéficié d'aides départementales.

En 6 ans, le Conseil Général a été présent sur tous les dossiers stratégiques d'implantations industrielles. Les dispositifs départementaux ont eu un effet d'entraînement en permettant de mobiliser à la fois des crédits européens, des cofinancements régionaux et les aides départementales.

En 6 ans, le Département a consacré 44,8 M€ aux aides économiques, soit 24,8 M€ en investissement et 20 M€ en fonctionnement.

L'ensemble de ces crédits ont été affectés aux interventions départementales dédiées à l'agriculture et aux entreprises, au soutien aux chambres consulaires et organismes divers, à nos participations aux SYMA mais également à la participation du Conseil général de la Corrèze aux opérations structurantes du Département telles que, par exemple, l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne pour lequel le Département consacre fonctionnement/investissement, près de 1,6 M€ par an.

Mes chers collègues, le Département de la Corrèze a joué ainsi pleinement son rôle dans un contexte de crise avérée et dans un contexte également de contrainte budgétaire forte. Il a maintenu un niveau élevé de subventions d'investissement, notamment en comparaison à nos homologues limousins.

Le Département de la Corrèze est de très loin en Limousin, celui qui intervient le plus en matière économique. Il est un autre domaine économique où, depuis 18 mois, nous avons entrepris de renforcer nos interventions : c'est celui de l'Économie Sociale et Solidaire, qui développe un modèle économique complémentaire à celui que nous connaissons. Ce modèle est axé sur le champ de l'utilité sociale et du développement territorial.

En Corrèze, la part des emplois privés dans les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire atteint 12 % et même 15 % en Haute Corrèze.

Notre intervention dans ce secteur est tout à fait logique car les activités de ces entreprises et associations portent sur des services à la personne, sur le secteur sanitaire et social, sur l'habitat social, sur les sports et les loisirs, l'éducation, la culture, les circuits courts de production agricole et de consommation..., et tous ces emplois sont des emplois très proches, voire au cœur même de nos compétences sociales. En outre, ces activités présentent un fort potentiel de croissance et ces emplois ne sont pas délocalisables.

Je rappelle que le Conseil général de la Corrèze est, au plan national, la première collectivité départementale à avoir décidé la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur les années 2013 à 2016.

Son évaluation intermédiaire, qui sera présentée aujourd'hui par Michel DA CUNHA, fait état, sur les 16 premiers mois de mise en œuvre, soit depuis avril 2013, de la création de plus de 50 emplois, et plus de 88 % de ses actions qui étaient prévues ont été engagés.

Je rappelle que notre plan départemental a 2 priorités : l'accompagnement, l'ingénierie et l'assistance aux porteurs de projets, et également la mise en œuvre de soutiens adaptés à la création d'emplois, en particulier le micro-crédit solidaire, volet professionnel, des aides économiques à l'emploi des associés salariés dans le cadre de la création de SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives), et également des aides au démarrage de jeunes entrepreneurs et de jeunes agriculteurs.

Bien sûr, le projet de loi consacré à l'Économie Sociale et Solidaire, intitulé de manière à mon sens très significative, *"Entreprendre autrement pour créer de l'emploi dans nos territoires"*, en cours d'examen au Parlement, devrait entraîner des adaptations des dispositifs de notre plan départemental.

Il y a là un réel enjeu, tant ce secteur demeure dynamique dans le contexte conjoncturel qui est morose. L'Économie Sociale et Solidaire emploie aujourd'hui en France 2,4 millions de salariés privés. Elle a enregistré une croissance de 23 % de ses emplois entre 2000 et 2010, alors que pour l'ensemble de l'emploi salarié, celui-ci ne progressait que de 7 % pendant la même période. Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire distribuent chaque année une masse salariale équivalente à 2 fois et demi le poids de l'hébergement touristique et de la restauration hors domicile...

A ceux qui nous parlent de modèle allemand, pour avoir échangé récemment sur le sujet avec le Président du Bezirk de Moyenne Franconie, le Président BARTSCH, je constate également que l'Économie Sociale et Solidaire est en Allemagne un levier de développement important.

* * *

A ces emplois, il faudrait ajouter les emplois maintenus dans le secteur du bâtiment par les plus de 63 M€ de travaux qui ont été accompagnés par nos aides à l'habitat public et privé en 2012 et 2013.

Ces aides traduisent, de notre part, une politique volontariste dans le domaine de l'habitat et du logement. Nous avons un triple objectif :

- le développement des territoires,
- le développement durable et les économies d'énergies,
- le développement des politiques sociales liées au logement.

Nous avons ainsi mis en place plusieurs dispositifs d'aides à l'habitat, dont en 2012 un plan ambitieux pour l'amélioration énergétique des logements afin d'aider les Corrèziens à réduire leurs charges de logements et lutter contre la précarité énergétique, mais aussi soutenir leurs projets d'adaptation à la perte d'autonomie.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de poursuivre notre action dans l'habitat autour des mêmes objectifs, mais en revisitant nos dispositifs de soutien avec une exigence de maîtrise budgétaire, et de priorité recentrée sur la réhabilitation des logements sociaux, qui correspond également à une volonté affirmée d'être en synergie avec les autres partenaires et financeurs du logement, en particulier l'Etat et la Région.

Enfin, je vous propose de lancer un nouvel appel à projets "maisons passives", alliant à la fois la performance énergétique et la qualité architecturale pour continuer à sensibiliser les Corrégiens à ce type de réhabilitation.

* * *

En ce qui concerne les perspectives, je tiens ici à saluer le très important travail accompli pour élaborer le plan *"bâtiments durables, plan de gestion patrimoniale et d'investissement pluriannuel"*, semblable au travail qui a été accompli sur notre patrimoine routier.

Quel que soit le maître d'ouvrage en charge à l'avenir au regard du projet de la réforme territoriale, notamment pour les routes et les collèges, ce travail sera utile et je pense qu'il mérite d'être salué par rapport à ce travail effectué par nos agents.

Dans l'optique des transferts à venir, il y a là comme un excellent audit de l'existant et une vraie feuille de route pour les 10 ans qui viennent, indépendamment des évolutions qui pourraient survenir pendant cette période.

Nous sommes ici en présence d'un document prospectif à 10 ans (2014-2023), représentant un Plan Pluriannuel d'Investissement de 52,2 M€ pour modernisation et mise en accessibilité en 2 phases, soit entre 5,7 M€ et 5,9 M€/an à partir de 2015, sous réserve du vote annuel du Budget et des capacités d'investissement effectivement dégagées.

Ce plan est un plan ambitieux, qui touche principalement :

- l'optimisation et la rationalisation des espaces des collèges ;
- le développement des énergies renouvelables et plus globalement le respect des exigences du Grenelle de l'environnement, dans le délai imparti de 6 ans, soit 2020 ;
- le respect de nos obligations en matière d'accessibilité handicapés, là encore avec un agenda d'accessibilité de 6 ans.

Ce plan pose aussi le postulat du maintien de l'ensemble de nos implantations territoriales actuelles sur l'ensemble du Département (et il y en a dans chaque canton, voire plusieurs par canton), selon un maillage qui correspond bien aux besoins de proximité de nos concitoyens corrégiens.

* * *

Ce document prospectif me permet de faire la transition avec la réforme territoriale dont nous connaissons mieux actuellement les contours.

Derrière cette décision, il y a un constat : nos concitoyens ne se retrouvent pas, ne comprennent pas l'organisation territoriale de notre pays et ce serait, je crois, se voiler la face, et ne tenir aucun compte des résultats des récents scrutins, que de refuser de voir cette réalité.

En 30 ans, la France a changé. Elle n'est plus la même que celle des premières grandes lois de décentralisation qui ont apporté à notre pays un puissant et salutaire renouveau démocratique.

Aujourd'hui, avec l'affirmation des Régions, l'émergence des métropoles, le développement de l'intercommunalité, l'affaiblissement de la présence territoriale de l'Etat, le rôle et la place du Département interrogent.

RÉUNION DU 27 JUIN 2014

Dans ces conditions, l'enjeu c'est la construction d'un nouveau modèle d'organisation territoriale de proximité avec, comme seuls fils conducteurs, les missions et les services rendus à la population.

Ce qui est certain, en particulier dans les territoires ruraux, c'est qu'entre d'une part, de très grandes régions et, d'autre part, des intercommunalités même renforcées et étendues, il est impératif d'imaginer et de construire le service public garantissant la proximité que requiert une action publique efficace.

Ce service public, est-ce forcément le Département tel qu'il existe aujourd'hui ? Je pense que le débat est engagé, et il ne fait que commencer. Comme vous le savez, le Gouvernement prévoit l'engagement d'un débat sur l'avenir du Département après 2020.

La période qui nous sépare de 2020 est l'opportunité de donner du temps au temps pour permettre l'évolution, notamment des Départements ruraux, par exemple, vers une fédération des intercommunalités, dont ils deviendraient l'émanation... C'est une possibilité.

Dans l'intervalle qui nous sépare de 2020, au titre du projet de loi examiné en Conseil des Ministres, le Département voit ses compétences revues, "recentrées" sur ce qui fait son essence-même, c'est-à-dire la solidarité sociale et territoriale, la péréquation, l'équilibre et la cohésion du territoire.

Mes chers collègues, c'est ce chantier des missions et du service à la population qui doit désormais nous mobiliser pleinement.

Sur quelles bases en ce qui nous concerne ?

Dans le projet de loi, un certain nombre de compétences exercées actuellement par les Départements ont vocation à être transférées aux nouvelles Régions.

Le projet de loi retient 5 champs de compétences principaux :

- les routes départementales avec une date de transfert au 1^{er} janvier 2017 (c'est l'article 9 du projet de loi) ;
- les collèges (bâtiments, personnels Techniciens et Ouvriers de Service, sectorisation) au 1^{er} septembre 2017 (c'est l'article 12 du projet de loi) ;
- les transports interurbains, réguliers ou à la demande ainsi que les transports scolaires, respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} septembre 2017 (article 8) ;
- la planification du secteur des déchets, en l'occurrence des déchets ménagers (articles 5 et 6) ;
- enfin, la Région se voit confier le premier rôle dans le soutien au développement économique au 1^{er} janvier 2016, par une compétence de plein droit et exclusive pour définir les régimes d'aides aux entreprises : c'est elle qui déterminera le cadre d'intervention éventuelle des autres collectivités (ce sont les articles 2 et 3 du projet de loi).

Ces changements sont très importants : en première analyse, ils pourraient concerner en Corrèze autour de 700 agents du Département, soit la moitié de nos effectifs (essentiellement pour les routes et les collèges), et un peu moins d'1/4 de notre budget (entre 75 et 80 M€ sur les 330 M€ du budget actuel).

Pour autant, je relève que les missions de solidarité sociale et territoriale du Département ne sont pas touchées par le projet de loi relatif aux compétences. Ce bloc social est à ce stade préservé dans son intégralité et, par exemple, les aides aux communes et aux projets de territoire (je pense aux contrats territoriaux d'aménagement) pourront être maintenues.

D'autres secteurs : la culture, le sport, le tourisme resteront des compétences partagées entre les Communes, les Départements et les Régions, et ce sont là autant de points positifs pour les Départements.

S'agissant des agents du Département, j'ai tenu par courrier à les rassurer, même s'il n'est pas possible, à ce stade, de répondre à toutes les interrogations et situations individuelles : les articles 35 et 36 du projet de loi posent les garanties essentielles, et doivent les préserver de devenir la "variable d'ajustement" de la réforme.

Dès que le cadre sera fixé par la loi, j'appelle donc à la mobilisation des énergies et des intelligences pour travailler aux partages et aux transferts à opérer au plan des compétences, des ressources humaines et des moyens financiers. Il y a là de quoi nous occuper largement au-delà de 2015, et certainement jusqu'en 2020.

Dans l'immédiat, c'est la nouvelle carte des Régions à laquelle il faut nous intéresser. Il y a nécessité d'avoir des collectivités ayant une taille suffisante à l'échelle européenne pour pouvoir lutter à armes égales dans la compétition internationale, et une Région dotée au moins d'une métropole de dimension européenne.

Au-delà, mes chers collègues, des liens naturels avec l'Aquitaine, c'est la raison qui a poussé nombre d'entre nous à nous prononcer en faveur d'une carte régionale alternative à celle qui est soumise à débat actuellement du Parlement.

A cet égard, je me dois de vous préciser que j'ai participé, voilà une quinzaine de jours, à une rencontre des parlementaires du Limousin et des principaux exécutifs, Région et Départements, au terme de laquelle il a été convenu de soumettre à nos Assemblées respectives une motion préconisant un regroupement différent de celui proposé par le Gouvernement.

L'objectif est que les principales collectivités du Limousin marquent une volonté politique forte et commune s'appuyant sur la délibération adoptée ce lundi en séance plénière par le Conseil Régional pour donner mandat à nos députés et à nos sénateurs pour présenter et défendre un amendement correspondant à la demande des élus du territoire.

Cette motion vous sera présentée par Jacques DESCARGUES tout à l'heure ; elle sera distribuée dès à présent. Elle conclut à un regroupement de notre Région avec les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes, au nom de l'ouverture du Limousin vers le Sud-Ouest et vers la façade atlantique, compte tenu des liens historiques, culturels et économiques ainsi que de notre propre identité corrézienne.

Il est en effet clair que la fusion avec le Centre doit être écartée ; quant au Poitou-Charentes, c'est le souhait, en particulier, des élus de la Haute-Vienne qui ont des projets et des habitudes de travail communs (en matière d'infrastructures et de coopération universitaire...), étant précisé que, vu de la Corrèze, l'Aquitaine est bien sûr la priorité, mais nous respectons ici le choix du Gouvernement, qui est aussi le souhait du Conseil Régional, de ne pas séparer les Départements au sein d'une même Région.

Je vous inviterai donc à approuver, le plus largement possible, cette motion pour lui donner la force qui sera indispensable dans les débats parlementaires à venir. Et cette force sera d'autant plus grande que la voix du Limousin et des territoires qui la composent se sera exprimée dans les mêmes termes.

Mes chers collègues, je pense qu'il s'agit là d'un sujet très important car c'est notre avenir qui est en jeu. Nous devons être au rendez-vous de notre histoire et si nous manquons ce rendez-vous, c'est à nous que la responsabilité incombera et à personne d'autre.

Mes chers collègues, cette histoire, c'est maintenant qu'elle s'écrit ; après, il sera trop tard. Alors, aux rattachements imposés et artificiels, je vous invite à préférer des rattachements naturels et volontaires.

Dans ce contexte, j'invite donc chacun dans cette enceinte à prendre ses responsabilités. Je respecte la diversité des opinions qui s'exprimeront certainement, y compris de la part de ceux qui en appellent à un vaste débat avec les citoyens, avant de prendre des décisions qui engagent autant l'avenir.

A cette objection, encore une fois, qui peut être parfaitement entendue, je réponds qu'après de multiples rapports et après les concertations allant toutes, peu ou prou, dans le même sens, je pense qu'il est temps actuellement d'avancer.

Alors, débattre encore serait certainement le meilleur moyen de ne pas décider et, ainsi, que rien ne change. Or, je suis profondément convaincu que le statu quo n'est plus possible.

Compte tenu de l'importance du sujet, je propose donc que, suite au débat de politique générale, et immédiatement après, qui va certainement s'engager, cette motion puisse être examinée, débattue, et qu'elle soit soumise au vote. Nous pourrions ensuite aborder l'ordre du jour de notre séance. S'il y a d'autres motions, elles seront examinées en même temps.

Mes chers collègues, je vous remercie.

La parole est à Michel PAILLASSOU pour le débat général.

M. PAILLASSOU – Merci, M. le Président. Chers collègues, si l'ordre du jour de cette séance comporte des rapports intéressants, comme l'élaboration du Schéma Départemental de l'Action Sociale, le regroupement inéluctable du Laboratoire Départemental d'Analyses avec d'autres Départements ou bien encore le bilan des aides économiques depuis 2008, il est néanmoins incontournable d'aborder, en premier lieu, la problématique de la réforme territoriale tant l'actualité dans ce domaine, précipitée par l'irrépressible besoin de communication du Président de la République, a pris une forme insoupçonnable. Hier encore, on a vu le Sénat oser, dans un sursaut, y mettre un frein en saisissant le Conseil Constitutionnel.

En effet, qui aurait pu imaginer un tel chambardement ? Vous avez été ici les premiers à mettre en place le Président de la République et il est extraordinaire d'entendre aujourd'hui ses propos. Qui aurait pu imaginer un redécoupage de la carte des Régions aussi hâtif et à un moment où il ne s'imposait pas compte tenu de la situation économique et sociale de notre pays ? A moins qu'il ne s'agisse de masquer les vrais problèmes ou de faire passer en force une réforme alors que les autres s'effondrent comme un château de cartes... Le vrai problème, vous y avez fait illusion, c'est le chômage qui explose avec 3 400 000 personnes, 5 000 000 si on intègre tous les dispositifs d'accompagnement, y compris les fameux contrats d'avenir qui devaient tirer les jeunes de la situation terrible du chômage. On voit bien là l'échec de cette politique. La croissance est en panne. Qui aurait pu imaginer qu'après avoir tant promu le rôle irremplaçable des Départements pendant la campagne présidentielle, le Président de la République assumerait un tel revirement qui vous réduit aujourd'hui à acter un éclatement des compétences du Département entre de nouvelles Régions regroupées arbitrairement et de futures grandes communautés de communes de 20 000 habitants ? Cela signifie que l'on fait table rase des autres communautés de communes qui ont mis des années à structurer des bassins de vie. Qui aurait pu imaginer ce déraillement général de notre République et que nous soyons obligés de supporter un rythme insoutenable puisque la réforme doit être calée pour le 31 décembre 2016 ? Où va-t-on ? Où sont la visibilité, la cohérence et la méthode ? Pourquoi un passage en force aussi brutal ? Quant à la démocratie vertueuse, si chère en théorie au Président de la République, et maintes fois réitérée, force est de constater qu'elle a disparu dans la pratique. Nous assistons à un déni de démocratie : un projet de loi est présenté au Parlement avant que les élus de la République aient été consultés. Les parlementaires sont appelés à se prononcer sur un projet gouvernemental qui touche aux fondements mêmes de notre assise républicaine. En effet, si pour le découpage cantonal issu du décret du 27 février dernier, il avait été acté de prendre l'avis, certes purement formel, des Départements, pour le redécoupage des Régions et la répartition des compétences précédant la fin des Départements en 2020, le Président de la République et le Gouvernement ont considéré que les collectivités et leurs représentants n'avaient pas à être consultés et qu'il revenait au seul Parlement d'en décider. Comme tout un chacun, nous avons pu découvrir dans la presse, une semaine après l'annonce du Président de la République, le regroupement des Régions avec un redécoupage totalement improvisé raccrochant notre Région du Limousin à celles du Poitou-Charentes et du Centre. Vous remarquerez ce délai étonnamment court, il fallait oser le faire. Cela traduit bien l'idée qu'un certain nombre de technocrates parisiens se font de notre monde rural et de leur mépris à son égard. Ce n'est pas nouveau de leur part, mais le Président de la République que vous

RÉUNION DU 27 JUIN 2014

avez mis en place connaît, lui, le monde rural et s'en est d'ailleurs servi pour accéder à l'Elysée. En tout état de cause, personne sur le terrain n'avait imaginé un regroupement du Limousin avec la Région Centre.

Si l'on mène une rapide analyse des compatibilités, on ne peut que dresser le constat suivant.

Sur le plan historique et culturel, nous faisons partie du grand pays de langue d'oc depuis Charlemagne. Pendant toute la période de l'Ancien Régime, l'Aquitaine a été notre zone de rattachement historique : des liens culturels profonds et des traditions se sont d'ailleurs créés avec les Départements limitrophes de la région bordelaise.

Sur le plan économique, la plupart de nos entreprises travaillent largement en synergie avec le Lot, le Midi-Pyrénées, le Périgord et, naturellement, avec l'Aquitaine ; très peu avec les Régions Centre et Poitou-Charentes. De plus, le PIB du Limousin (18 milliards d'€) accuse un retard par rapport à ceux du Poitou-Charentes (42 milliards d'€) et du Centre (65 milliards d'€). Dans une super Région qui les regrouperait, le Limousin ne représenterait que 14 % de la richesse produite. Quel poids aurions-nous dans la répartition des aides au développement économique et au soutien des entreprises ? Les filières agricoles et bois, essentielles pour la Corrèze, pourraient-elles être défendues dans une super Région où le Centre suit déjà une autre logique de développement, puisqu'il est tourné, depuis longtemps, vers l'Île-de-France ?

Sur le plan agricole, nous sommes une terre à dominante d'élevage complétée par la pomiculture et les petites productions de fruits rouges, sans aucun rapport avec des terres à céréales. De plus, notre Département est situé aux 2/3 en zone de montagne. Quand on sait l'importance que vont prendre les Régions, notamment avec l'attribution des aides européennes et du deuxième pilier, comment pouvons-nous préserver nos spécificités agricoles liées à un territoire fragile et difficile ? Que deviendront-elles dans un magma représenté par 15 Départements ?

Sur le plan universitaire, s'il est indéniable que l'université de Limoges a été créée il y a quelque 46 ans grâce à la très ancienne université de Poitiers, les 2 entités conservent cependant peu de synergies en commun : l'université de Limoges a, depuis longtemps, acquis son autonomie et sa notoriété et a réussi son développement.

Sur le plan fonctionnel et de l'aménagement du territoire, on le constate tous les jours, l'efficacité est directement liée à la proximité des acteurs. Comment pourrions-nous faire valoir nos problèmes et défendre ces particularités dans une super Région de 13 Départements, de 500 kilomètres de long, sans métropole véritablement identifiée – donc avec plusieurs centres de décision –, sans liaison ferroviaire et autoroutière adaptée ? Hormis l'A20, le POLT et la liaison LGV Bordeaux-Paris *via* Poitiers, d'ailleurs reportée au moins en 2025 – c'est-à-dire *sine die* –, cette nouvelle entité régionale manquerait de transversales et nous isolerait encore plus, compte tenu de notre position géographique, des centres de décision. Cette super Région ne bénéficierait pas d'armatures de liaisons structurantes dans le sens transversal, contrairement à la liaison Bordeaux-Lyon qui, au moins, raccroche la Corrèze à une Région forte et une métropole identifiée. L'axe Bordeaux-Lyon est d'ailleurs historique : sur le plan routier, il existe depuis l'époque gallo-romaine ; sur le plan ferroviaire, depuis le XIX^{ème} siècle, bien qu'il soit fortement menacé ; et depuis une dizaine d'années, il est complété par l'A89 grâce à Jacques CHIRAC. Avec une telle configuration régionale, la Corrèze se retrouverait à l'extrême sud, isolée, et aurait naturellement bien des difficultés à défendre son identité et ses spécificités. Vous l'avez relevé et nous partageons votre analyse sur ce point.

Dans ce schéma, la Corrèze serait représentée de surcroît par 9 élus sur 150, qui auraient à défendre toutes les problématiques liées aux compétences transférées. Comment ces seuls élus, représentant à peine 6 % de la future Assemblée, pourraient-ils être aussi efficaces que nous le sommes aujourd'hui ? Permettez-nous d'en douter. A cet égard, faut-il rappeler que la réforme territoriale du précédent Gouvernement, que vous avez farouchement combattue, proposait des Conseillers Territoriaux siégeant dans les 2 structures, ce qui permettait aux élus de conserver une proximité avec nos concitoyens et de porter à la fois les intérêts du Département de la Région sans éradiquer l'échelon départemental tout en réalisant quelques économies ? La solution proposée aujourd'hui au législateur est la pire qui soit pour la Corrèze.

Sur la forme, le groupe Corrèze Demain appelle à la plus grande prudence et déplore vivement qu'une large et véritable concertation avec chaque collectivité départementale et régionale, les chambres consulaires, les conseils

économiques et sociaux, l'université de Limoges n'ait pas été engagée. Le Sénat a fait preuve de sagesse en demandant une étude d'impact pour mesurer les conséquences de cette réforme et nous le rejoignons sur cette méthode. Sur le fond, le groupe Corrèze Demain propose une analyse tenant compte, d'une part, de l'existant en matière d'échanges économiques et de coopération interrégionale au sens large et, d'autre part, demande que soit intégré le poids économique des grandes zones urbaines de Brive et Limoges dans tout regroupement éventuel. Dans cette approche, il nous apparaît beaucoup plus raisonnable et judicieux que notre Département rejoigne la Région Aquitaine. Aussi présentons-nous une motion dans ce sens. N'ayant pu travailler ensemble sur ce sujet, nous proposons une réunion intergroupe dès ce matin afin de tenter d'aboutir à une motion commune. Dans le cas contraire, nous présenterons également notre motion au vote de l'Assemblée.

Pour revenir aux Départements, le Président de la République avait déclaré le 18 janvier, lors de la présentation de ses vœux aux Corrèziens : *« Je ne suis pas favorable à la suppression pure et simple des Départements... Des territoires ruraux perdraient en qualité de vie sans d'ailleurs générer d'économies supplémentaires »*. 6 mois plus tard, avec le projet de loi présenté en Conseil des Ministres le 18 juin, on constate le dépouillement complet du fondement même de l'organisation des Départements. Ce projet de loi propose de transférer aux Régions la quasi-totalité des compétences majeures, laissant aux Départements toute l'action sociale, certes importante, mais en lui ôtant son rôle de promotion, d'animation et de développement. Ainsi ont été transférés les routes départementales, les collèges, les transports interurbains scolaires, les déchets. Je vous laisse imaginer ce qu'il adviendra des problèmes de transport scolaires lorsqu'il faudra s'adresser à un élu régional très éloigné pour les régler. Concernant les déchets, depuis 2008, vous révisiez le plan d'élimination : cette compétence étant transférée, la Commission de Pierre travaille donc inutilement depuis 6 ans. Pour ce qui est du développement économique, le seul bras de levier qui nous restait pour soutenir notre artisanat et notre commerce est supprimé. Quant au tourisme, déjà fortement transféré, il se réduira à une variable d'ajustement puisque la Région sera chef de file.

Toutes ces compétences sont aujourd'hui assurées par 37 élus de proximité, présents quotidiennement sur le territoire, qui font remonter les besoins et les urgences des Corrèziens : chaque jour, nous mesurons tous la pertinence de l'échelon départemental. Avec le projet de loi présenté au Parlement, le Département va malheureusement devenir une CAF bis, distribuant des prestations sociales. Dans cette future organisation, il ne tiendra plus ce rôle d'animation, de promotion, de défense de nos spécificités et de notre attractivité. Pire encore, la concurrence entre les Départements au sein d'une même grande Région se trouvera exacerbée et jouera en notre défaveur.

Quant aux économies d'échelle si souvent mises en avant par le Gouvernement dans les médias, il est de bon ton d'en faire un argument pour imposer une Région. Les Allemands ne se soucient pas de réformes territoriales : ils ont compris qu'elles devaient concerner l'économie et non les échelons administratifs ; en France, non seulement le Gouvernement ne s'attaque pas aux problèmes administratifs réels par manque de courage, mais il ne mène pas non plus les réformes économiques qui s'imposent. Pour ce qui est des économies liées à la réduction du nombre des élus, chacun sait que ces charges ne constituent pas l'essentiel de la dépense publique dans les collectivités territoriales. Une fois les compétences transférées, le personnel départemental, soit environ 50 % des effectifs de notre collectivité, principal poste de dépenses en fonctionnement, devra choisir entre l'employeur Conseil régional et l'employeur intercommunal. Il y a fort à parier que la majorité de nos personnels choisira les compétences liées à la Région et sera peu enclin à quitter Tulle pour rejoindre les intercommunalités. Parallèlement, pour assumer leurs nouvelles compétences, les communautés de communes vont devoir embaucher du personnel. Autrement dit, on ne va pas vers une réduction ni même une stabilisation de la masse salariale, mais vers une augmentation, c'est-à-dire à l'inverse de ce pour quoi la réforme est soi-disant justifiée. Le personnel de notre collectivité, dont le travail est reconnu, qui s'est dévoué pendant tant d'années en croyant à l'éthique départementale, est miné par l'inquiétude. Vous devez l'informer, le rassurer et tout faire pour que ces transformations ne pénalisent en rien son statut. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point, d'autant que les personnels mis à la disposition par l'Etat sont déjà confrontés à des problèmes récurrents.

Dans ce tumulte, ce chaos auquel l'action gouvernementale a mené, notre ordre du jour paraît bien léger. Effectivement, il comporte des bilans ; vous lancez la réforme du Schéma de l'Action Sociale. J'ai lu le rapport à ce sujet, et permettez-moi d'adresser un compliment à son auteur pour l'art et la manière dont il ne dit rien de concret en une dizaine de pages ; je vous invite tous à le relire, c'est une pièce d'anthologie en matière de verbiage.

Pour ce qui concerne le compte administratif 2013, Claude NOUGEIN y reviendra avec la pertinence que nous lui connaissons. Pour ma part, je me bornerai à quelques remarques. Dans la forme, je note une fois de plus que vous excellez à gérer votre communication. Par exemple, vous parlez du rééquilibrage des dépenses d'équipement en faveur du patrimoine départemental. Cette affirmation mérite une correction. En effet, l'augmentation des investissements directs de 15 M€ en 2012 à 16,7 M€ en 2013 est due essentiellement à l'intégration de la dépense directe de l'opération Ordicolège : autrement dit, sans cet artifice, toutes les dépenses liées au patrimoine baissent (routes, bâtiments, transports, collèges). La dépense des iPad ne constitue pas un investissement direct concernant le patrimoine départemental, mais une dépense d'équipement en petit matériel ayant vocation à être offert aux élèves à l'issue du collège. Vous le savez très bien : cela s'appelle un cadeau. Vous êtes donc invité à corriger vos chiffres. En contrepartie, la diminution de l'investissement indirect, qui passe de 25 M€ en 2012 à 22,9 M€ en 2013, s'explique essentiellement par la diminution du budget des EHPAD (moins 1,18 M€) et celui du budget du développement économique (moins 1,32 M€). Cette baisse est regrettable et je constate une nouvelle fois que nos priorités sont différentes. Vous arguez que les travaux importants sont réalisés dans les EHPAD, mais qu'en est-il de l'entretien courant ? L'aide de 40 % a été supprimée ou est réduite à peau de chagrin. Qu'en est-il également des routes départementales, des bâtiments dans les collèges ? Par exemple, j'ai appris lors du dernier conseil d'administration que le collège d'Egletons finançait la réparation de sa couverture sur son budget de fonctionnement, alors que ces dépenses incombent au propriétaire. Les retards s'accumulent et s'avéreront difficilement finançables dans les années futures.

Concernant le Laboratoire d'Analyses, après consultation du rapport rendu par KPMG, nous vous rejoignons sur la nécessité d'un rapprochement avec d'autres structures. Cependant, nous nous interrogeons sur la place accordée à la Corrèze au sein de cette future entité, qui va représenter le plus important laboratoire public national. Il conviendra de veiller à préserver les activités sur le site tulliste.

Quant aux affaires sociales et plus particulièrement le premier rapport, nous sommes d'accord avec les constats effectués. En effet, le contexte social connaît une mutation, les actions sociales opérées sont de plus en plus complexes. Cependant, plus que la rédaction d'une réorganisation très longue et peu concrète, il est surtout nécessaire d'anticiper avec des moyens réels : la précarité, vous le savez, explose. Bien avant 2020, date de la suppression annoncée des Départements, cette couverture sociale doit être renforcée et rapidement opérationnelle.

Enfin, le rapport sur les Bâtiments durables propose une gestion patrimoniale raisonnable, prévoyante, axée sur les dépenses porteuses d'économies d'énergie ainsi que sur des opérations d'accessibilité et de modernisation. Nous pouvons nous rallier à cette réflexion, non sans insister sur la nécessité de préserver la dimension humaine. L'aspect comptable ne doit pas seul guider la rationalisation des bâtiments départementaux, Maisons du Département et collèges : les collaborateurs et publics que nous y accueillons doivent aussi être pris en compte.

En conclusion, après 2 ans de présidence HOLLANDE à la tête de l'Etat, si certains avaient imaginé et espéré bénéficier d'implantations économiques majeures en Corrèze et d'une impulsion significative sur les projets de développement durable, comme celui de Redenat, nous devons malheureusement nous contenter avec stupéfaction de la chronique d'une mort annoncée du Département, d'un éclatement hasardeux de ces compétences sans garanties des moyens transférés, et d'un rattachement arbitraire de la Corrèze à une nouvelle super Région, qui ne pourra concourir qu'à accélérer la perte de l'identité corrézienne. Aussi, dans cette perspective, vous pouvez compter sur le groupe Corrèze Demain pour :

- résister à la disparition des Départements qui, au contraire, doivent être maintenus et renforcés comme échelon indispensable pour préserver la proximité avec les habitants et l'équilibre entre les zones urbaines. Qu'advient-il du grand bassin économique et démographique de Brive, en pleine expansion, si le Département disparaît ? ;
 - résister à un rattachement arbitraire et sans concertation à une autre Région : nous attendons de voir si vous acceptez la réunion intergroupe que nous avons proposée pour élaborer une éventuelle motion commune ;
 - et préserver l'identité de nos territoires.
-

Je vous prie de m'excuser d'être intervenu si longuement, mais face à un tel tumulte, nous nous devons de souligner un certain nombre de points. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Mme DELORD.

Mme DELORD – Merci, M. le Président. La réforme territoriale est au cœur de l'actualité. La justification avancée pour la mettre en œuvre valide, bien malgré elle, des préjugés qui font le lit de la défiance systématique envers le monde politique et les collectivités locales. Les élus ne penseraient qu'au « plaçou ». Les collectivités coûteraient trop cher. L'argent public serait moins bien utilisé que l'argent privé. Lieux communs. D'un côté, les collectivités dispendieuses, de l'autre, des entrepreneurs nécessaires bons gestionnaires. Ce manichéisme occulte pourtant mal le fait que l'éventuelle bonne gestion des grandes entreprises ne sert qu'à alimenter les comptes en banque des actionnaires. Là est l'argent perdu, stérilisé, qui sert de moins en moins à la recherche, au développement et à l'investissement. Regardons maintenant du côté des collectivités territoriales. Pas d'actionnaires qui se gavent (pardon du mot), mais des élus locaux qui, par leurs décisions, produisent 70 % de l'investissement public civil et les services quotidiens de proximité, indispensables à tous et particulièrement aux plus modestes, à l'économie, à la société. Comment, dans ces conditions, peut-on croire que les 50 milliards d'€ de promesses au patronat basées sur la réduction de l'action publique relanceront la croissance ? C'est tout l'inverse : c'est l'argent de la croissance qui est sacrifié au profit des actionnaires.

Il faut faire la part des choses. Que l'on cherche à faire des économies d'échelle, que l'on cherche davantage d'efficacité, ce sont des orientations louables. Qui oserait d'ailleurs affirmer qu'il faudrait gaspiller l'argent public ? Franchement ! Mais les économies d'échelle seront parfaitement marginales. Quant à l'effort d'efficacité, n'a-t-il pas ici, pour seul but, de compenser la compression de la dépense publique, plutôt que de contribuer à dégager des moyens pour les redéployer sur des services publics incorrectement satisfaits, ou des services nouveaux, dans les domaines de la santé, de l'éducation ? Autrement dit, le débat sur la réforme territoriale est bien mal engagé, parce qu'il prend appui sur des considérations économiques austéritaires au détriment des compétences, qui devraient occuper toute notre attention, car leur distribution mérite d'être repensée. On brandit le « mille-feuille ». C'est en soi déjà une exagération, et non une observation sérieuse. On brandit une exagération pour insidieusement en instiller et en conforter une autre : celle prétendue de la dépense publique. On brandit le « mille-feuille » comme on brandit un rouleau à pâtisserie. Il faudrait faire des économies, tel est le message subliminal.

Les communes, il y en a beaucoup. Y en aurait-il trop ? Il y en a trop, en tout cas, au goût de ceux qui voudraient en supprimer, car ils se trouvent face au vent de fronde prévisible de plus de 36 000 maires et de près de 400 000 conseillers municipaux. L'option choisie est donc de les vider doucement mais sûrement de leur indépendance, de les priver du bon sens qui les a conduits depuis longtemps à mettre en place des outils d'une coopération intercommunale, « libre et non faussée ». En les englobant dans des intercommunalités forcées et faussées, ceux-là mêmes qui portent haut et fort le dogme libéral se contredisent-ils ? Non, ce n'est pas de coopération dont il est ici question, mais de concurrence entre les territoires. Tout laisse à penser que nous avons abandonné l'aménagement du territoire, c'est-à-dire l'aménagement du territoire tel qu'il est, au profit de la recomposition des territoires tels que certains les rêvent dans une tout autre logique que la péréquation et l'égalité républicaines.

Ce qu'il n'est pas facile de faire aux communes, il est plus simple de le faire aux Régions. Elles sont moins nombreuses. Et puis il y a des rivalités qui favoriseront l'affaire. On entend en diminuer le nombre de moitié, tournant là encore le dos aux coopérations décidées sur le terrain. Le Limousin ira-t-il avec Poitiers et Orléans comme en a décidé l'université de Limoges ? Va-t-il éclater ? La Corrèze ira-t-elle avec l'Aquitaine ? Ou avec Clermont-Ferrand comme notre laboratoire Départemental d'Analyses ? On pourrait lui en soumettre une, analyse, à notre labo, concernant les conseils généraux. A force de le « dévitaliser », pour employer le verbe malheureux d'André VALLINI, on devine que les résultats de l'analyse ne seront pas bons. La mise en bière des Conseils généraux est annoncée pour 2015 en prévision d'un enterrement des Conseils départementaux en 2020. Pour ce qui concerne la Corrèze, cela laisse 5 bonnes années aux héritiers pour décider qui reprendra la prestigieuse dette de la droite locale. Certes, la majorité actuelle aura largement contribué à rendre l'héritage moins lourd.

On assiste à un effet pervers de l'acte III de la décentralisation : il recentralise à tous les échelons. Et nous voilà plongés dans des histoires de cartographie : la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), la nouvelle configuration des cantons, celle des régions maintenant. Mais les compétences, en parle-t-on ? Peu ou prou, en comparaison. Pourtant, elles ne disparaîtront pas. Elles seront nécessairement ventilées entre intercommunalités et Régions. En quoi le fait de concentrer tous les pouvoirs en quelques mains serait-il une avancée ? En quoi les fusions-absorptions programmées amélioreraient-elles l'efficacité et la qualité des services ? Par quel miracle encore les soi-disant experts dans des institutions hyper-intégrées et loin du terrain ne retrouveraient-ils pas très vite tous les mauvais réflexes de la technocratie ? Il faut au contraire des politiques publiques fortes, des services et des actions décentralisées. Un débat sur la répartition des compétences entre les collectivités existantes ne vaudrait-il pas mieux que des tractations destinées à créer des fiefs ? Ces tractations desservent la confiance qu'il faut recouvrer auprès des citoyens. Une autre option existe. Les conditions d'un large débat doivent être créées, moins sur le découpage, le contenant, que sur les compétences, les moyens et les horizons d'action. Bref, sur le contenu.

La réforme territoriale est une affaire trop sérieuse pour que les citoyens ne soient pas consultés. C'est la raison pour laquelle, ainsi qu'il l'avait fait concernant la nouvelle carte des cantons, notre groupe n'agréera aucune motion qui inclinerait de façon partisane à tel ou tel rattachement. Merci.

M. LE PRESIDENT – Merci, Régine. La parole est au Docteur CHASSEING.

M. CHASSEING – M. le Président, je souhaiterais rapidement revenir sur votre introduction et évoquer ensuite le plan d'économie de 50 milliards d'€ proposé par le Gouvernement, qui va entraîner une diminution des dotations aux communes. Je présenterai un vœu en espérant qu'il sera accepté par la majorité de notre Conseil général, car je considère, comme MM. PELISSARD et LAIGNEL, que la contribution des collectivités doit représenter une part moins importante à cet effort.

Concernant le compte administratif, vous avez, M. le Président, indiqué que l'économie sociale et solidaire avait marqué des points. Actuellement, dans ce secteur et notamment dans les entreprises adaptées, un emploi a été alloué par le Ministère du Travail à la Région, puis 7 autres ultérieurement. Ce nombre reste très en deçà des prévisions. Il n'existe pas d'aide à l'investissement pour ces entreprises. Le soutien du Conseil général serait donc le bienvenu dans ce domaine pour les associations portant l'économie sociale et solidaire si l'on veut qu'elles se développent. Vous avez également évoqué les dotations aux communes. J'ai assisté à la réunion des maires au cours de laquelle vos services ont présenté un document très clair, indiquant le maintien de l'aide aux communes. Celle-ci est passée de 18 M€ à 14 M€ en quelques années, et je crains que nos communes, avec la diminution de la dotation DGF, ne disposent plus d'excédent de fonctionnement pour réaliser des investissements.

Pour revenir rapidement sur la suppression du Département, sur laquelle Michel PAILLASSOU est longuement intervenu, j'y suis pour ma part opposé. Vous avez avancé que les intercommunalités pourraient le remplacer, mais avant d'imaginer autre chose, il conviendrait d'organiser des réunions pour éclaircir la situation. Le Département joue un rôle irremplaçable pour les communes rurales, les territoires difficiles, la défense de la ruralité, les personnes âgées, handicapées et les enfants. Il constitue, à mes yeux, un échelon indispensable. Une large concertation s'impose donc avant de le supprimer afin de maintenir la vie et la solidarité dans nos territoires menacés. Il en va de même pour le devenir des agents qui seront vraisemblablement partagés entre les communautés de communes et les Régions, dont j'espère qu'elles resteront des assemblées de proximité. Je suis favorable à la diminution du nombre des Régions après, bien entendu, débat avec les Conseils généraux et les Régions existantes, sous réserve également que les compétences qui leur seraient transférées fassent l'objet d'une concertation. Il est vrai qu'en France, le financement à l'économie est 5 fois inférieur à celui pratiqué en Allemagne. J'approuve la proposition de Michel PAILLASSOU d'élaborer une motion commune dans le sens d'un regroupement du Limousin avec les Régions Poitou-Charentes et Aquitaine, avec laquelle, grâce aux autoroutes apportées par Jacques CHIRAC, la jonction est très rapide.

M. le Président, je souhaite maintenant revenir sur le plan d'économie proposé par le Gouvernement : 10 milliards d'€ sur l'assurance-maladie, 11 milliards d'€ sur la protection sociale et 12 milliards d'€ sur les

collectivités. Les entreprises devraient profiter d'un allègement de 41 milliards d'€ sur leurs charges et les ménages modestes de mesures représentant 5 milliards d'€ d'ici 2017. Pour poursuivre leurs missions, les entreprises ont certes besoin de devenir plus compétitives au plan européen. Cependant, la part des collectivités à cet effort d'économie me paraît trop importante. Je souhaite attirer l'attention de notre assemblée départementale sur l'effet préjudiciable de cette diminution des dotations pour nos communes, notamment rurales, et je propose un vœu afin que l'Etat revienne sur son projet. Je m'inspire en cela de la lettre de l'AMF (Association des Maires de France) signée du Président Jacques PELISSARD et d'André LAIGNEL. La dotation aux collectivités passera en 2017 de 41 milliards à 29 milliards d'€. La baisse de 1,5 milliard d'€ en 2014, de 5,2 milliards d'€ en 2015, de 8,9 milliards d'€ en 2016 et de 12,5 milliards d'€ en 2017 représente en cumul 28 milliards d'€ de manque à gagner en 4 ans par rapport à 2013. En intégrant les charges nouvelles des collectivités, inévitables, ce montant devrait atteindre environ 35 milliards d'€. L'Etat demande aux communes de mutualiser les moyens, mais les services au public – écoles, prise en charge de l'enfance (haltes-garderies, centres de loisirs), services de maintien à domicile – ne pourront faire l'objet d'économies. Tout d'abord, il existe des normes à respecter quant au nombre d'animateurs et il faut aussi des bras pour assurer le maintien à domicile ; dans les écoles, la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires nécessite l'augmentation et le financement de personnels supplémentaires. L'Etat nous demande de participer à la diminution du chômage, en nette augmentation, en signant des contrats d'avenir, mais la collectivité doit financer de 20 à 25 % des salaires. Par ailleurs, les communes ou communautés de communes sont amenées à soutenir le tourisme, et notamment les bases sports-nature dans les communes rurales : des animateurs techniques, des spécialistes de l'e-tourisme sont nécessaires. Enfin, alors que les salaires et les retraites sont bloqués et que le pouvoir d'achat baisse, les collectivités ne peuvent augmenter les impôts.

Pour résumer, la diminution de la DGF de 30 % en 2017 avec, en 4 ans, un manque à gagner de 28 milliards d'€ est préjudiciable aux collectivités, les dépenses de fonctionnement étant incompressibles, la pression fiscale ne pouvant augmenter et les services au public devant être maintenus. Avec des recettes en chute et des dépenses soumises à une pression à la hausse, de nombreuses communes seront confrontées à l'effet de ciseaux que vous avez souvent évoqué dans cette enceinte, M. le Président. Quels que soient les efforts entrepris pour diminuer les dépenses de fonctionnement, les répercussions seront inévitables sur les services au public. La baisse des concours financiers aboutira à diminuer l'excédent de fonctionnement, le financement et la section d'investissement. En 2012, l'excédent de fonctionnement représentait 12 milliards d'€ pour les collectivités ; il tomberait à 11 milliards d'€ en 2017, soit une baisse de 38 % de l'investissement global, avec un effet accentué dans les territoires ruraux pauvres. Je rappelle que les collectivités locales jouent un rôle d'entraînement dans l'activité des entreprises, et donc sur la croissance économique. Elles assurent plus de 70 % de l'investissement public, dont 50 % de l'activité BTP, un secteur en grande difficulté en Corrèze et en Limousin. M. le Président, les collectivités locales ne pourront assurer l'effort important demandé par le Gouvernement pour les 4 années à venir. Je formule le vœu que, au nom de notre Département et si la majorité des Conseillers en est d'accord, les propositions de dotations de l'Etat entre 2014 et 2016 soient réexaminées afin de moins pénaliser nos collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci, Docteur CHASSEING. Pascal COSTE a demandé la parole.

M. COSTE – Merci, M. le Président. Dans cette semaine d'ouverture des soldes, votre ordre du jour, M. le Président, ne pouvait mieux tomber. Face à l'immobilisme du Département, à son manque d'innovation et d'anticipation, vous occupez la séance avec des bilans, d'ailleurs plus ou moins reluisants. Cette séance du 27 juin 2014 restera celle du dépôt de bilan avant liquidation. Liquidation de la Région Limousin et du Conseil général de la Corrèze.

Nous sommes favorables à une réforme territoriale, à la simplification du mille-feuille administratif et à la clarification des compétences, mais très critiques quant à la méthode utilisée par le Gouvernement et par votre majorité. Celle-ci, malgré des demandes et des échanges en Commission de Synthèse, des Affaires Financières et de l'Administration Générale, a refusé tout débat avec l'opposition sur la réforme territoriale et le rattachement de la Corrèze à une future Région. Je considère qu'il s'agit, au mieux, de mépris ou d'un manque de respect envers l'opposition ; au pire, d'un sectarisme politique auquel, M. le Président, vous nous avez peu habitués.

Il est important que nous puissions travailler sur cette motion commune autour de 4 objectifs :

- au-delà du calendrier parlementaire et législatif, nous avons le devoir d'organiser le débat et l'information entre les collectivités, les socioprofessionnels et la population ;
- nous devons afficher clairement notre souhait de rattachement de la Corrèze, voire plus largement du Limousin, à la Région Aquitaine afin de créer une Région pourvue d'une véritable métropole européenne ;
- nous devons évoquer le mode de scrutin de liste, absent des débats et reconduit en l'état. Il s'agit à mon sens d'une profonde erreur. Les grandes Régions éloignent le citoyen des centres de décision. Il est important que le mode d'élection permette une représentation territoriale au sein des futures Régions ;
- enfin, et Marylise LEBRANCHU en a ouvert la possibilité cette semaine, nous devons nous intéresser à la création des pôles métropolitains. Je me suis déjà exprimé sur le sujet. Il est important que notre territoire, essentiellement rural et composé de villes moyennes, bénéficie de la manne qui va être distribuée à travers les 11 métropoles. Pourquoi ne serions-nous pas la douzième, avec plusieurs villes, par exemple, Limoges, Tulle, Brive, Périgueux, Cahors ? En tout état de cause, nous devons nous engager clairement dans la défense de ce tissu de villes moyennes et de territoires ruraux. Sinon, cette réforme condamne *de facto* le Centre de la France au joug de quelques métropoles européennes.

Nous souhaitons également un Conseil départemental de combat. La perte de la compétence générale, notamment, ne doit pas annihiler l'ensemble de nos efforts. La cohérence territoriale et sociale reste la dimension nécessaire des Conseils généraux. M. le Président, suggérer que, demain, le Département devienne une fédération de communautés de communes me paraît une fausse bonne idée. Les communautés de communes, de par leurs compétences économiques, renforcées par la compétence Tourisme, discuteront directement avec les Régions. Seul le fait métropolitain permettra véritablement à nos collectivités locales et à nos territoires d'exister à l'avenir, de peser politiquement et financièrement. Le Département n'est pas le lieu de la fédération des communautés de communes. Il doit réinventer sa politique sociale et, à cet égard, le Docteur CHASSEING, un expert en la matière, a ouvert un certain nombre de pistes. Mais il doit aussi mettre en place une véritable politique territoriale. Si je considère cette session comme celle du dépôt de bilan et de la liquidation, c'est que nous aurions pu adopter une décision modificative qui prenne en compte les dangers pesant sur les territoires ruraux en réorientant résolument des crédits sur les politiques territoriales, en laissant une marge de manoeuvre aux communes et aux communautés de communes, en ouvrant aux financeurs les projets des territoires. En 2014, seront mis en place les plans européens et les financements nationaux permettant aux collectivités, aux entreprises, aux associations, aux forces vives de notre territoire de bâtir les contrats de pays, de plan, etc. L'immobilisme, la peur du vide que vous nous proposez aujourd'hui ne nous met pas en état de marche et votre majorité en porte la lourde responsabilité : cette séance illustre cette absence d'innovation et de capacité à s'adapter à une réforme portée par vos amis politiques. Il est encore temps d'agir, il reste encore quelques semaines pour réorienter vers les porteurs de projets les crédits qui resteront, de 2015 à 2020, ceux du Conseil départemental afin de faire en sorte que le Département soit véritablement le levier de l'équité sociale et territoriale.

Sur la forme, M. le Président, vous m'apparaissez KO debout, porté par les cordes. Notre groupe n'a jamais baissé la garde et nous continuerons à nous battre pour défendre l'intérêt général et celui des Corrèziens avec pugnacité et détermination, car les Corrèziens le méritent.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Alain VACHER.

M. VACHER – Merci, Président. La réforme territoriale en cours préfigure une métropolisation des territoires à tous les échelons : suppression programmée des Conseils généraux ; regroupement des Régions au profit de grands ensembles sans cohérence historique et sociologique ; suppression envisagée, et passée sous silence, des communes au profit d'intercommunalités qui n'en seront pas.

Lorsque l'agglomération de Brive a été créée, on m'a expliqué qu'il fallait « être vu de Bruxelles » pour exister. Aujourd'hui, on créerait de grandes régions pour « être vu de Chine ». En fait, c'est l'apologie du grand capital apatride. L'argent des Qataris impose sa loi au monde entier.

Une réforme territoriale sans consultation des citoyens, sans consultation des élus est un déni de démocratie.

Les 25 000 chômeurs de plus en mai et les 3,4 millions de sans-emploi sont les premières victimes de ce système, et la situation va encore s'aggraver demain.

La disparition des services publics sur les territoires les moins rentables s'accélère.

En fait de grandes Régions, on crée d'immenses déserts conduisant une majorité de citoyens vers la précarité.

Pour conclure, je reprendrai les propos du Président du Languedoc-Roussillon : « *Mettre en l'air l'avenir que nous bâtissons est une bêtise sans nom* ».

M. LE PRESIDENT – Merci, Alain. Claude NOUGEIN a demandé la parole.

M. NOUGEIN – M. le Président, j'aurais 3 observations à formuler. La première concerne le futur avec la réforme territoriale : je souscris à tous les propos de mes collègues du groupe Corrèze Demain à ce sujet, et je tiens également à saluer l'habileté politique du Président de la République. En effet, alors que cette réforme enflamme les médias nationaux et régionaux, on ne parle pas de la situation de la France qui court à la catastrophe. Par ailleurs, les Assemblées départementales et régionales devaient être renouvelées en mars 2014 : après avoir été annoncé pour mars 2015, j'entends aujourd'hui que ce renouvellement serait reporté à décembre 2015. Chacun sait que ce calendrier ne pourra être tenu, car, d'une part, le projet ne sera pas bouclé à temps, et, d'autre part, en décembre, certaines Régions sont rendues inaccessibles par la neige. On s'achemine donc vers un renouvellement des Assemblées en mars 2016. Ainsi, 2 ans auront été gagnés avec la gauche à la tête d'une grande majorité des Départements et de la quasi-totalité des Régions : le tour est habile, car sur son mandat de 5 ans, le Président échappe ainsi à une opposition de 3 ans dans les territoires.

Revenons au passé avec le compte administratif. J'y reviendrai plus en détail cet après-midi comme Michel PAILLASSOU l'a souligné. Présenté en fin de séance, ce point n'intéresse plus guère que vous, M. le Président, moi-même, sans doute aussi le Directeur Général des Services et je l'en remercie. Je profiterai donc de l'attention encore soutenue de l'Assemblée pour faire quelques remarques.

Le compte administratif est équilibré grâce aux 13 M€ de l'État. Nous pouvons remercier les Gouvernements FILLON et AYRAULT. L'immobilisme du Département que nous dénonçons régulièrement depuis maintenant 6 ans entraîne mécaniquement la baisse de certaines recettes, comme la FCTVA et les droits de mutation, et la hausse de certaines dépenses, comme le rSa qui augmente de 8 %. J'ai remarqué une diminution importante du budget consacré aux personnes âgées (- 4 M€) et aux investissements dans les EHPAD (- 1,18 M€). Cette tendance est inquiétante, car elle intéresse le cœur de notre mandat, seule compétence qui restera aux Départements dans quelques années s'ils survivent. Enfin, la taxe foncière connaît une augmentation de plus de 8 %, passant de 52,1 M€ à 56,1 M€, soit 4 M€. Je voudrais rapporter ce chiffre à l'inflation de 0,78 % en 2013. M. le Président, vous avez augmenté la taxe de 12 fois l'inflation : là encore, je ne peux que vous féliciter.

M. LE PRESIDENT – Et la dette...

M. NOUGEIN – Vous me tendez la perche pour aborder le sujet dès maintenant. En 2013, les frais financiers enregistrent une baisse par rapport à 2012, grâce à des emprunts non toxiques et sagement contractés, que vous avez d'ailleurs poursuivis et je vous en rends hommage. Ne parlons donc pas de la dette.

M. LE PRESIDENT – Certes, mais il reste les annuités et le capital.

M. NOUGEIN – Actuellement, l'annuité de remboursement est plus importante pour la partie correspondant à vos emprunts qu'aux nôtres qui, en 6 ans, sont en voie d'extinction.

Enfin, ma dernière remarque concerne le présent et l'économie départementale. La noblesse de notre mandat de Conseiller général (chacun ici en sera d'accord) tient à la proximité qu'il offre avec nos concitoyens qui partagent avec nous leurs préoccupations. Tout le monde observe que l'activité économique de notre Département se dégrade de jour en jour. Certes, la France entière connaît cette situation. Mais force est de constater que la Corrèze a perdu son attractivité. Vous-même le percevez puisque, dans votre rapport 204, vous tentez de justifier l'action économique du Département en faisant étalage des subventions et aides qui auraient permis le maintien d'un grand nombre d'emplois. Tout cela est faux. Vous avez commencé par mettre en léthargie Corrèze Expansion ; vous l'avez pratiquement euthanasiée, même si aujourd'hui vous la ressuscitez pour les besoins de la cause. Votre prédécesseur avait externalisé la mission de création d'emplois à Limousin Expansion. Chaque année, tel un métronome, j'ai demandé à votre prédécesseur et à vous-même combien cette agence départementale avait créé d'emplois : depuis 6 ans, je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Je profite de cette séance pour vous poser à nouveau la question pour 2013. Si aucun emploi n'a été créé, dites-le-nous, outre ceux occupés, je l'espère, par des Corrèziens au sein de l'agence. Vous avez stoppé tout projet structurant. Rien n'a été alloué aux axes routiers depuis que vous êtes aux affaires. La LGV (ligne à grande vitesse) est repoussée aux calendes grecques. Vous avez cassé les BTP non seulement par la diminution des investissements en Corrèze, mais aussi par la loi ALUR inspirée par Mme DUFLOT, chef-d'œuvre que le Gouvernement, plus réaliste aujourd'hui, va être amené, je l'espère, à corriger.

Par ailleurs, nous avons connu, pendant les 2 premières années, un matraquage fiscal forcené. En 2012, les investisseurs et les entreprises ont été visés, ce qui a conduit certains à quitter la France, parfois discrètement, et d'autres à ne plus engager aucune action. Cette folie fiscale a ensuite touché les ménages et le Département a également augmenté sa ponction. Aujourd'hui, le Gouvernement s'attaque aux retraités qui voient leur pouvoir d'achat baisser.

Le Gouvernement, prenant conscience de ses erreurs, veut aujourd'hui aider les entreprises et présente quelques mesures positives. Mais il est trop tard : la confiance a disparu et, vous le savez, M. le Président, en matière d'économie, cet élément est déterminant. La situation va continuer à se dégrader. Je le déplore et je la résumerai en une formule : HOLLANDE le socialiste a tué HOLLANDE le social-démocrate. Le naturel revenant au galop, j'apprends ce matin à la radio que l'Assemblée Nationale a voté cette nuit une hausse de la taxe de séjour dans l'hôtellerie. Voilà pourtant un secteur qui fonctionnait à peu près bien en France et en Corrèze. Cette taxe est multipliée par 5, ce qui correspond à environ 10 € par personne en région parisienne et 8 € en moyenne, alors que nous essayons de pousser le tourisme et l'hôtellerie corréziens vers le haut de gamme et que se développe dans le monde une classe moyenne désireuse de visiter la France et notre région. Voilà un nouvel exemple que l'impôt est inscrit dans votre ADN, comme je l'ai à plusieurs reprises souligné.

Je rencontre des artisans qui ne reçoivent plus de commandes, des entrepreneurs qui ne peuvent pas faire face à leurs échéances, des salariés qui n'arrivent plus à joindre les 2 bouts. La Corrèze « se dégingle » et connaît une explosion du chômage depuis votre arrivée aux affaires en 2008. Ce sujet est rarement évoqué dans cette enceinte et je veux en parler, car nous sommes des élus proches de leurs concitoyens. Au printemps 2008, 4 700 demandeurs d'emploi catégorie A étaient enregistrés, après la longue période de très mauvaise gestion de la droite, que vous avez dénoncée. 6 ans plus tard, sous votre mandature, nous avons atteint 10 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire plus du double. Ce fait est unique dans l'histoire corrézienne. Ce chiffre va connaître une baisse pendant l'été en raison des emplois saisonniers, mais dès l'automne prochain, il repartira à la hausse et nous frôlerons probablement les 11 000 demandeurs d'emploi en catégorie A. En catégories A, B, C, nous sommes passés de 8 900 à 16 000 en 2014, soit + 75 %. Nos gouvernants nationaux se gargarisent dans leurs interventions avec les mots de justice sociale. Où est-elle, votre justice sociale, pour les 16 000 demandeurs d'emploi corréziens ?

En conclusion, M. le Président, je comprends que vous repoussiez sans cesse les élections départementales. Allons-nous rester des Conseillers généraux à vie, comme dans certains pays ? Les Corrèziens souhaitent l'alternance dans ce Département, écoutez-les ! Ils ont envoyé un message fort au mois de mars dernier. En attendant, agissez avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci, M. NOUGEIN. Pierre COUTAUD a demandé la parole.

M. COUTAUD – Je voudrais évoquer brièvement la carte territoriale. Sur la méthode, je n’y reviendrai pas, je partage l’essentiel des propos tenus. Je note que, depuis quelques années, l’Etat est constant dans son effort à réformer avec brutalité les territoires. Sur la carte, cette proposition me semble partagée en Haute-Corrèze, dont on exprime rarement ici la vision. Je regrette que la « solution Massif central » avec une fusion Auvergne-Limousin n’ait pas été envisagée. Elle présentait l’avantage de donner à la Corrèze une place plus centrale dans une Région géographique plus qu’administrative, partageant les mêmes problématiques et enjeux : agriculture, tourisme, filières et ruralité de manière générale. Malheureusement, hormis la Creuse, la Haute-Corrèze, le Cantal et l’est du Puy-de-Dôme, cette proposition n’a pas fait consensus ni dans les agglomérations de Brive et Limoges, irrésistiblement attirées par l’Ouest, ni dans celle de Clermont-Ferrand qui pense trouver son salut du côté de Lyon et de Rhône-Alpes. A défaut, un rapprochement avec l’Aquitaine ou l’Aquitaine et le Poitou-Charentes me semble également beaucoup plus pertinent qu’avec le Centre, solution inenvisageable. Au-delà de la carte, il est ressorti du débat avec les maires, lors de la réunion cantonale de Sornac, qu’aucun d’entre eux ne s’était jamais rendu au Conseil régional de Limoges. Que celui-ci se trouve à Limoges, à Bordeaux ou à Clermont, peu leur importe. En revanche, nous devons nous montrer très vigilants sur les conséquences de la réforme en matière de solidarité territoriale, d’organisation et de maintien des services publics de proximité, que nous devons défendre pour notre Département.

M. LE PRESIDENT – Merci, Pierre. La parole est à Jacques DESCARGUES.

M. DESCARGUES – On a coutume de dire que la France ne peut se réformer. Les propos que nous venons d’entendre semblent le confirmer. Une réforme importante et ambitieuse est lancée. Les citoyens l’approuvent : ils comprennent que le mille-feuille n’est plus acceptable et demandent une simplification et une plus grande efficacité de nos institutions. Depuis 20 ans, la réforme des territoires fait l’objet de débats, de colloques, de groupes de travail tant au niveau national que local. Tout a été dit et analysé, mais on nous propose de recommencer et de repousser encore ces réformes. Michel PAILLASSOU a exprimé sa stupéfaction. Je lui retourne le compliment : l’attitude de l’UMP vis-à-vis de cette réforme et du Président de la République est stupéfiante. Depuis 2 ans, l’UMP ne trouve pas de mots assez durs pour réclamer des réformes ; lorsqu’une réforme ambitieuse est proposée, vous la combattez. Les arguments, les beaux discours et les belles envolées lyriques que vous développez à ce sujet révèlent en fait votre volonté de ne rien changer.

Ce qui se joue ici, c’est la mise en mouvement d’un processus de réformes indispensables à notre pays. Pour ce qui nous concerne, le débat au Parlement sur la carte régionale constitue la première étape urgente. Sur ce point, notre Conseil général propose une motion. Quant à l’évolution des compétences, du rôle du Département et des autres collectivités, le débat aura lieu dans des délais qui nous permettront d’en discuter au niveau local et au Parlement de délibérer. Après une concertation de 20 ans, il est temps que chacun prenne ses responsabilités. Merci.

M. LE PRESIDENT – Jean-Pierre AUDY a demandé la parole.

M. AUDY – Merci, M. le Président. Chers collègues, je m’exprimerai tout d’abord sur le rapport d’activité, qui se présente comme un catalogue. Je regrette que n’y soient pas exposées les relations que la Corrèze peut nouer en termes de politique publique avec la Région Limousin, le Massif central, l’Europe, les agglomérations, DORSAL. Ce rapport apparaît très autocentré. Afin d’éviter toute confusion, je vous signale par ailleurs que je ne suis pas Président de Commission.

Quant à la réforme territoriale, l’UMP y est opposée parce qu’elle la juge contraire aux intérêts du peuple français. Je suis surpris qu’aucune évaluation de la valeur ajoutée des Régions n’ait été réalisée, alors que ces collectivités disposent, depuis 1982, d’un exécutif, d’un budget, d’un électorat et d’un territoire. Le Sénat a relevé l’insuffisance de l’étude d’impact : en matière de trains régionaux, par exemple, on peut s’interroger sur les compétences confiées aux Régions après la fermeture de la liaison Ussel-Clermont. Vous-même, M. le Président, avez évoqué la taille européenne. Je rappelle que si le Limousin est certes plus petit que les grandes régions allemandes, il est aussi plus grand que certaines nations. Le problème ne se pose donc pas en termes de taille, mais d’efficacité de la

gouvernance des collectivités. Ainsi, au plan européen, la Région Alsace n'a pas intérêt à fusionner avec la Lorraine, mais avec le Bade-Wurtemberg, comme le souligne Joseph DAUL. De plus, le projet prévoit de donner un pouvoir réglementaire aux Régions. Nos concitoyens sont déjà exaspérés par les règlements européens et nationaux et il faudrait encore supporter des différences réglementaires entre les Régions pour le transport des bois ou les activités économiques ! Il s'agit là d'une grave erreur. J'ajoute qu'il est dangereux de regrouper dans de grandes régions entre 3 et 6 millions d'habitants, au risque de favoriser les petits partis politiques exigeant l'autonomie, comme en Bretagne.

En vérité, nous assistons, parce que la France est mal gouvernée et que ces réformes sont nuisibles aux intérêts du peuple français, à un affaiblissement de l'Etat. Au moment où l'Europe devient l'appendice de l'Asie et un petit continent, la grandeur de la France ne passe pas par de grandes Régions. Qui peut croire sérieusement qu'un regroupement avec l'Aquitaine aurait permis l'A89 ? Qui peut croire sérieusement qu'avec le Poitou-Charentes, la LGV verra le jour ? En fait, une politique nationale d'aménagement du territoire fait défaut. Cette réforme annonce la mort de la ruralité et pose un grave problème pour la France.

Sur le plan de la méthode, comme les différents orateurs l'ont souligné, nous faisons face à un déni de démocratie. Si vous pensez, M. DESCARGUES, qu'un consensus existe, acceptez le référendum sur cette proposition : nous reconnaitrons alors sa légitimité, car vous allez toucher à l'article 72 de la Constitution, qui prévoit que la République est composée des Régions, des Départements et des communes.

Par ailleurs, un consensus s'établit pour un rapprochement avec l'Aquitaine. J'ai exprimé en réunion de groupe certaines observations et je voterai par solidarité avec lui. Je regrette néanmoins que n'aient pas été examinées les relations avec Midi-Pyrénées. Je suis convaincu que, notamment dans les secteurs ferroviaire, automobile et surtout de l'aviation avec Airbus, les liens avec les bassins industriels de Brive, de Tulle et d'Ussel sont très importants. Quant aux distances, Bordeaux est légèrement plus proche (205 kilomètres) de Brive que Toulouse (215 kilomètres). Nos amis du Cantal s'interrogent également. Pierre COUTAUD a mentionné l'hypothèse Massif central, mais l'Auvergne veut se tourner vers Rhône-Alpes : on ne peut faire alliance avec une Région qui n'en veut pas et, par ailleurs, l'addition de 2 pauvres ne fait pas un riche. Je ne sais pas si l'Aquitaine constitue la solution : derrière Bordeaux se trouve l'Océan atlantique, alors que derrière Toulouse s'ouvre la péninsule ibérique. Cela étant, je voterai par solidarité avec mon groupe.

M. LE PRESIDENT – Merci, Jean-Pierre AUDY. Dominique GRADOR a demandé la parole.

Mme GRADOR – M. le Président, chers collègues, j'observe qu'ont été exprimées suffisamment de remarques intelligentes dans cette assemblée au sujet de la réforme pour considérer qu'un débat démocratique aurait pu avoir lieu avant de décider sur un coin de table la façon dont seraient découpées les Régions dans ce pays. Je partage d'ailleurs les propos de M. AUDY, notamment par rapport à l'Etat et à la façon dont il n'intervient pas dans l'aménagement du territoire. Si une motion commune devait être votée, pour le groupe Corrèze Terre de Gauche, elle ne pourrait concerner que l'exigence d'un débat démocratique associant élus, partenaires de la vie publique et institutionnelle et citoyens, sans présupposés et sans présager des décisions de ce qui pourrait être bon, juste et utile en termes de réorganisation territoriale. En effet, les institutions territoriales mettent en œuvre des politiques publiques qui doivent se poursuivre et sur lesquelles nous avons aussi à nous interroger. Nous sommes tous des élus municipaux, et nous considérons toute décision à l'aune d'une concertation adaptée. Et là, il nous faudrait nous soumettre au diktat d'un découpage arbitraire sans en connaître le sens ni le contenu. Il faut, nous dit-on, des régions attractives économiquement, compétitives et donc repérables pour les investisseurs étrangers, et notamment chinois, a indiqué André VALLINI. Il faudrait pour cela afficher le label Corrèze près Bordeaux, à la façon dont les courtiers en vins de Meymac faisaient autrefois de cette proximité un argument de vente.

Borg WARNER, investisseur américain, n'a pas eu besoin de ce rattachement à une grande métropole pour s'intéresser à l'usine de La Marque à Tulle, petite entreprise de fond de vallée à l'époque, dont l'intérêt résidait dans son savoir-faire et ses capacités d'innovation dans le domaine des équipements automobiles. Voilà ce à quoi tiennent l'attractivité économique et les emplois qui lui sont liés et non à la logique libérale qui veut qu'elle ne soit liée qu'à la baisse du coût du travail au nom de laquelle 50 milliards d'€ de cadeaux sont mobilisés en faveur des

grandes entreprises, qui manqueront aux recettes nécessaires des politiques publiques et pour lesquelles les collectivités locales sont mises au régime sec.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, M. CHASSEING, lorsque vous déplorez la baisse des dotations de l'Etat. Encore faut-il savoir que l'on pompe dans les caisses des collectivités territoriales des moyens publics pour finalement les mobiliser là où, nous dit-on, la compétitivité doit être renforcée. On ne peut pas vouloir le beurre et l'argent du beurre : on ne peut à la fois appartenir au camp libéral et regretter que celui-ci réclame de plus en plus les moyens aujourd'hui attribués aux politiques publiques et dont le grand patronat voudrait disposer pour ses propres profits. De même, les propos de mon ami Pascal COSTE me semblent assez démagogiques, car la ruralité souffre aussi de ces logiques et il convient de choisir son camp pour défendre nos territoires.

L'Etat, si prompt à montrer du doigt les collectivités dispendieuses et à programmer leur disparition ou leur regroupement dans des mastodontes technocratiques, que promet-il en termes de soutien et de développement du service public ? Je l'interroge : que vont devenir les politiques publiques dont il ne nous donnera plus les moyens de nous occuper ? On peut d'ailleurs le présager avec le désengagement que nous constatons déjà quotidiennement, notamment en matière sociale, et que le Département est amené à pallier. Si demain il n'existe plus une organisation territoriale à l'échelle de cette proximité pour les affaires sociales, si les élus sont supprimés parce qu'ils coûteraient trop cher, qui mettra en place et défendra les politiques liées à la dépendance, à la petite enfance, à l'insertion des personnes en grande difficulté ? L'Etat n'en dit mot. Que ne récupère-t-il pas la gestion des allocations universelles pour permettre aux Départements de se concentrer sur des politiques publiques locales ! Le rSa, l'APA, la PCH, les SDIS, etc. ne relèvent pas de politiques locales. Que ne traite-t-il pas de la question centrale des finances locales ! Les Gouvernements précédents se sont employés à casser l'autonomie financière des collectivités : aujourd'hui, on veut leur transférer des compétences, mais personne n'évoque avec quels moyens financiers les lier aux territoires. Que l'Etat ne s'interroge-t-il pas sur le fonctionnement de ses propres agences telle l'ARS ! Michel DA CUNHA m'a annoncé ce matin une baisse de crédits de 2,9 M€ pour la psychiatrie en Limousin, dont les 3/4 devraient être portés par la Corrèze : la pédopsychiatrie est exsangue et on nous délègue plus largement encore la protection de l'enfance en nous privant de moyens. Ce ne sont pas les options libérales retenues aujourd'hui par François HOLLANDE ou son Gouvernement qui vont décréter du bon fonctionnement de nos territoires et des politiques qui y seront mises en œuvre. Le débat prend du temps, mais nous avons les capacités de décider ensemble de ce qui doit être réalisé dans l'intérêt des populations en matière de services rendus et d'emploi.

Pourquoi ce mille-feuille existe-t-il ? Parce que l'argent manque et que seule l'accumulation des interventions et des financements (Régions, Départements, intercommunalités, communes) permet de mener à bien un projet. Clarifions les compétences et les financements qui y sont liés. J'attends que l'Etat traite de tout ce qui touche à l'universalité des droits, à l'aménagement des territoires, ne permette pas, par exemple, que la Région Auvergne ne considère pas la continuité d'un service ferroviaire, et non qu'il m'impose autoritairement une réorganisation. En tout état de cause, nous ne participerons au vote d'une motion commune que si elle est fondée sur ce nécessaire débat démocratique.

M. LE PRESIDENT – Merci, Dominique. La parole est à Bernard COMBES.

M. COMBES – Nous nous sommes, les uns et les autres, longuement exprimés au sujet de la réforme territoriale, comme le veut la démocratie. J'ai noté certains propos qui relevaient parfois de l'exercice de style quand ce n'était pas du registre de l'hédonisme politicien pré-sénatorialisant. Chacun a pris plaisir ce matin à dire ce qu'il pensait de cet Etat impécunieux, chargé d'une dette de 1 800 milliards d'€. Personne cependant n'a expliqué que nous étions proches de connaître la situation de la Grèce et de l'Espagne. Chacun veut vivre sur son territoire et détient des solutions avec et pour les autres. Chers collègues, l'importance de la dette impose une action urgente dans ce pays, nous le savons tous. Elle nous pousse à trouver de nouveaux échelons de pertinence territoriale. Chacun peut se réduire à son territoire et ne pas regarder au-delà, mais ce pays connaît une crise profonde que nous partageons.

Comment sortir de cette crise ? Rester dans son canton, sa commune, sa communauté d'agglomération, son Conseil général ou régional n'a plus de sens. Je pense avec vous que la conduite de la réforme territoriale n'a pas présenté, à ses débuts, toutes les garanties. C'est pourquoi le débat se prolonge aujourd'hui, car s'il avait eu lieu avant, nous aurions pu soumettre des propositions pertinentes. Croyez-bien qu'en tant que Conseiller du Président, ami personnel

et élu corrézien, je n'ai eu aucun plaisir à constater le rattachement avec le Centre, qui ne répond pas à la réforme territoriale que j'attendais et que nous attendions tous. Je suis sorti du bois et j'ai essayé, comme vous, de trouver des solutions. Le rattachement avec l'Aquitaine (Michel PAILASSOU en a rappelé les raisons historiques, démographiques et économiques) ne peut nous conduire à discuter de la PAC (Politique Agricole Commune) avec les céréaliers et les éleveurs limousins, il ne s'agit pas des mêmes sujets. Nous avons donc intérêt à trouver une véritable articulation et vous la connaissez, chers collègues : elle résidera dans les agglomérations et les communautés de communes de demain, qui préfigureront cet échelon de proximité et de pertinence avec les Régions nouvelles, porteuses d'une capacité économique forte. Si, pour structurer le territoire, nous n'avons à offrir comme capitales régionales que Poitiers, Limoges, Tours, Orléans voire Brive, nous courons à l'échec. Chacun pense, avec de bonnes raisons, détenir la solution, mais après ce débat riche, il est temps de trouver une raison d'être ensemble et de tracer un chemin efficace pour les Corrégiens. Affirmer que nous connaissons une complète panne économique est faux. Nous, élus, recevons des artisans, des commerçants, des porteurs de projets qui nous parlent de leurs capacités à agir pour ce territoire et ils y parviendront, j'en suis convaincu. Nous faisons une lecture plurielle de la situation, mais nous pouvons proposer ensemble des solutions d'autant que les contradictions n'apparaissent pas majeures. Il s'agit de trouver les bonnes formules. Les Corrégiens condamnent ce mille-feuille qu'ils jugent inefficace. Je concède que cette réforme a été mal préparée, mais nous pouvons travailler ensemble sur une motion qui nous rassemble et ne pas toujours tout renvoyer à l'autre, l'Etat, qui cherche les ressources là où elles se trouvent ou ne se trouvent plus. Les Français, fragilisés par la crise, ont besoin de solutions honnêtes qui ne fassent pas la part belle à la démagogie. Ensemble, nous pouvons y parvenir, pour la Corrèze et pour la France.

M. LE PRESIDENT – Le Docteur CHASSEING a demandé la parole.

M. CHASSEING – Quelques mots pour répondre à Dominique GRADOR et à Bernard COMBES que les propos ne sont pas toujours animés par des ambitions sénatoriales ou la démagogie.

M. COMBES – Ce n'est pas à vous que je pensais, M. CHASSEING.

M. CHASSEING – Un effort de 30 %, soit 12 milliards d'€ de prise en charge pour 2017 et 28 milliards d'€ sur 4 ans, nous paraît trop important. Certaines communes vont connaître des difficultés. D'autres personnes plus importantes que nous l'ont probablement indiqué au Président de la République. Nous n'avons pas mis en place ce plan d'économie de 50 milliards d'€ entre 2014 et 2017. J'ai tenté de démontrer que ces dépenses étaient incompressibles et qu'il n'existait pas de possibilité d'augmenter la pression fiscale. On sait aussi que, pour se développer, les entreprises ont besoin de compétitivité et que 70 % des investissements publics sont assurés par les collectivités. On peut le dire sans être taxé de démagogie.

M. LE PRESIDENT – Je vais conclure rapidement. Tout d'abord, sur l'organisation de la séance, je propose une réunion inter-groupes en salle Corrèze avec 6 représentants de la majorité et 6 représentants de l'opposition. Préalablement, chacun présentera brièvement en séance plénière sa motion dans leur ordre de distribution : le groupe PS, le groupe Corrèze Terre de Gauche et le groupe Corrèze Demain.

Le débat a été très riche et a mis en lumière des points de vue différents. Globalement, le problème qui se pose aussi bien à l'Etat qu'aux Départements et Régions est lié à la crise économique et au manque de recettes par rapport aux années précédentes. Cette situation impose une réforme territoriale, déjà envisagée par le Président SARKOZY. Elle est aujourd'hui proposée par le Président François HOLLANDE et s'avère indispensable pour mettre fin à ce mille-feuille incompréhensible aux électeurs. Certains ont reproché au Président de mener cette réforme trop rapidement et l'absence de consultation des populations. La réforme des Régions constitue la première étape. Un rejet s'est exprimé sur un rattachement avec la Région Centre et un consensus à expliciter a vu le jour autour d'un rattachement du Limousin à la Région Aquitaine et éventuellement avec le Poitou-Charentes. Nous allons en débattre en réunion inter-groupes. Les liens historiques, économiques et de langue ont été rappelés. Nous allons examiner les conditions pour présenter, si possible, une motion commune. Dans le cas contraire, les 3 motions seront soumises au vote.

Par ailleurs, je voudrais répondre aux propos des différents intervenants sur les Départements. Actuellement, rien n'est décidé à ce sujet. J'ai souligné, dans mon introduction, que le débat était lancé. Il existe, entre autres, la possibilité de mettre en place un système d'intercommunalités. En tout état de cause, l'Assemblée Nationale et le Sénat en décideront. Le changement des compétences aura lieu entre 2015 et 2020.

Concernant les interventions du groupe Corrèze Demain sur le compte administratif, qui nous reproche de modifier à la baisse certaines politiques publiques, que peut-on faire avec une annuité de 40 M€ à rembourser, sinon privilégier les compétences obligatoires ? Le Docteur CHASSEING est intervenu sur les dotations d'Etat : son vœu sera soumis à l'Assemblée départementale en fin de séance. Pascal COSTE a réclamé une décision modificative : je ne vois pas comment, en l'état actuel des choses et même si vous étiez majoritaires, une décision modificative pourrait intervenir alors que les politiques publiques sont assurées et les budgets alloués. Quant à Claude NOUGEIN, qui a évoqué l'équilibre grâce aux 12,9 M€ de l'Etat, je lui rappelle qu'en tant que Vice-Président aux Finances, il a validé, dans les années 2005 à 2007, les emprunts de l'époque pour un montant de 185 M€ dont le remboursement perdurera jusqu'en 2019-2020. Celui-ci représente plus de 60 % de l'annuité que nous avons à payer. Encore une fois, les collectivités locales et l'Etat font face aux mêmes problèmes liés aux recettes.

Nous allons clore ce débat. Jacques DESCARGUES, Dominique GRADOR et Michel PAILLASSOU vont maintenant présenter les motions. Ensuite, la séance sera suspendue et nous nous réunirons en salle Corrèze.



CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE - Séance plénière du 27 juin 2014

Motion présentée par M. Jacques DESCARGUES

Objet : motion pour le regroupement de la région Limousin avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Dans le cadre de la réforme territoriale initiée par le Président de la République, le Conseil général de la Corrèze est favorable à une clarification des compétences entre collectivités territoriales afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du service attendues par nos concitoyens tout en préservant la proximité avec les habitants et la solidarité entre les territoires.

Tournées vers le Sud-ouest et l'Atlantique, la Région Limousin entretient objectivement des liens historiques et culturels forts avec l'Aquitaine et le Poitou-Charentes. Ces échanges se renforcent sur le plan migratoire. Les flux de population, les axes routiers et ferroviaires, les dynamiques économiques et les liens universitaires entretiennent une synergie propice à leur rayonnement et à leur développement.

Il y a donc une logique à privilégier le rapprochement avec ces régions pour tenir compte de ces dynamiques de coopérations à l'œuvre et des territoires de projets existants. De même, cette proposition de réorganisation territoriale doit reposer sur l'adhésion des populations comme sur celle des acteurs économiques, sociaux, associatifs et touristiques qui, au quotidien, travaillent ensemble et attendent des hommes et des femmes politiques qu'ils accentuent les synergies en place.

L'appartenance territoriale n'est pas une question neutre pour nos concitoyens. Il convient d'être cohérent avec les marqueurs identitaires de nos trois régions ancrées dans le sud-ouest et ayant en grande partie la langue occitane en partage.

Tout en gardant leur identité respective et le lien de proximité avec les citoyen(ne)s, les régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes pourraient participer utilement à cette nouvelle histoire des territoires si celle-ci respecte les logiques géographiques, humaines, culturelles et économiques en cours.

Cette proposition n'exclut pas d'autres coopérations interrégionales dans le domaine de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de l'ambition énergétique, de la très haute qualité environnementale, des politiques de montagne ainsi que des projets pour l'industrie et le développement économique en général.

Naturellement, ce rapprochement devra s'accompagner de moyens financiers et fiscaux notamment pour permettre le développement des infrastructures qu'il induit. Il devra également conserver nécessairement aux personnels des différentes collectivités un cadre de travail pérenne et territorialisé.

Dans ces conditions, le Conseil général de la Corrèze se prononce, dans la perspective d'une réforme de la délimitation des régions, pour un regroupement de la Région Limousin avec les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Il soutiendra les initiatives qui seront prises, notamment par la voie parlementaire, pour que ce regroupement soit intégré dans le projet de réforme.

M. DESCARGUES – Cette motion est ciblée sur l'actualité immédiate, la loi sur le redécoupage des Régions, laissant le débat sur les compétences et le Département à une phase de discussion et de concertation ultérieure.

« Motion pour le regroupement de la Région Limousin avec les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes dans le cadre de la réforme territoriale initiée par le Président de la République

Le Conseil général de la Corrèze est favorable à une clarification des compétences entre les collectivités territoriales afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du service attendu par nos concitoyens, tout en préservant la proximité avec les habitants et la solidarité entre les territoires.

Tournée vers le Sud-Ouest et l'Atlantique, la Région Limousin entretient objectivement des liens historiques et culturels forts avec l'Aquitaine et le Poitou-Charentes. Ces échanges se renforcent sur le plan migratoire. Les flux de population, les axes routiers et ferroviaires, les dynamiques économiques et les liens universitaires entretiennent une synergie propice à leur rayonnement et à leur développement.

Il y a donc une logique à privilégier le rapprochement avec ces Régions pour tenir compte de ces dynamiques de coopération à l'œuvre et des territoires de projets existants.

De même, cette proposition de réorganisation territoriale doit reposer sur l'adhésion des populations, comme sur celle des acteurs économiques, sociaux, associatifs et touristiques qui, au quotidien, travaillent ensemble et attendent des hommes et des femmes politiques qu'ils accentuent les synergies en place.

L'appartenance territoriale n'est pas une question neutre pour nos citoyens. Il convient d'être cohérent avec les marqueurs identitaires de nos 3 régions, ancrées dans le Sud-Ouest et ayant en grande partie la langue occitane en partage. Tout en gardant leur identité respective et le lien de proximité avec les citoyens et citoyennes, les Régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes pourraient participer utilement à cette nouvelle histoire des territoires, si celle-ci respecte les logiques géographiques, humaines, culturelles et économiques en cours.

Cette proposition n'exclut pas d'autres coopérations interrégionales dans le domaine de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de l'ambition énergétique et de la très haute qualité environnementale des politiques de montagne, ainsi que des projets pour l'industrie et le développement économique en général ».

Cette motion est quasi identique à celle votée au Conseil régional et qui sera présentée dans les 3 Départements du Limousin. Merci.

M. LE PRESIDENT – La deuxième motion est présentée par Dominique GRADOR.



Motion relative au projet de réforme des collectivités locales

Proposée par le groupe
Corrèze Terre de Gauche

Rapporteur : Dominique GRADOR

Considérant que la question de la démocratie est majeure dans ce dossier où on se voit imposer une réforme des collectivités sans aucune concertation préalable ;

Considérant que la réforme traite de la géographie des territoires sans se préoccuper des politiques et des services qui y sont rendus aux populations ;

Considérant que la réforme aggrave les inégalités territoriales en visant à concentrer les moyens publics sur les zones les plus porteuses en termes de profits économiques ;

Considérant que l'État se fait fort de reformer les collectivités en leur lieu et place sans se soucier, ni de ce qui doit être son rôle, ni de la nécessité de sa propre réforme ;

Considérant que rien n'est dit de ce qui constitue la préoccupation majeure des collectivités qu'est la réforme des financements leur permettant de faire face à leurs compétences ;

Le Conseil général de la Corrèze, réuni ce jour en séance publique, propose, sans préjuger des choix qui pourraient être faits, l'ouverture d'un large débat sur le devenir des collectivités, dans le prolongement des États généraux de la démocratie locale initiés en 2012 et conformément au Pacte de confiance que François Hollande souhaitait sceller avec les élus.

Mme GRADOR – « *Motion relative au projet de réforme des collectivités locales proposée par le groupe Corrèze Terre de Gauche*

Considérant que la question de la démocratie est majeure dans ce dossier où on se voit imposer une réforme des collectivités sans aucune concertation préalable,

Considérant que la réforme traite de la géographie des territoires sans se préoccuper des politiques et des services qui y sont rendus aux populations,

Considérant que la réforme aggrave les inégalités territoriales en visant à concentrer les moyens publics sur les zones les plus porteuses en termes de profits économiques,

Considérant que l'Etat se fait fort de réformer les collectivités en leur lieu et place sans se soucier, ni de ce qui doit être son rôle, ni de la nécessité de sa propre réforme,

Considérant que rien n'est dit de ce qui constitue la préoccupation majeure des collectivités qu'est la réforme des financements leur permettant de faire face à leurs compétences,

Le Conseil général de la Corrèze, réuni ce jour en séance publique, propose, sans préjuger des choix qui pourraient être faits, l'ouverture d'un large débat sur le devenir des collectivités, dans le prolongement des états généraux de la démocratie locale initiés en 2012 et conformément au Pacte de confiance que François HOLLANDE souhaitait sceller avec les élus ».

Je souhaite ajouter que notre motion n'est pas un copier-coller de celle présentée par nos collègues à la Région Limousin.

M. LE PRESIDENT – La motion de Corrèze Demain est présentée par Michel PAILASSOU.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORRÈZE
Séance du vendredi 27 juin 2014

MOTION PROPOSÉE PAR LE GROUPE "CORRÈZE DEMAIN"
RELATIVE A LA REFORME TERRITORIALE

Constatant

- la contradiction entre
 - les annonces du Président de la République formulées à Tulle lors de ses vœux aux corréziens: « *pas favorable à leur suppression pure et simple* » au motif que « *les territoires ruraux perdraient en qualité de vie, sans d'ailleurs générer d'économies supplémentaires, si l'on y supprimait le département...* »
et
 - la teneur des deux projets de lois adoptés en Conseil des Ministres.

- le caractère spontané et hasardeux de la proposition de délimitation des nouvelles régions françaises effectuée sans aucune concertation des élus locaux et sans critériologie définie au préalable.

- l'interrogation quant à la pertinence de cette nouvelle réforme entre
 - la volonté annoncée de maintenir une proximité des services publics à la population en proposant le rétablissement de la clause générale des départements, le redécoupage des cantons et un nouveau mode d'élection des conseillers départementaux
et
 - l'annonce de la disparition programmée de l'échelon départemental en 2020.

Dénonçant

- l'issue fatale de ces projets de loi pour le département de la Corrèze à savoir :
 - D'une part, le transfert de la majorité des compétences départementales aux futures grandes régions transformant le département en une coquille vide;
-

- D'autre part, le rapprochement proposé de la Région Limousin avec les Régions Centre et Poitou-Charentes, grande Région au sein de laquelle la Corrèze ne pourra plus se faire entendre

Rappelant :

- la nécessité de réformer et d'adapter notre modèle actuel des collectivités territoriales tant dans les périmètres que dans les compétences,
- la nécessité
 - d'engager une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur les territoires concernés,
 - d'avoir une analyse tenant compte de l'existant en matière d'échanges économiques et de coopération interrégionale au sens large,
 - de tenir compte de l'influence de chacun des grands bassins de vie concernés, notamment ceux de Brive, Tulle et Ussel.
- le rôle incontournable et indiscutable du département en termes de proximité :
 - avec la population notamment à travers les services publics proposés et les partenariats engagés avec les communes et les intercommunalités,
 - avec le monde économique à travers le soutien et les aides proposées au secteur public comme au secteur privé,
 - à travers la présence quotidienne des élus représentatifs de la diversité des territoires.

Favorables à une réforme, les élus du Groupe "Corrèze Demain" demandent cependant :

- que les projets de lois présentés en l'état soient totalement revus et prennent en compte :
 1. la pertinence et le caractère indispensable d'une collectivité de proximité à l'échelon départemental,
 2. les liens historiques et culturels forts entre le département de la Corrèze et la Région Aquitaine,
 3. un rapprochement Corrèze - Aquitaine apporterait une représentativité légitime et plus forte.
-

M. PAILLASSOU – Je ne vais pas lire cette motion dans son intégralité, mais j'irai à l'essentiel.

« Constatant la contradiction des annonces du Président de la République quant à son engagement à défendre les Départements et la teneur des 2 projets de loi adoptés en Conseil des Ministres, le caractère spontané et hasardeux de la proposition des limitations des nouvelles Régions françaises, l'interrogation quant à la pertinence de cette nouvelle réforme,

Rappelant également la nécessité :

- *de réformer et d'adapter notre modèle actuel de collectivités territoriales tant dans les périmètres que dans les compétences ;*
- *d'engager une large concertation avec l'ensemble des acteurs sur les territoires concernés ;*
- *d'avoir une analyse tenant compte de l'existant en matière d'échanges économiques et de coopération interrégionale au sens large ;*
- *de tenir compte de l'influence des grands bassins de vie, notamment de Brive, de Tulle et d'Ussel, et du rôle incontournable et indiscutable du Département en termes de proximité avec la population, avec le monde économique à travers la présence quotidienne des élus représentatifs de la diversité des territoires.*

Le groupe Corrèze Demain est favorable à une réforme, mais demande que les projets de loi présentés en l'état soient totalement revus et prennent en compte :

- *la pertinence et le caractère indispensable d'une collectivité de proximité à l'échelon départemental ;*
- *les liens historiques et culturels forts entre les Départements de la Corrèze et la Région Aquitaine.*

Un rapprochement Corrèze-Aquitaine apporterait une représentativité légitime et plus forte, voire un rapprochement Corrèze-Aquitaine-Midi Pyrénées ».

M. LE PRÉSIDENT – Après la présentation de ces motions, les groupes sont invités à se concerter pendant 10 minutes pour désigner leurs représentants à la réunion intergroupes qui se tiendra à partir de 12 h 25-12 h 30 en salle Corrèze. Le groupe PS occupera le bureau vitré ; le groupe Corrèze Demain, la salle Vézère. La séance reprendra à 12 h 45.

La séance est suspendue.



CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE - Séance plénière du 27 juin 2014

Motion adoptée par le Conseil Général de la Corrèze

- Le Conseil général de la Corrèze, s'agissant plus particulièrement de l'avenir du Département, propose, sans préjuger des choix qui vont être faits, l'ouverture d'une large concertation associant tous les élus et les acteurs locaux.
 - Le Conseil général de la Corrèze se prononce, dans la perspective d'une réforme de la délimitation des régions, pour un regroupement de la Région Limousin avec la Région Aquitaine. Il soutiendra les initiatives qui seront prises, notamment par la voie parlementaire, pour que ce regroupement soit intégré dans le projet de réforme.
 - Ce regroupement devra s'accompagner de moyens financiers et fiscaux notamment pour permettre le développement des infrastructures qu'il induit. Il devra également conserver nécessairement aux personnels des différentes collectivités un cadre de travail pérenne et territorialisé.
 - Cette proposition devra permettre d'autres coopérations interrégionales, notamment dans le cadre Massif-Central avec le POMAC (Programme Opérationnel Massif-Central), et des politiques industrielles avec Midi-Pyrénées.
-

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, voici le texte de la motion. Il n'a pas réuni l'accord de tous :

« *Motion présentée par le Conseil général de la Corrèze pour le regroupement de la Région Limousin*

Article 1 :

Le Conseil général de la Corrèze, s'agissant plus particulièrement de l'avenir du Département, propose, sans préjuger des choix qui vont être faits, l'ouverture d'une large concertation associant tous les élus et tous les acteurs locaux.

Article 2 :

Le Conseil général de la Corrèze se prononce, dans la perspective d'une réforme de la délimitation des Régions, pour un regroupement de la Région Limousin avec la Région Aquitaine. Il soutiendra les initiatives qui seront prises, notamment par la voie parlementaire, pour que ce regroupement soit intégré dans le projet de réforme.

Article 3 :

Ce rapprochement devra s'accompagner de moyens financiers et fiscaux, notamment pour permettre le développement des infrastructures qu'il induit. Il devra également conserver nécessairement aux personnels des différentes collectivités un cadre de travail pérenne et territorialisé.

Article 4 :

Cette proposition devra permettre d'autres coopérations interrégionales, notamment dans le cadre Massif central avec le POMAC, et des politiques industrielles avec Midi-Pyrénées ».

Je vais procéder au vote de cette motion.

(...Intervention inaudible...)

Le Poitou-Charentes décidera. Y a-t-il d'autres questions ? ...

Qui vote contre ? ... 5 voix contre. Qui s'abstient ? ... Qui vote pour ? ... 32 voix.

La motion est adoptée à la majorité.

Dominique GRADOR a la parole pour la motion qu'elle a présentée.

Mme GRADOR – J'ai acté que vous aviez considéré la nécessité d'un débat, mais que ce choix restait autoritairement géographique et sans contenu. Quant aux financements et à la fiscalité permise, ils resteront un vœu pieux tant que l'Etat ne se donnera pas les moyens de défendre les politiques d'aménagement du territoire. Cette motion est maintenue en l'état. J'en donne lecture.

« *Considérant que la question de la démocratie est majeure dans ce dossier où on se voit imposer une réforme des collectivités sans aucune concertation préalable,*

Considérant que la réforme traite de la géographie des territoires sans se préoccuper des politiques et des services qui y sont rendus aux populations,

Considérant que la réforme aggrave les inégalités territoriales en visant à concentrer les moyens publics sur les zones les plus porteuses en termes de profits économiques,

Considérant que l'Etat se fait fort de réformer les collectivités en leur lieu et place sans se soucier, ni de ce qui doit être son rôle, ni de la nécessité de sa propre réforme,

Considérant que rien n'est dit de ce qui constitue la préoccupation majeure des collectivités qu'est la réforme des financements leur permettant de faire face à leurs compétences,

Le Conseil général de la Corrèze, réuni ce jour en séance publique, propose, sans préjuger des choix qui pourraient être faits, l'ouverture d'un large débat sur le devenir des collectivités, dans le prolongement des états généraux de la démocratie locale initiés en 2012 et conformément au Pacte de confiance que François HOLLANDE souhaitait sceller avec les élus ».

M. LE PRESIDENT – Qui vote pour cette motion ? ... 5 voix. Qui s'abstient ? ... Qui vote contre ? ... 1 voix contre.

Ce point étant acté, nous nous retrouvons à 14 heures 45, après déjeuner.

M. COUTAUD – M. DUPONT veut présenter une motion.

M. DUPONT – J'ai décidé de présenter une motion pour, en quelque sorte, alléger l'atmosphère et apporter à cette Assemblée un air de vacances, de belle vie, de soleil... Il ne me paraissait pas inepte de présenter celle-ci : heureux les fêlés, ils laissent passer la lumière.

(...Rires dans la salle...)

Elle a été votée à l'unanimité, je vous en remercie. La sagesse se situe entre le plus jeune et les plus âgés.

(...Applaudissements...)

M. LE PRESIDENT – Henri ROY a la parole.

M. ROY – Je souhaitais m'exprimer sur ma position. Personne ne l'a peut-être remarqué, mais j'ai voté avec le groupe Corrèze Terre de Gauche alors que je suis apparenté au groupe PS. Si je suis convaincu de la nécessité d'une véritable réforme des collectivités territoriales, j'adhère totalement à la motion de Terre de Gauche, car la méthode pour y parvenir ne me paraît pas la mieux adaptée. Par ailleurs, on nous parle beaucoup de périmètres, qui ne représentent pas la problématique principale de la réforme, et il me paraît plus important de préciser l'articulation du rôle et de l'action des territoires ruraux et urbains les uns par rapport aux autres. De ce point de vue, ce qu'a mis en œuvre Gérard COLLOMB à Lyon pour créer des métropoles chargées de l'espace urbain et des « Conseils généraux », chargés de l'espace rural, me semble intéressant. Une réflexion approfondie devrait être menée sur l'organisation territoriale. J'ai contesté vivement, avec beaucoup d'autres, la réforme SARKOZY et les Conseillers territoriaux. Autant je déplorerais la disparition des Départements, autant il me paraît utile de réfléchir à leur redéfinition. Enfin, comme l'a souligné Pierre COUTAUD, s'exonérer de la réflexion sur une Région Limousin-Auvergne me paraît dommageable, dans la mesure où, à mon sens, le Massif central présente des spécificités en matière d'espaces ruraux et urbains. J'estime qu'il aurait été utile d'approfondir ces sujets avant de se prononcer sur l'avenir de nos territoires, et c'est la raison pour laquelle j'ai voté avec Corrèze Terre de gauche.

M. LE PRESIDENT – Merci, Henri. La séance reprendra à 14 h 45, avec le point sur le Conseil général des Jeunes.

La séance est suspendue.

M. LE PRESIDENT – Nous poursuivons notre séance avec le rapport 301 concernant le Conseil général des Jeunes. Alain VACHER va présenter le rapport. Alix VERGNAL, du collège d'Egletons, interviendra en tant que Présidente du Conseil général des Jeunes et, ensuite, les 3 Vice-Présidents et Vice-Présidentes présenteront également leur rapport.

RAPPORT N° 301

Conseil général des Jeunes : actions 2013-2015

M. VACHER – Merci, Président. Comme vous le savez, en Corrèze, l'apprentissage de la citoyenneté passe notamment par le Conseil général des Jeunes (CGJ), parce que vivre au collège, c'est déjà vivre en société. Les Conseillers généraux jeunes représentent leur collège et s'initient au travail collectif et à la vie publique. Elus pour 2 années, ils proposent à la fin de leur première année de mandature de nouvelles idées et réalisent de nouvelles actions. Nous ne pouvons que les en féliciter et remercier les élus et collaborateurs qui les accompagnent le mercredi dans cette éducation à l'engagement.

Le CGJ est un outil de rassemblement des collégiens et d'apprentissage de la citoyenneté, une forme d'éducation citoyenne appliquée à la réalité, qui se traduit par des actions concrètes susceptibles d'améliorer la vie quotidienne des collégiens. Les projets qui vont vous être présentés ont été adoptés en Assemblée plénière des jeunes le 14 mai 2014 autour d'une thématique forte : « Améliorer le cadre de vie des collégiens et favoriser les échanges sportifs entre les collégiens valides et les collégiens handicapés de notre Département ».

Les Conseillers généraux juniors sont au nombre de 60, répartis en 4 groupes de travail. Le premier groupe se consacre à la création d'une manifestation sportive de sensibilisation au handicap physique ou mental avec la possibilité d'intégrer cette journée dans l'organisation d'un événement déjà existant, en lien avec l'UNSS par exemple, dans l'objectif de constituer des équipes composées de valides et non valides.

Le deuxième groupe s'occupe de la promotion de cette manifestation sportive avec la création de supports de communication, et la réalisation d'un reportage vidéo sur la vie quotidienne d'un jeune handicapé. Ils utiliseront des iPad pour la réalisation et le montage du film avec, en point d'orgue, l'interview d'un athlète de haut niveau.

Le troisième groupe envisagera l'accès à la culture par la réalisation d'un graff ou tag reproduit dans chaque collège sur un support approprié. Il s'agit là d'encadrer la réalisation de tags artistiques par 2 graffeurs connus du Département (Enzo, par exemple), et de faire découvrir cet art de la rue par la réalisation d'un documentaire et d'un reportage sur la création du tag, destinés aux collègues corréziens.

Enfin, le quatrième groupe travaille à la réalisation d'une enquête sur le mieux-vivre au collège, qui vise à recenser les attentes des collégiens à l'aide d'un questionnaire réalisé par les Conseillers généraux jeunes. L'analyse des réponses sera effectuée collège par collège, avec un retour au responsable d'établissement, une synthèse départementale, intéressante pour les élus en compétence et pour l'Éducation Nationale.

Je vais donc laisser la parole à Melle Alix VERGNAL, Présidente du Conseil général des Jeunes. Il me paraît nécessaire de lui présenter ainsi qu'à ses Vice-Présidents toutes nos félicitations, de saluer leurs initiatives et de vous dire l'enthousiasme avec lequel ils les ont réalisées. Merci à Alix, à Sephora, à Gaëlle, à Yoann qui présenteront les projets des 4 groupes de travail, et à tous ceux qu'ils représentent ici.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Alain pour cette présentation. Alix VERGNAL, du collège d'Egletons, Présidente du CGJ, a la parole pour présenter son rapport.

Melle VERGNAL – M. le Président, Mesdames, MM. les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, chers collègues, je suis très honorée aujourd'hui d'être aux côtés de M. Gérard BONNET, Président du Conseil général, et de l'ensemble des élus du Département. La présence du Conseil général des Jeunes à cette Assemblée démontre votre intérêt pour la jeunesse corrézienne et je vous en remercie vivement en son nom. A travers le CGJ, vous nous

RÉUNION DU 27 JUIN 2014

permettez de nous exprimer, de progresser dans notre apprentissage de la citoyenneté et de participer à la réalisation de nouveaux projets pour l'ensemble des jeunes corréziens.

Lors de la première Assemblée plénière, le 4 décembre 2013, les CGJ m'ont élue Présidente. Je suis donc heureuse aujourd'hui de vous présenter le fruit du travail des 4 groupes du CGJ. Dans le cadre de cette mandature 2013-2015, nous avons souhaité construire nos projets autour de 2 thèmes fédérateurs : « bien-être et mieux-vivre au collège », et « sport et handicap ». Ces thèmes se déclinent suivant 4 groupes de travail :

- Sport et handicap - création d'un événement sportif ;
- Sport et handicap - information et communication ;
- Bien être et mieux vivre au collège – accès à la culture ;
- Améliorer le cadre de vie des collégiens – enquête au collège.

J'aimerais que le Conseil général des Jeunes puisse être pour vous, les Conseillers adultes, une source d'information sur les besoins et attentes des jeunes Corréziens, mais également une source d'inspiration dans le choix des politiques à mettre en œuvre. Le CGJ est, je crois, un bon moyen pour rapprocher nos générations. Je tiens à vous assurer que les 60 jeunes élus sont très motivés et ont fait preuve d'un réel investissement dans l'élaboration des projets. Le 14 mai dernier, ceux-ci ont été adoptés avec une large majorité, preuve que, dans notre jeune Assemblée, le débat est ouvert et que la démocratie a toute sa place.

Faisant suite à 6 mandatures qui ont réalisé des projets très intéressants nous voulons à notre tour soumettre à votre approbation les projets que nous avons adoptés. Notre souhait est qu'ils fassent l'unanimité auprès de nos aînés. Vous pourrez vous rendre compte que les thèmes de la mandature et les axes de travail choisis sont vraiment au cœur de nos préoccupations. Nous sommes particulièrement motivés et prêts à nous investir pour les faire aboutir dès lors qu'ils auront été adoptés par votre Assemblée. En effet, nous avons été élus pour représenter les jeunes de notre Département et nous voulons être dignes de la mission que vous nous avez confiée.

A présent, j'invite mes collègues de chaque groupe de travail à vous expliquer brièvement leur projet. Je leur donne la parole.

(...Applaudissements...)

Melle SEIBEL – Bonjour, je m'appelle Marie SEIBEL. Je suis élève au collège d'Allasac et je représente Sephora, la présidente du groupe de travail Sport et handicap – création d'un événement. Au départ de la mandature, nous étions nombreux à avoir choisi ce thème (32), trop nombreux pour pouvoir fonctionner en un seul groupe. Nous avons donc décidé de nous répartir en 2 groupes de travail. Le nôtre s'est orienté sur le choix de la création d'un événement sportif afin que les collégiens se rendent compte des difficultés que surmontent les handicapés. Cette prise de conscience devrait permettre plus de solidarité entre valides et handicapés et de changer le regard des uns et des autres. Cette journée de sensibilisation devrait s'intégrer dans l'organisation d'un événement déjà existant, afin de toucher un vaste public et de sensibiliser un plus grand nombre de personnes. Nous envisageons de créer des partenariats avec l'UNSS, des comités départementaux sportifs et des clubs, permettant ainsi des prêts de matériels et l'encadrement d'activités.

M. LE PRESIDENT – Bravo ! Avant la présentation du deuxième rapport, je vais procéder à la mise aux voix de ce rapport sur la thématique du handicap. Qui vote contre ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité. Nous passons au deuxième rapport.

Melle VERGNAL – Je vous présente le projet à la place de Gaëtan CALVO, Président du groupe de travail Sport et handicap – information communication, qui n'a pu être présent aujourd'hui.

Comme vous l'a dit ma camarade Marie, le groupe Sport et handicap a choisi 2 axes de travail. Notre groupe s'est orienté vers l'information et la communication. Pour pouvoir fonctionner, nous allons être amenés à nous rencontrer régulièrement puisque nous communiquerons, entre autres, sur les animations organisées par le groupe Création d'un

événement. Notre objectif est de créer des supports de communication afin de sensibiliser les collégiens au monde du handicap, mais aussi de promouvoir la ou les manifestations organisées par nos camarades du groupe « Sport et handicap – création d'un événement ».

M. LE PRESIDENT – Voilà pour le deuxième rapport présenté en lieu et place de son collègue par la Présidente. Qui est d'accord avec ce rapport ? ... Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité.

Ce rapport sensibilise les jeunes au handicap dans le sport. Il s'agit d'un thème dont on aurait pu croire que les jeunes s'y intéressaient assez peu, mais je crois qu'ils ont constaté que, dans les collèges, cette problématique était importante. Nous allons passer au troisième rapport présenté par Yoann.

M. GASGNIERE – Bonjour, je m'appelle Yoann GASGNIERE. Je suis élève au collège Victor-Hugo de Tulle et je suis Président du groupe de travail « Bien être et mieux vivre au collège - accès à la culture ». Dès la première réunion, notre choix s'est porté sur l'envie d'embellir chaque collège du Département. Notre souhait était d'améliorer l'accueil et de donner du bien-être et du mieux-vivre à chaque collégien corrézien. L'idée que nous avons retenue est celle de réaliser un graff, un tag, qui sera reproduit dans chaque collège sur un support. Afin de faire découvrir cet art nouveau de la rue, nous projetons aussi de réaliser un documentaire sur l'art du tag et le suivi de notre projet.

(...Applaudissements...)

M. LE PRESIDENT – Nous allons faire adopter ce rapport sur l'art du tag. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Je considère que ce rapport est adopté à l'unanimité. Le quatrième rapport est présenté par Gaëlle.

Melle PRIGENT – Bonjour, je m'appelle Gaëlle PRIGENT. Je suis élève au collège Arsonval à Brive et je suis Présidente du groupe de travail « Améliorer le cadre de vie des collégiens - enquête au collège ».

Comme nos camarades du groupe précédent, notre choix s'est porté sur l'amélioration de la qualité de vie des collégiens à l'intérieur de leur établissement. Pour ce faire, nous avons choisi de réaliser un questionnaire qui pourrait faire apparaître par collège les améliorations souhaitées par les collégiens. Nous voulons travailler sur bien-être et mieux vivre au collège afin de permettre à tous de garder un souvenir bienveillant sur ces années. Par ce questionnaire, nous souhaitons donner la possibilité à chaque collégien corrézien de s'exprimer sur ce sujet, permettant ainsi de répondre au plus juste aux besoins des jeunes dans leur établissement.

(...Applaudissements...)

M. LE PRESIDENT – Merci, Gaëlle, pour cette présentation. Les 4 rapports ont été présentés. Le sport et le handicap, et le bien-être et le mieux-vivre au collège, sont des thématiques qui vous concernent dans votre vie. Je tiens à remercier la Présidente pour son travail ainsi que les Vice-Présidentes et Vice-Présidents, Présidents de commission pour le travail effectué. Qu'ils continuent à travailler dans ce sens. Vous donnez un exemple en tant que jeunes sur la prise en charge de la citoyenneté. Nous vous souhaitons de devenir, si cela vous intéresse, des élus dans les communes, au Conseil général, s'il existe toujours, au Conseil régional, à la députation ou à la Présidence de la République. Merci à toutes et à tous.

(...Applaudissements...)

Vous pouvez constater que le Conseil général s'anime rapidement... Vous avez assisté ce matin à notre séance. Vous avez dû vous ennuyer un peu... Au revoir, Présidente.

Nous reprenons le cours de l'ordre du jour avec le rapport 101, concernant l'élaboration du Schéma Départemental de l'Action Sociale Territoriale, présenté par Dominique GRADOR.

RAPPORT N° 101

Elaboration du Schéma Départemental de l'Action Sociale Territoriale –
Approbation par le Conseil Général

Mme GRADOR – Ce rapport pourrait constituer la base d'un bon exercice de réflexion et d'élaboration d'une réforme de l'institution départementale pour qui veut traiter du contenu de ces politiques et, en l'occurrence, d'une compétence majeure : l'action sociale. Plus modestement et sans d'ailleurs obligation réglementaire à le faire, les élus en responsabilité, les responsables de service et personnels, sous la responsabilité de Mme COUDERT que je remercie, et de Mme TRICOCHÉ, coordinatrice de ce travail social, ont souhaité reposer le cadre de notre action en lançant un Schéma Départemental de l'Action Sociale.

Le contexte social connaît une mutation profonde et le cadre législatif lui-même n'a cessé d'évoluer. Notre action s'exerce au quotidien sur ce que d'aucuns pourraient appeler un mille-feuille et que je préfère nommer pour ma part un réseau d'acteurs, de partenaires publics associatifs, nationaux, départementaux, locaux. Il s'agit de mettre en cohérence leurs interventions, de les décloisonner parfois, pour proposer un meilleur service public et un cadre de référence aux professionnels. En effet, on observe que les partenaires historiques de l'action sociale (CAF, CPAM pour ne citer que ceux-là) se concentrent sur leur mission obligatoire et administrative, sans doute en raison des contraintes financières, délaissant le terrain aux seuls travailleurs sociaux et mettant en cause, de fait, si l'on n'y prend garde, l'accès aux droits pour tous ceux qui ont besoin de recourir à ces services. Il y avait donc urgence, et nous l'avons fait, à refonder l'action du Département dans le domaine de la protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance. Nous avons également fait bouger de façon utile et constructive les partenariats nécessaires avec l'Education Nationale, l'Etat, la Justice, les associations concernées, ce dont, je crois, tout le monde se félicite aujourd'hui. C'est pour moi l'occasion de saluer sincèrement l'action et la détermination du Directeur Général Adjoint, des chefs de services (Sylvie PAPON qui vient de nous quitter, Marie LASAIRES, Mme BOUILLAGUET, Directrice de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui ont conduit ces évolutions), ainsi que le personnel qui s'est impliqué pour permettre ces changements, dont on constate que lorsque leur utilité et leurs avantages sont expliqués et compris, il est possible de tous avancer dans le même sens.

Ces évolutions, n'intervenant que sur un secteur précis de l'action sociale, en ont appelé d'autres de l'ensemble des travailleurs de ce secteur. Aujourd'hui, il s'agit bien de réfléchir et de repositionner la place donnée à chacune et à chacun des travailleurs sociaux dans une chaîne de l'action sociale plus lisible, de valoriser leur apport à la mise en œuvre des politiques du Département, de refonder les pratiques en fonction des besoins des populations et des problématiques, dont nous sommes tous conscients qu'elles évoluent considérablement, y compris sur notre territoire. C'est donc la définition même de l'action sociale de proximité qui est interrogée dans le sens et les finalités que nous, élus, souhaitons lui donner, avec une organisation qui leur corresponde et la formalisation de coopérations nécessaires.

Voilà donc en substance ce que les travailleurs sociaux du Département ont dit de leurs attentes dans le cadre des ateliers qui se sont tenus en Corrèze, auxquels ils ont été nombreux à participer de façon très constructive et avec la volonté de voir bouger les choses, puis à Limoges et Bordeaux, dans le cadre des états généraux organisés au niveau national. Vous le voyez, nous avons anticipé la réforme : ce peut d'ailleurs être un argument à apporter au débat de nos Députés que de leur dire que nous allons à Bordeaux, et non à Poitiers, ou à Orléans pour parler de l'action sociale du Département. Les travailleurs sociaux ont besoin de trouver du souffle, des motivations dans l'accompagnement social mis en œuvre par la collectivité. Ils ont besoin de savoir ce que la collectivité attend d'eux, quelle reconnaissance nous avons d'une action sociale généraliste et de proximité avec quels outils, quels moyens, quel cadre formalisé à leurs interventions. Sans ignorer les contraintes financières pesant dans ces domaines, il

convient de rechercher précisément les leviers nécessaires, notamment dans le partenariat et le décloisonnement que j'ai évoqués et que je m'applique, avec le service et ses directions, à faire évoluer.

Le lancement aura lieu officiellement à l'automne. Nous allons travailler sur des territoires de proximité avec nos collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'avec tous les acteurs de l'action sociale et de la solidarité au sens large. L'objectif est d'élaborer un document structurant de notre action. J'ai bien entendu que certains d'entre vous jugeaient ce rapport un peu abscons. Nous allons essayer de lui donner du sens à la fois pour renforcer l'action sociale de proximité, conforter l'identité du service social et de ses agents, et répondre à l'émergence des nouveaux besoins.

Bien qu'étant peut-être trop généraliste, ce rapport apporte, à mon sens, aux élus une meilleure connaissance des territoires via l'action sociale. Je pense que vous serez tous intéressés de savoir comment les populations évoluent dans vos cantons, de mieux comprendre pourquoi des problèmes surgissent. Il est de notre rôle à nous, élus, de les anticiper et de fournir des outils utiles au service de nos populations.

Nous voulons tout simplement être utiles, réfléchir ensemble sur un territoire pertinent avec tous nos partenaires aux services attendus et à rendre à une population fragilisée par la crise et par les évolutions sociétales. Je vois là une occasion pour les élus du Conseil général d'entrer dans la mise en œuvre de politiques qui correspondent à la fois à une actualité et à une opportunité d'agir.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en Commission des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Solidarité.

M. LE PRESIDENT – Merci, Dominique. En l'absence de demande d'intervention, je vais faire procéder au vote.

Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport concernant la politique de l'habitat, l'évolution des aides départementales, présenté par Jean-Claude YARDIN.

RAPPORT N° 102

Politique de l'habitat –
Evolution des aides départementales

M. YARDIN – Le présent rapport doit répondre à 3 objectifs importants :

- le développement solidaire des territoires à la fois urbains et ruraux ;
- le développement durable et les économies d'énergie ;
- le développement des politiques sociales liées au logement.

Nous nous inscrivons dans la continuité de nos engagements pour le logement et l'habitat du plan lancé en 2012 pour l'amélioration énergétique des logements. Ce plan énergétique doit nous permettre de valider la création de 2 nouveaux dispositifs. Le premier consiste en une aide aux travaux d'adaptation pour le logement dans le parc public à hauteur de 2 500 € par opération, et une aide financière au bénéfice des personnes en perte d'autonomie de 2 500 €, instruite et versée en urgence dans le cadre d'un retour ou d'un maintien à domicile. Le second dispositif permet le lancement d'un appel à projets pour l'aide à la réhabilitation énergétique et à la qualité architecturale en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement). Il vise à accompagner 10 projets portés par des particuliers, avec une subvention à hauteur de 6 000 € par opération pour la rénovation de logements associant performance énergétique et valorisation du bâti dans le cadre de démarches de réhabilitation d'ampleur. Il ne s'agit pas de constructions neuves.

Ce plan doit nous permettre :

- d'adapter nos interventions en cohérence avec les autres financeurs et de prendre en compte les besoins du territoire ;
- de respecter l'engagement de maîtriser budgétairement tous les projets contractualisés avec l'Etat et tenir compte des évolutions des interventions de nos partenaires (Anah -Agence Nationale de l'Habitat-, Conseil régional, agglomérations) ;
- de réserver notre intervention sur le parc public aux seules réhabilitations qui constituent une priorité ;
- d'adopter le principe selon lequel le taux global des aides publiques ne peut être supérieur à 80 % du montant hors taxes des travaux subventionnables, taux des autres subventions en général.

Le Conseil général démontre sa capacité à s'adapter et à innover avec, pour le secteur du bâtiment, un effet levier important de nos interventions financières. En effet, en 2013, 598 296 € de subventions ont été octroyés par le Conseil général de la Corrèze qui génèrent, pour un secteur d'activité en fragilité, plus de 3 730 000 € de travaux.

Je vous propose donc d'approuver les évolutions des conditions d'instruction de nos aides à l'habitat qui sont prévues pour être mises en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2014.

M. LE PRESIDENT – Merci, Jean-Claude. En l'absence de demande d'intervention, je vais procéder au vote.

Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport 103, présenté par Dominique GRADOR.

RAPPORT N° 103

Centre Départemental de l'Enfance –
Compte administratif 2013

Mme GRADOR – Ce rapport a pour objet la présentation d'éléments budgétaires. Je tiens à souligner qu'il est avant tout porteur de sens et constitue, je crois, la démonstration de la pertinence des choix opérés. Il marque également la reconnaissance de l'investissement des équipes dans une nouvelle dynamique de projet.

La rénovation du Centre Départemental de l'Enfance a été mise en œuvre à plusieurs niveaux :

- avec une nouvelle gestion d'équipe orientée vers l'accompagnement des publics, qu'ils relèvent de l'accueil des mineurs ou de l'accueil familial. L'équipe est aujourd'hui unifiée, stabilisée pour mieux répondre à l'urgence de situations de plus en plus complexes et lourdes en interventions ;
- avec un projet de restructuration du Centre parfaitement réussi.

Elle a permis le repositionnement de cet établissement et de ses équipes comme un lieu d'initiative et d'expérimentation pour assurer une meilleure adéquation entre les besoins et les réponses à apporter sur un champ particulièrement sensible.

Le compte administratif proposé à votre approbation pour 2013 s'appuie sur une hausse maîtrisée des dépenses adaptées, d'une part, à la reprise d'une pleine activité et, d'autre part, à la stabilisation du personnel dans l'ensemble des postes, ainsi que sur un engagement financier de la collectivité départementale dans le cadre d'une dotation globale de fonctionnement sanctuarisée.

Son résultat excédentaire est arrêté à la somme de 239 3335,06 € avec 2 057 522 € de recettes pour 1 981 687 € de dépenses au titre de l'investissement et du fonctionnement. Les sommes investies dans ce Centre méritent que l'on insiste sur l'action qui est conduite : d'autres secteurs qui font parfois l'actualité des médias rêveraient de disposer de moyens aussi importants.

Ce dossier fait écho au rapport précédent sur l'action sociale et à notre engagement pour la protection de l'enfance. Il marque notre volonté de donner une autre dimension à cet établissement, notre détermination à accompagner les équipes dans la mise en œuvre de leur projet en faveur des enfants qui nous sont confiés. Je voudrais à cet égard remercier le Directeur du Centre qui nous a rejoints.

Ce rapport a été voté à l'unanimité par la Commission des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Solidarité.

M. LE PRESIDENT – Merci, Dominique. En l'absence de demande d'intervention, je demande au Vice-Président de séance, Bernard COMBES, de procéder au vote.

M. COMBES – Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Merci.

M. LE PRESIDENT – Le compte administratif du Centre Départemental de l'Enfance est adopté.

Nous passons au rapport 201 concernant le Laboratoire Départemental d'Analyses, présenté par François BRETIN.

RAPPORT N° 201

Laboratoire Départemental d'Analyses :
perspective de regroupement des laboratoires de la Corrèze, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, du
Cantal, de la Haute-Loire et de la Loire

M. BRE TIN – Merci, M. le Président. Avant d'entrer dans le vif de ce rapport, permettez-moi de revenir quelques instants sur les débats de ce matin. Beaucoup d'entre vous, collègues de toutes tendances, y compris de mon propre groupe, ainsi que certains témoins extérieurs se sont interrogés sur le sens de mes votes de ce matin. Je dois donc à tous des explications sur le fait qu'effectivement, j'ai voté les 2 motions qui nous étaient proposées, ce qui a pu paraître contradictoire, voire incohérent de ma part. Je serai bref. J'ai évidemment voté la deuxième motion, celle de mon propre groupe proposée par Dominique GRADOR, qui portait sur le fond, sur la nécessité de soumettre à l'appréciation des représentants des électeurs, des corps constitués et des acteurs économiques de nos territoires le projet de réforme territoriale dont l'Assemblée Nationale doit débattre. Et si je n'ai pas proposé l'organisation d'un référendum, c'est que je sais que les électeurs ne répondent jamais aux questions qui leur sont posées. J'ai également approuvé la motion présentée par notre Président, Gérard BONNET, en quelque sorte par pragmatisme. Considérant que nous n'échapperions pas au vote de cette réforme et que, en lieu et place du prétendu mille-feuille actuel, privés de dessert, nous étions de fait contraints à donner un avis sur les bouillies qui nous étaient proposées, j'ai choisi la moins amère et la plus digeste. Et c'est pourquoi j'ai donné un avis favorable à cette sorte d'auberge espagnole que constituait la seconde motion.

Nous allons maintenant passer au rapport sur la perspective de regroupement des laboratoires de la Corrèze, de la Creuse, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire et de la Loire. Je rappelle que dans sa séance plénière du 28 juin 2013, le Conseil général avait déjà approuvé le principe d'un rapprochement entre les 4 laboratoires départementaux de la Corrèze, de la Creuse, du Puy-de-Dôme et du Cantal avec, pour objectif, la création d'une structure publique interdépartementale à l'horizon du 1^{er} janvier prochain. L'étude du projet de regroupement a été confiée à la société KPMG pour un montant total de 95 000 € hors taxes, en y adjoignant aux 4 Départements précités la Loire et la Haute-Loire.

En accord avec les prescriptions du cahier des charges, et notamment les principes portant sur :

- la création d'une structure publique ou à dominante publique ;
- un équilibre entre les territoires et les laboratoires fondateurs ;
- le maintien du service de proximité ;
- la participation au développement de l'activité économique locale ;
- l'inscription dans une démarche de développement durable ;
- la conduite du projet avec transparence et équité ;

KPMG a donc procédé à un diagnostic précis de la situation et a proposé plusieurs scénarii de regroupement.

Ceux-ci ont été présentés, le 14 avril dernier, au comité de pilotage du projet créé en juin 2013 et réunissant les Vice-Présidents, la Direction générale des Conseils généraux et la direction des laboratoires. Le personnel a été informé régulièrement de l'avancement de l'étude.

KPMG a confirmé l'intérêt et la faisabilité d'un tel projet et a préconisé une attitude volontariste reposant sur une stratégie unique et partagée, portée par une seule et même structure juridique. Notre prestataire ainsi que le comité de pilotage ont privilégié la solution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui présente les principaux avantages suivants :

- un transfert de gestion et non pas un transfert de compétence ;
-

- une structure ouverte évolutive, notamment à des partenaires privés éventuels ;
- la possibilité d'intervenir en dehors de notre territoire ;
- et la mise à disposition des personnels des collectivités d'origine.

Ainsi, le 12 juin dernier, les Présidents des Départements concernés se sont rencontrés à Clermont-Ferrand. Ils ont donné leur accord de principe sous réserve d'une délibération de leur assemblée pour intégrer ce futur GIP. D'ici à l'automne, il restera à arrêter le mode de gouvernance, l'harmonisation tarifaire, la contribution financière de chacun, le siège social ainsi que la Direction générale.

D'ores et déjà, il convient d'activer la troisième phase de l'étude et de missionner KPMG pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle structure. Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le principe de création d'un Groupement d'intérêt public regroupant, outre le laboratoire de la Corrèze, l'un ou les autres des laboratoires de la Creuse, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme et d'autoriser le Président du Conseil général à signer tout document préparatoire avant que le Conseil Général ne décide, lors d'une prochaine séance plénière, de formaliser ou non son adhésion à la nouvelle structure.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission de Développement Economique, de l'Agriculture et du Tourisme ainsi qu'en Commission de Synthèse, des Affaires Financières et de l'Administration Générale.

M. LE PRESIDENT – Merci, François, pour cette présentation complète. Je voudrais ajouter que j'ai participé, il y a une dizaine de jours, à la réunion, à Clermont-Ferrand, des 6 Présidents des Conseils généraux, 3 Départements étant de droite et 3 de gauche. L'étude réalisée par KPMG a été fouillée. Nous avons constaté à cette occasion que nous partagions les mêmes analyses sur les actions à mettre en œuvre, à savoir :

- regrouper les laboratoires à échéance du premier trimestre 2015 ;
- développer une politique dynamique et volontariste afin que la structure dans son ensemble retrouve un équilibre financier dans les 5 ans à venir ;
- porter la capacité de chaque équivalent temps plein à 75 000 € dans tous les laboratoires, un montant proche de la réalité en Corrèze, mais pas dans tous ;
- mettre en place une structure juridique souple, la plus adaptée étant, semble-t-il, le GIP, qui permettrait aux Départements d'y entrer et d'en sortir sans que cette structure rencontre de problèmes par rapport à la réforme territoriale qui sera mise en place ;
- préserver l'emploi public (environ 60 emplois en Corrèze) ;
- mettre rapidement en place un budget unique avec une comptabilité analytique pour chaque laboratoire ;
- instaurer une gouvernance qui serait une présidence tournante sur 1 an, avec un Directeur général, des Directeurs généraux adjoints pour chaque Département, et une gestion assurée, si possible, par un comptable public.

Le problème du siège a été évoqué, mais n'a pas été tranché.

Il est ressorti de ce débat que le regroupement représentait la seule solution permettant aux laboratoires publics de continuer à fonctionner dans des conditions acceptables et d'éviter leur disparition à court terme. Il est à noter, en outre, que plusieurs regroupements de même importance sont déjà intervenus dans le Grand-Ouest.

En l'absence de demande de parole, nous allons procéder au vote.

Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Nous passons au rapport 202, présenté par François BRETIN.

RAPPORT N° 202

Laboratoire Départemental d'Analyses :
compte administratif 2013

M. BRE TIN – En 2013, les dépenses globales se sont élevées à plus de 4 500 000 € et les recettes à près de 4 370 000 €. L'exercice accuse donc un déficit d'environ 139 500 €. La reprise de 894 256 € d'excédent cumulé préserve cependant un résultat positif de près de 755 000 €, dispensant, pour la treizième année consécutive, le Conseil général de verser une subvention d'équilibre au Laboratoire.

Concernant le fonctionnement, les dépenses, inférieures à celles de l'année précédente, apparaissent particulièrement maîtrisées. Les recettes et l'activité, conformes aux prévisions, restent insuffisantes pour éviter un déficit d'exploitation de 243 674 €. Les activités du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration), de la recherche des contaminants alimentaires et de l'hygiène alimentaire restent soutenues. L'activité Santé animale affiche une stabilité en l'absence de tout événement sanitaire exceptionnel. Le secteur Hydrologie, en revanche, accuse une baisse par rapport à 2012 en raison des programmations pluriannuelles des différents marchés publics. Le résultat net cumulé de cette section reste néanmoins excédentaire de 351 529 €.

Concernant l'investissement, les dépenses se sont élevées à 258 633 € ; les recettes à presque 363 000 € ; et la reprise des résultats antérieurs à 299 000 €. Il en découle un résultat brut de +104 154 €, et compte tenu des résultats antérieurs, un résultat net cumulé de 403 207,77 €. Les principaux achats d'équipement ont concerné un automate pour la détection des hormones dans les matrices biologiques (90 000 €) ; un automate de biologie animale (20 000 €) en substitution d'un appareil de location ; la remise à niveau de nos équipements d'analyse de radioactivité dans les aliments grâce à un nouveau détecteur au germanium (19 000 €) ; 2 postes de sécurité microbiologique (12 000 € chacun) en remplacement des 2 anciens qui n'étaient plus conformes ; et enfin, une tondeuse autoportée et une débroussailleuse (3 400 €) permettant de réaliser fréquemment et à moindre coût l'entretien des abords immédiats du laboratoire.

Il vous est donc demandé de bien vouloir délibérer sur ces éléments. Le rapport détaillé a été approuvé à l'unanimité par la Commission du Développement Economique, de l'Agriculture et du Tourisme, et la Commission de Synthèse, des Affaires Financières et de l'Administration Générale.

M. LE PRESIDENT – Merci, François. En l'absence de demande de prise de parole, Bernard COMBES va faire procéder à l'adoption de ce compte administratif.

M. COMBES – Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Merci.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au rapport suivant, présenté par François BRE TIN, concernant la décision modificative n° 1.

RAPPORT N° 203

Laboratoire Départemental d'Analyses :
projet de décision modificative n° 1 au budget 2014

M. BRETIN – Cette décision modificative permet de financer la phase d'accompagnement à la mise en place de la nouvelle structure inter-laboratoires par la société KPMG. Il s'agit de piloter les travaux des groupes de travail thématiques, d'établir un plan d'affaires sur 3 ans, d'élaborer la convention constitutive du regroupement. Le montant de cette dernière phase cofinancée par les 6 départements s'élève à 60 000 €.

Il vous est demandé de délibérer sur ces éléments. Cette décision a été approuvée à l'unanimité par les 2 Commissions.

M. LE PRESIDENT – Merci, François, pour la présentation de cette décision modificative très modeste. Aucune prise de parole n'est demandée.

Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Elle est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au rapport 204, le bilan des aides économiques, présenté par Jean-Claude PEYRAMARD.

RAPPORT N° 204

**Bilan des aides économiques départementales
2008/2013**

M. PEYRAMARD – Merci, M. le Président. Ce rapport est détaillé en 2 volets : les aides économiques en matière agricole dont Jacques DESCARGUES se fera le rapporteur, et les aides en faveur des entreprises que je vais vous présenter : aides dédiées au commerce et à l'artisanat (création, reprise) et le plan de développement.

Le Département a attribué 6 M€ de subventions, soit plus de 30 M€ d'investissements générés sur le territoire, dont 85 % de commandes passées auprès d'entreprises corréziennes contre 15 % hors Département. Les investissements générés représentent l'équivalent de 120 emplois. L'intervention départementale a permis de soutenir en direct la création et/ou le maintien d'environ 1 065 emplois sur cette période.

Concernant les aides relevant du programme Implantation et Développement d'Entreprises, 6 066 000 € de subventions ont été attribués par le Département, soit plus de 62 M€ d'investissements générés sur le territoire ; 78 % des travaux concernés ont été confiés à des entreprises locales, ce qui représente largement 500 emplois dans le BTP sur la période. L'intervention départementale a permis de soutenir en direct la création ou le maintien de 544 emplois sur cette même période. Pour l'ensemble des entreprises accompagnées par le Conseil général en création et reprise, on constate un taux de survie de 76 % de 2008 à 2011.

La collectivité départementale s'appuie sur 2 outils essentiels d'accompagnement : l'Agence de Développement Economique Corrèze Expansion et la SEM Corrèze Equipement, ainsi que sur les services économiques du Département que je tiens à remercier.

Enfin, concernant l'activité des SYMA, qui s'inscrivent également dans cette logique de développement économique et dont le Département est un des membres fondateurs depuis environ 14 ans, 282 hectares de zones d'activité ont été aménagés pour 42 M€ d'investissements depuis l'origine, dont 7 M€ depuis 2008 ; 50 entreprises se sont implantées représentant environ 2 500 emplois.

Ainsi, sur la période 2008-2013, près de 1 900 emplois ont été créés ou maintenus grâce aux dispositifs d'intervention économique et agricole du Conseil général auxquels il convient d'ajouter les 830 emplois indirects induits par les investissements liés aux projets ayant bénéficié desdites interventions départementales.

Sur les 6 années écoulées, le Département a été présent sur tous les dossiers stratégiques d'implantation industrielle. Les dispositifs départementaux ont ainsi contribué à un effet d'entraînement en permettant de mobiliser des crédits européens : FEDER, pour les dossiers d'implantation et de développement ; FEADER pour l'agroalimentaire et la quasi-totalité des dispositifs agricoles à travers l'adossement de la collectivité départementale au Document régional de développement rural et des cofinancements régionaux.

La collectivité départementale a consacré 44,8 M€ (24,8 M€ en investissement et 20 M€ en fonctionnement) à sa politique économique entre 2008 et 2013. Ce volume financier comprend également la participation de la collectivité aux opérations structurantes du Département dans 2 dossiers majeurs : l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne et le Syndicat Départemental d'Abattage.

Le Département a ainsi pleinement joué son rôle dans un contexte de crise avérée. Toutefois, malgré des efforts très significatifs en matière de développement économique, le Département de la Corrèze ne peut à lui seul et par lui-

même infléchir de manière substantielle la situation économique départementale et donc de l'emploi. En effet, cette dernière est intimement liée à la conjoncture économique nationale et internationale.

M. LE PRESIDENT – Merci, Jean-Claude. Frédéric SOULIER a demandé la parole.

M. SOULIER – M. le Président, je voudrais souligner, dans ce rapport, la pertinence des actions menées dans le passé par rapport à la fameuse dette de la droite que vous dénoncez. Il est heureux que certains investissements aient été faits à cette époque : ils ont permis de générer quelques nouvelles richesses fiscales, bien utiles aujourd'hui à notre Département. A cet égard, les SYMA ont préparé l'avenir de belle façon, en permettant le développement économique et la création d'entreprises. Votre prédécesseur a pris une très mauvaise décision en 2008 en abandonnant le SYMA A20, qui prévoyait une nouvelle zone d'activité dédiée à la logistique aux portes de Brive, en bas de la côte de Donzenac. Elle s'avère très regrettable, car 6 ans plus tard, nous ne pouvons accueillir une grande entreprise internationale de transport qui cherchait à s'implanter à ce carrefour autoroutier : elle aurait apporté entre 80 et 100 emplois nouveaux. Aujourd'hui, nous payons cher ce manque de vision sur le plan économique et notamment en termes de création d'emplois.

M. LE PRESIDENT – Pour répondre à Frédéric SOULIER, j'ai participé à la création du premier SYMA en 1989 à Ussel, à l'époque en tant que fonctionnaire. Je me souviens des problèmes créés par les excès d'investissement qui nécessitaient des montants de cotisations de fonctionnement très élevées. J'étais intervenu avec succès auprès du Ministère pour affecter l'excédent d'investissement en fonctionnement de façon à limiter la participation des communes. Je voudrais souligner que cette Assemblée n'a jamais émis de critiques sur les SYMA, qui ont permis la création ou le maintien de plusieurs milliers d'emplois. Quant à la zone de 30 à 40 hectares de Donzenac-Ussac, cette question avait été débattue au SYMA A20 à Brive. A l'époque, elle n'avait pas été retenue en raison de problèmes fonciers. On estimait également que Brive était suffisamment dotée en zones d'activité : on parlait de 250 hectares disponibles dans les différentes zones. Celle-là se situait dans le prolongement amont de la zone de logistique d'Ussac qui, il est vrai, avait été très rapidement remplie. En tout état de cause, la gestion du SYMA A20 avait été confiée par le Département à la Commission d'Agglomération de Brive. Gilbert a la parole.

M. FRONTY – Je voudrais confirmer vos propos, M. le Président. Frédéric SOULIER n'en dit pas assez. Si la zone de Donzenac n'a pas été créée, ce n'est pas parce que le Conseil général ou l'agglomération y ont mis un frein, mais parce qu'un agriculteur s'est opposé à l'acquisition du foncier. Par honnêteté intellectuelle, il convient de le reconnaître.

M. SOULIER – Si nous avons connu toutes ces contraintes juridiques, nous n'aurions jamais construit l'aéroport ni l'abattoir. J'entends ce que tu dis, Gilbert, nous nous sommes effectivement heurtés à ce problème, mais vous ne pouvez pas nier qu'un arbitrage politique est intervenu. C'est regrettable parce qu'aujourd'hui cette zone dédiée fait défaut, et un transporteur international de logistique ne s'installera pas au fin fond d'une zone, fût-elle aussi sympathique que Laroche ou le PEBO (Parc d'Entreprises de Brive Ouest).

M. LE PRESIDENT – Pour avoir régulièrement participé aux réunions du SYMA A20, cette zone ne paraissait pas immédiatement nécessaire à l'époque compte tenu des 250 hectares disponibles pour implanter des entreprises sur les zones de Brive. Peut-être manquait-il une zone spécifique pour la logistique, mais la décision a été prise en tenant compte de l'ensemble des zones alors disponibles.

M. FRONTY – Le débat que tu évoques portait essentiellement sur l'espace commercial et il est vrai que tout le monde recherchait un espace pour la logistique du transport, mais il est pour le moins abusif d'affirmer que le Conseil général a été un frein à la création de la zone sur le canton de Donzenac.

M. LE PRESIDENT – Frédéric SOULIER.

M. SOULIER – Je n'ai pas utilisé le terme de frein, mais nous aurions pu être un accélérateur. Une zone logistique nécessite des entrées-sorties en prise directe avec l'autoroute, et pour le coup, la zone de Donzenac-Ussac remplit cette fonction.

M. LE PRESIDENT – La parole est à Jacques DESCARGUES.

M. DESCARGUES – Je voudrais ajouter quelques mots sur le bilan concernant le secteur agricole, qui, de 2008 à 2013, a bénéficié d'un soutien important malgré les contraintes économiques. Environ 14 M€ ont été attribués en investissement et fonctionnement. Ce soutien à l'agriculture a été complété par les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) pour lesquelles tous les acteurs se sont mobilisés pour les réorienter en faveur notamment du secteur de l'élevage. Ainsi, ces 14 M€ représentent pratiquement ce que la réforme de la PAC va apporter aux agriculteurs chaque année. Nous savons tous ici l'importance du secteur agricole dans notre Département sur le plan économique, directement et indirectement, mais également sur les plans social, paysager et environnemental. En priorité, ce soutien a été orienté sur l'installation des jeunes, la diversification des productions, l'aménagement et la modernisation des exploitations, la santé animale. Outre ces appuis sectoriels, le soutien a été maintenu pour la communication événementielle afin d'assurer la promotion de l'agriculture et des agriculteurs, ainsi que pour les organisations professionnelles agricoles.

Les aides du Conseil général sont relayées ensuite par l'Union Européenne et la Région qui interviennent en cofinancement : c'est notamment le cas pour les CUMA, les bâtiments d'élevage, l'irrigation et les principales productions agricoles. Globalement, nous pouvons estimer qu'en investissement, les aides du Département ont permis de générer au moins 30 M€ de chiffre d'affaires dans les entreprises corréziennes, les principales bénéficiaires ; 153 emplois ont été soutenus par ces aides au secteur agricole. En ce qui concerne spécifiquement l'installation, 286 jeunes agriculteurs ont été accompagnés sur cette période. Ces éléments précis nous serviront pour débattre des transferts de compétences.

M. LE PRESIDENT – Merci, Jacques. Personne ne demande la parole. Il vous est donc demandé de prendre acte de ce rapport sur les interventions économiques du Département durant cette période.

Nous allons passer au rapport suivant concernant la politique départementale en économie sociale et solidaire présenté par Michel DA CUNHA.

RAPPORT N° 205

Développement Economique – Politique départementale économie sociale et solidaire –
Mise en œuvre du plan et bilan intermédiaire des programmes

M. DA CUNHA – Merci, M. le Président. Notre Assemblée avait souhaité disposer d'un bilan sur la politique d'économie sociale et solidaire. Je me livre bien volontiers à cet exercice au bout de 16 mois de mise en application de ce programme pluriannuel. Notre majorité se réjouit que le champ de l'économie solidaire au sens large soit mieux reconnu aujourd'hui. Une loi va faire progresser cette reconnaissance, et notre Département est au rendez-vous.

Depuis la crise financière, des citoyens ont estimé nécessaire de tirer les leçons de cette folie qui a plongé de nombreux pays dans de grandes difficultés. Si l'économie a pu apporter un progrès social à un certain nombre de populations, nous ne sommes pas pour autant prêts à accepter les dérives de la finance à tous crins et de la recherche absolue de profitabilité. Loin de me lancer dans une analyse macro-économique (et depuis ce matin, je constate que certains n'hésitent pas à tomber dans l'amalgame pour servir le discours qui les arrange), je voudrais simplement rappeler qu'au niveau mondial, un mouvement se développe, dont on pourrait citer de nombreux exemples. L'un en particulier, le *Crowdfunding*, permet de trouver d'autres sources de financement qu'auprès des acteurs traditionnels, les marchés, qui encore aujourd'hui ne répondent pas toujours aux besoins et n'accompagnent pas le développement économique et social que tout le monde attend. Ces modes de financement solidaires prennent de l'ampleur au niveau mondial et permettent de lever des fonds très importants, qui se chiffrent en milliards de dollars ou d'€.

Que pouvait faire le Département dans ce domaine ? Nous avons, je crois, pris les devants et nous sommes au rendez-vous. Tout d'abord, une loi va nous permettre d'optimiser les leviers d'accompagnement des initiatives, et très concrètement, de continuer notre effort en termes de maintien et de développement de l'emploi sur le Département. Après avoir entendu le rapport sur les aides économiques que nous avons pu apporter, et bien que nous ne répondions pas à tous les besoins, force est de constater que le Département, à son échelle et avec les outils à sa disposition, a fait le nécessaire pour maintenir les emplois et même en créer.

Dans le champ de l'économie sociale et solidaire, dont les composantes sont très diverses, on trouve les fondations, les mouvements mutualistes, les banques, ainsi que le secteur associatif. Nous avons estimé que la priorité était d'accompagner les initiatives des porteurs de projet et nous nous sommes posé la question de savoir si tout était fait pour les prendre en compte. Nous avons tiré le constat que tel n'était pas le cas : soit le capital manquait, soit le projet n'était pas mûr. Le Département s'est donc engagé dans un Plan départemental d'économie solidaire pour soutenir toutes les initiatives et permettre à tous ceux qui avaient une bonne idée, même à affiner, d'avoir une chance d'aller jusqu'au bout et de créer leur propre emploi, voire d'en développer.

Ce plan définit, de manière nouvelle et innovante, un cadre global. Aujourd'hui, nous en sommes au bilan intermédiaire. Je vous en épargnerai la lecture exhaustive, mais j'en soulignerai quelques éléments. Le premier a consisté à mettre en place un dispositif d'accompagnement des projets, en s'appuyant sur celui qui existe et fonctionne très bien : le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Nous avons en effet le souci d'accompagner les porteurs de projet avec une rigueur qui s'inspire d'ailleurs largement des pratiques des entreprises, avec la particularité de faciliter l'accès aux financements et aux systèmes de garantie afin de rendre ces projets viables et créateurs d'emplois.

La mise en place du microcrédit solidaire s'est déclinée en 2 parties : le volet professionnel, qui a permis d'accompagner un certain nombre de projets, je vous renvoie au rapport ; et le microcrédit solidaire social, grâce auquel des personnes ont pu accéder à un équipement (une voiture, un moyen de transport, de l'équipement électroménager, etc.) sans obligatoirement avoir recours à l'aide sociale traditionnelle, avec un effet de responsabilisation non négligeable. De manière plus précise, nous avons accompagné la création de SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives) qui s'avèrent un outil intéressant pour la reprise d'activité en cas de problèmes de transmission d'entreprises : pour ne citer que cet exemple, la SCOP PARVEAU à Vignols a permis de préserver 10 emplois, alors que cette petite entreprise disposait d'un carnet de commandes rempli dans un secteur où la France ne s'affirme pas particulièrement comme leader : l'équipement et les machines-outils. Nous avons pu accompagner cette reprise grâce à la compétence technique et de pilotage qui se trouvait au sein de cette entreprise, et la SCOP remplit aujourd'hui largement ses objectifs.

Une prime de démarrage aux jeunes entrepreneurs a été mise en place, afin d'encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes ayant des difficultés à trouver un emploi. Ainsi, un fonds de garantie pour les agriculteurs a permis de débloquer plus de 131 500 € de prêts.

Ces quelques exemples montrent que l'économie sociale et solidaire n'est pas marginale. Pour autant, elle ne remplace pas l'économie traditionnelle. Dans une conjoncture où certains citoyens n'acceptent plus que la finance gouverne tout, nos efforts doivent aussi s'adresser à tous ceux qui veulent créer, développer leur activité. Cette action, qui a produit ses premiers effets en 16 mois, a permis la création d'une cinquantaine d'emplois. En partenariat avec Limousin Actif, nous avons largement contribué à la création ou à la pérennisation de 328 emplois dans le Département. Bien évidemment, nous ne réglons pas tous les problèmes, mais nous utilisons les outils à notre disposition avec conviction. Certes, on peut estimer que ces chiffres restent très modestes, mais cet effort important me paraît devoir être salué.

Pour terminer et répondre à M. CHASSEING bien qu'il soit absent, l'économie sociale et solidaire, notamment à travers le partenariat avec Limousin Actif, permet aujourd'hui d'accompagner une grande association intervenant dans le champ social pour boucler le plan de financement d'une plate-forme logistique représentant plus de 8 M€. L'économie sociale et solidaire est donc aussi présente pour les associations œuvrant dans le social, en partenariat avec un certain nombre de structures, dont la Caisse des Dépôts qui joue d'ailleurs un rôle important. Voilà, M. le Président, les aspects que je voulais souligner en rapport avec les efforts que nous réalisons, car chaque emploi compte dans notre Département.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Pierre AUDY a demandé la parole.

M. AUDY – Merci, M. le Président. J'entends dire que la folie financière a mis les pays en grande difficulté, je veux rectifier ces propos : c'est la folie des Démocrates qui, en surendettant les Etats et en étant incapables de rembourser leurs dettes, a provoqué cette situation.

L'économie sociale et solidaire mériterait une définition précise. Il me semble que ce terme fourre-tout ne permet pas de bien comprendre ce qui est financé. J'avais compris que l'économie sociale recouvrait 3 branches : les associations, les coopératives et les mutuelles. Parmi les coopératives, certaines entreprises fonctionnent dans une logique de marché comme le Crédit Agricole ou Groupama. La distinction me semble donc se faire entre les entreprises fonctionnant dans une logique de marché et les autres, qui relèvent de l'économie solidaire, comme les ateliers protégés qui bénéficient d'aides. Je voterai ce rapport, bien entendu, ainsi que mon groupe, mais j'aimerais connaître de ce que l'on entend par économie sociale, car pour moi, les prêts aux jeunes entreprises constituent un soutien à l'économie. L'économie sociale et solidaire m'apparaît comme une addition d'activités dans lesquelles je souhaiterais que soit faite la distinction entre les entreprises obéissant aux logiques de marché et les autres.

M. LE PRÉSIDENT – Henri ROY a demandé la parole.

M. ROY – Merci, M. le Président. Un spécialiste en économie, semble-t-il, vient d'affirmer que les Etats étaient responsables de la crise des *subprimes* et des errements des établissements financiers comme Goldman Sachs. Moi qui n'en suis pas un, je m'étonne de tels propos alors que l'unanimité s'est faite, quelles que soient les tendances politiques, sur les origines de cette crise dont nous vivons aujourd'hui les suites. Michel DA CUNHA a démontré l'importance de l'économie sociale et solidaire. Bien sûr, ce n'est pas la panacée, et si elle paraît accessoire à certains, elle représente pour ceux qui y recourent et souffrent au quotidien, un besoin, une nécessité, et parfois même une solution.

M. LE PRESIDENT – Merci, Henri. Michel DA CUNHA.

M. DA CUNHA – Merci, M. le Président. Je voudrais préciser que très longtemps, les acteurs traditionnels de l'économie sociale et solidaire se sont perdus dans une recherche des périmètres et d'une définition de ce que pourrait être le champ de cette économie à travers la définition des statuts. Nous avons adopté une approche différente, pragmatique, en constatant qu'un certain nombre de petites structures n'avaient pas accès au financement de leur projet et à un accompagnement de qualité, car précisément, on ne savait pas dans quelle case les classer. Nous n'avons pas souhaité perdre des mois et des années à définir par les statuts ce qui pouvait relever du champ de l'économie sociale et solidaire. Je le répète, pour moi, il ne s'agit pas d'une économie à part, elle a toute sa place dans l'économie globale. On ne peut la définir comme une économie en marge ou dans le marché. Certaines associations, par exemple, obéissent à une logique de marché : elles répondent à des appels d'offres, etc. La question ne se pose pas en termes de statut ou de classification administrative, mais de réponse à des besoins. Aujourd'hui, il existe des structures (et c'est là que réside leur différence) qui n'ont pas pour objectif la seule rentabilité, mais celui d'utiliser les bénéfices dans l'intérêt général. C'est cette approche qui nous guide. Certaines de ces structures sont des SARL, adaptées, avec un chef d'entreprise qui a investi ses économies pour en faire une entreprise dite sociale. Il s'agit donc d'une composante particulière de l'économie que nous devons accompagner parce qu'elle recouvre un ensemble de métiers qui ont mieux résisté à la crise que beaucoup d'autres d'une part, et que, d'autre part, elle représente des gisements d'emplois non délocalisables. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais elle correspond à une vision beaucoup plus large et moins dogmatique que vous ne l'imaginez.

M. LE PRESIDENT – Pour conclure, je voudrais indiquer que l'économie sociale et solidaire représente actuellement en Corrèze environ 12 % de la population active et 15 % en Haute-Corrèze. Nous donnons la priorité à 2 domaines importants dans nos interventions : l'accompagnement de diverse nature, comme la sécurisation de parcours pour la création de nouvelles entreprises, l'ingénierie pour le maintien et le développement d'activités et d'emplois, le sauvetage ou des interventions d'urgence en particulier auprès des exploitations agricoles qui nous ont été signalées. Par ailleurs, nous avons mis en place des programmes spécifiques de soutien, Michel DA CUNHA l'a évoqué, à savoir : le microcrédit solidaire professionnel qui s'avère nécessaire dans la situation actuelle ; des subventions, des aides à l'emploi ainsi que des prêts participatifs ; la création de fonds de garantie ; des primes de démarrage pour les entrepreneurs de moins de 26 ans. Ce sont là des dispositifs bien identifiés. Ce domaine hors du secteur purement marchand se développe en Corrèze et mérite d'être soutenu compte tenu de son importance, en particulier dans un contexte de crise.

Nous prenons acte de ce rapport intermédiaire pour signaler l'importance de l'économie sociale et solidaire et des actions menées.

Nous passons au rapport 401 concernant les bâtiments durables, présenté par Noël MARTINIE.

RAPPORT N° 401

Bâtiments Durables :
plan de gestion patrimoniale et d'investissement pluriannuel

M. MARTINIE – Chers collègues, le rapport Bâtiments Durables a pour ambition de mettre en place une politique de gestion patrimoniale afin de favoriser nos arbitrages, de répondre à nos obligations et de maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Comme notre Président l'a indiqué ce matin dans son introduction, il s'agit là d'un véritable audit effectué par les services et d'une feuille de route.

Ce rapport constitue le pendant de Routes Durables que nous avons approuvé le 21 décembre 2012. Il intervient toutefois à un moment particulier de la vie de notre collectivité, celui d'une réforme territoriale annoncée, susceptible de se traduire par des évolutions substantielles dans les compétences exercées par les Départements. Ainsi, au terme du projet de loi qui devrait être présenté par le Conseil des Ministres, la gestion des collèges ainsi que celle du réseau routier, pour ne citer que ces 2 domaines en relation directe avec notre politique départementale concernant les bâtiments, devrait revenir, à compter de 2017, aux Régions dont le nombre devrait lui-même être réduit. Notre plan Bâtiments Durables porte au total sur une durée de 10 années, 2014-2023. Sa durée de vie risque donc d'être fortement impactée par la réforme à venir. Il conserve néanmoins toute sa pertinence et son acuité, raison pour laquelle nous assumons la décision de le soumettre aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée Départementale. Il fera foi pour nous dans la perspective de 2017.

Ce plan, outre sa durée, comprend un certain nombre d'orientations, voire d'obligations, en termes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou en matière énergétique et environnementale. Ces orientations s'imposeront au futur maître d'ouvrage, quel qu'il soit : le Département, au moins dans une période transitoire, ou d'autres collectivités publiques. Dans le chiffrage détaillé auquel il a donné lieu (52,2 M€ sur une période de 10 années), ce plan part également du postulat selon lequel presque toutes les implantations territoriales actuelles sont maintenues, sous réserve d'éventuelles évolutions pendant la durée du schéma qu'il est impossible de préjuger aujourd'hui. Le choix a donc été effectué de travailler à périmètre immobilier constant avec les contraintes réglementaires en vigueur. C'est pourquoi le plan Bâtiments durables contenu dans le présent rapport doit s'analyser comme une véritable feuille de route pour les 10 prochaines années, pour la collectivité départementale elle-même ainsi que pour toutes les autres collectivités — Région notamment — qui reprendraient dans l'intervalle tout ou partie des compétences actuelles du Département. A cet égard, je voudrais saluer le travail important réalisé une nouvelle fois par les services, représentés ici par Jean-Luc VIGNARD, sur lequel nous pouvons dès à présent nous appuyer.

Le Département est propriétaire ou exploitant de 128 sites, représentant 250 000 m², dont 150 000 m² pour les collèges, héritage de l'État voici quelques années. Le patrimoine s'est constitué dans le cadre des transferts des collèges et des routes, mais aussi grâce aux investissements réalisés par notre collectivité au-delà de son champ régalién : le sport, la culture, les loisirs. Depuis 2009, le rythme des investissements a été impacté par les contraintes liées au surendettement des années 2003-2007. Aussi la priorité a-t-elle été donnée aux investissements porteurs d'économies d'énergie et à ceux assurant la modernisation des sites, comme les centres routiers, les demi-pensions de Cabanis et d'Objat, le Centre de l'Enfance pour ne citer que ceux-là.

Le Département dispose d'un patrimoine suffisant pour répondre à ses missions régaliennes dans le domaine des routes. Par contre, des améliorations au sens d'extension ou de mutualisation avec d'autres collectivités seront à apporter concernant principalement le domaine social à Brive et à Meymac : les réflexions sont en cours. Au titre des missions non obligatoires, il s'agira, dans les années à venir, d'assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement, voire de se désengager de certains sites : c'est déjà le cas pour l'aire d'autoroute de Vitrac et la vente du restaurant de site de Ruffaud, par exemple, est envisagée. Enfin, des éléments constitutifs de ce patrimoine, les Maisons du

Département, ont vocation à être mutualisées pour accueillir des services publics ou pour porter de nouvelles missions dans le cadre des maisons de service au public. Comme dans le domaine des routes, il s'agit plus de gérer que de construire.

Le plan Bâtiments Durables a été établi après un inventaire complet de notre patrimoine. Il a été élaboré à périmètre constant. Ce choix participe de l'accessibilité des services publics et de la proximité territoriale. Il confirme la volonté du Département d'assurer ses missions au plus près des Corréziens. Il valorise la présence du Département dans des cantons ruraux, premier employeur au titre de l'éducation, de l'action sociale et de l'entretien du patrimoine routier.

La politique de gestion patrimoniale est structurée par un plan pluriannuel d'investissement construit à partir du diagnostic technique, énergétique et d'accessibilité. Le diagnostic technique nous a permis de dégager le montant des travaux à réaliser pour assurer la modernisation en 10 ans de notre patrimoine, afin de garantir sa pérennité, le confort pour nos agents et pour les usagers. Les travaux ont été estimés à 28,8 M€, dont :

- 14 M€ pour les collèges, en particulier pour la mise à niveau des demi-pensions de Lubersac, Larche et Egletons ;
- 4,5 M€ pour les archives départementales ;
- 4,6 M€ pour les centres d'entretien, dont 1,8 M€ pour les toitures en amiante ;
- 1,25 M€ pour les sites sociaux ;
- 1,2 M€ pour les sites culturels tels que la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) et Sarran avec les problèmes que l'on sait sur la vêtture bois et les terrasses à reprendre ;
- 1 M€ pour les gendarmeries.

Le respect des engagements liés au Grenelle de l'Environnement, qui fixent à l'échéance de 2020 de baisser de 38 % nos consommations d'énergie et de 50 % les émissions de gaz à effet de serre, impose un niveau d'investissement évalué à 18,4 M€, dont 16,12 M€ pour les collèges. Au préalable, pour les 6 sites, des restructurations seront engagées visant à réduire les espaces affectés par excès au fonctionnement quotidien. Pour de nombreux sites de construction récente (Maisons du Département, Maisons des Services Sociaux), le renforcement du pilotage et la mise en place d'équipements favorisant la souplesse permettront de répondre aux obligations environnementales.

Enfin, pour ce qui concerne l'accessibilité, il nous appartiendra de mettre en conformité notre patrimoine bâti. Le projet de modification de la loi de 2005, suite au rapport de la Sénatrice Claire-Lise CAMPION, repousse les échéances de 3 à 9 ans selon les domaines. Les travaux à réaliser sur notre patrimoine bâti ont été évalués à 7,8 M€ avec 2020 comme échéance, soit sur 7 ans.

Pour respecter les échéances liées à la maîtrise de l'énergie et à l'accessibilité fixées à 2020, le plan pluriannuel d'investissement a donc été construit en 2 phases : 2014-2020 puis 2021-2023. Les travaux de modernisation ont été ramenés de 28,8 M€ à 26 M€ en proposant de reporter les travaux liés aux toitures en amiante et à la modernisation des gendarmeries. Au final, le montant global de ce plan pluriannuel d'investissement s'élève à 52,2 M€ :

- 26 M€ pour la modernisation en 10 ans, dont 3,1 M€ en 2014 ;
- 7,8 M€ pour l'accessibilité en 7 ans, dont 0,4 M€ en 2014 ;
- 18,4 M€ pour l'énergie en 7 ans, dont 0,5 M€ en 2014.

Les exigences réglementaires s'imposeront à tout maître d'ouvrage. Cela nécessitera, sur la période 2014-2020, de porter notre effort principalement sur les investissements à réaliser au titre de l'accessibilité (7,4 M€) et de la maîtrise de l'énergie (17,9 M€), soit un montant total pour ces 2 postes de 26,2 M€. Ce niveau d'investissement nous permettra de respecter les engagements à l'échéance 2020 au regard des personnes en situation de handicap et du Grenelle de l'Environnement. Sur cette période, il est proposé d'investir 12,1 M€ pour la modernisation des sites ; au total, 38,3 M€ seront investis, soit 5,7 M€ par an.

Sur la période 2021-2023, l'effort portera sur la modernisation qu'il faudra poursuivre :

- 15,2 M€ seront investis, dont 13,7 M€ dans le cadre du diagnostic ;
- et 1,5 M€ au titre de la maintenance.

Enfin, 2,4 M€ seront provisionnés pour la modernisation des équipements liés à l'accessibilité et l'énergie. Sur cette période, l'investissement total s'élève à 17,6 M€, soit 5,9 M€.

Notre important patrimoine doit être entretenu et adapté. Ce rapport constitue, outre un audit, une feuille de route, un document prospectif sur 10 ans. Il s'agit d'un plan ambitieux. Nous respectons nos obligations particulièrement en matière d'accessibilité en intégrant la loi de Claire-Lise CAMPION. Ce travail énorme, je le disais en introduction, a été réalisé par les services durant 2 ans. Il permettra, à nous jusqu'à la fin de ce mandat et à ceux qui nous succéderont, de travailler en connaissance de cause, de disposer d'un état des lieux de notre patrimoine afin de définir les priorités pour les années suivantes. Je veux les féliciter une nouvelle fois et je vous demande de voter à l'unanimité ce rapport qui va fonder notre action sur les 10 ans à venir. La mise en œuvre de ce plan d'actions associées permettra d'assurer la cohérence et les cahiers des charges fixant nos attentes pour les projets nouveaux en nous garantissant des effets architecturaux et de fonctionnement dispendieux. Ce rapport me semble d'une grande d'importance, comme l'a été le rapport Routes Durables au mois de décembre 2012.

M. LE PRÉSIDENT – Noël a présenté ce rapport de façon très complète, très objective. Il a mis en lumière le travail considérable effectué par les services durant 2 ans. Cette feuille de route pour les 10 ans à venir, quel que soit le maître d'ouvrage, a pour ambition de maîtriser les coûts de fonctionnement ; de mettre en place une excellente qualité d'accueil pour les usagers et les agents avec l'accessibilité ; de maintenir le patrimoine en bon état. Pour remplir ces objectifs, 5 à 6 M€ par an de travaux sont nécessaires.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ce rapport ? ... Personne. Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité et je vous remercie tous d'acter ce travail considérable qui servira pour l'avenir.

Nous passons au rapport 402 présenté par Bernard COMBES concernant les aides aux communes.

RAPPORT N° 402

**Direction de l'Aménagement du Territoire –
Aides aux communes : présentation d'un dispositif de solidarité et d'équité territoriale**

M. COMBES – Merci, M. le Président. Je vais vous présenter une synthèse des éléments qui vous ont été fournis dans le cadre de cette séance plénière.

Ce rapport présente un dispositif dit de solidarité et d'équité territoriale avec l'ambition, en 2015, d'accentuer notre soutien aux territoires les plus désavantagés en faisant appel à la solidarité territoriale. En effet, le Département de la Corrèze se caractérise par de fortes disparités entre les communes, tant en termes de capacité financière que de démographie, nous le savons tous. Afin de répondre à cet enjeu, le Conseil général s'est donné comme priorité d'assurer un développement équilibré de l'ensemble du territoire corrézien et propose de faire évoluer le dispositif des aides aux communes. J'ai souhaité le présenter dès 2014, car ce dispositif a vocation à être mis en application en 2015, concomitamment à la mise en place de la prochaine génération des Contrats Territoriaux d'Aménagement (CTA) sur la période 2015-2017. Ainsi, les élus, conseillés et guidés dans leur choix, seront à même de mener un travail prospectif.

Modalités d'intervention du dispositif de solidarité 2015

Ce dispositif va combiner un nouveau critère, assis sur la densité de la population, aux critères de richesse fiscale et de mobilisation du potentiel fiscal de façon à mettre en place un bonus pour les communes les plus en difficulté. En ce qui concerne les critères de richesse fiscale et de mobilisation du potentiel fiscal, le même procédé que celui de la modulation des taux, mis en place en 2013, sera utilisé, à savoir le niveau du taux de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de 2014. La combinaison des 2 critères, densité et fiscalité, va permettre par un système de points, de 1 à 4 selon la combinaison du niveau de densité et de DETR 2014, d'identifier les territoires les plus en difficulté. Ainsi, les communes les plus fragiles tant par leur densité que par leur fiscalité bénéficiant de 3 ou 4 points verront s'appliquer un bonus de 5 % au taux d'aide actuellement en vigueur. Les communes bénéficiant de 1 ou 2 points verront leur taux maintenu. Ce dispositif ne s'applique pas aux communes urbaines ou dites comme telles, c'est-à-dire Brive, Tulle et Ussel, dont les taux d'aides resteront fixes.

Les programmes concernés par la modulation des taux mis en place en 2013 seront impactés par ce dispositif. Il s'agit :

- des aménagements de bourg ;
 - des aménagements communaux de type réserves foncières, éclairage public, études d'urbanisme et autres équipements communaux et travaux d'accessibilité ;
 - éco-bonification des bâtiments communaux : écoles du 1^{er} degré, mairies, sièges d'EPCI multiples ruraux, salles polyvalentes ;
 - les réseaux d'eau pluviale des routes départementales en traverse ;
 - la dépense incendie des communes.
-

M. LE PRESIDENT – Merci, Bernard. Il n’y a pas de demande de prise de parole. La carte que vous voyez à l’écran montre que les territoires les plus défavorisés se trouvent à l’écart des grands axes de communication. Ainsi, les communes situées sur l’axe A89 qui bénéficient des SYMA, précédemment évoqués, ne sont pas touchées ; il en est de même le long de la Nationale 20. En revanche, dans les territoires éloignés de ces 2 axes, un nombre beaucoup plus important de communes est concerné. Je voudrais ajouter que le Département de la Corrèze se caractérise par une disparité financière et démographique particulièrement importante des communes. Ce rapport est présenté pour répondre à ces enjeux et assurer un développement équilibré sur l’ensemble du territoire.

Qui vote contre ? ... Qui s’abstient ? ... Ce rapport est adopté à l’unanimité.

Nous passons au rapport 403, la révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, présenté par Jacques DESCARGUES.

RAPPORT N° 403

Révision du plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Corrèze
(PPGDND 19) :
approbation par le Conseil Général du Plan et de l'évaluation environnementale

M. DESCARGUES – Conformément aux textes qui nous ont confié la responsabilité de l'élaboration de ce schéma, nous avons décidé, le 21 janvier 2010, de procéder à la révision du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Corrèze.

Après 4 ans de réflexion et de concertation sur ce sujet sensible, nous vous soumettons un scénario proposant :

- le maintien de 2 unités d'incinération d'une capacité de 40 000 tonnes par an chacune, l'une à Saint-Pantaléon-de-Larche et l'autre à Egletons, complétées par une installation de stockage des déchets d'une capacité de 39 000 tonnes à Perbousie, à Brive ;
- la mise en place d'une collecte de biodéchets sur le SIRTOM de la région de Brive, ainsi qu'une installation de compostage des biodéchets dans le secteur de Brive-la-Gaillarde ;
- l'augmentation de la capacité du centre de tri d'Argentat pour le passer à 3 500 tonnes par an ;
- la construction d'une installation de tri recyclable d'une capacité de 7 000 tonnes par an pour la région de Brive ;
- la mise en place d'une installation de tri des encombrants résiduels d'une capacité de 5 000 tonnes par an ;
- l'intégration d'une clause de revoyure permettant d'évaluer la performance de la collecte des biodéchets sur le SIRTOM de la région de Brive en 2017 afin de corriger, si nécessaire, le plan proposé aujourd'hui.

L'objectif vise à réduire, voire à supprimer l'installation de Saint-Pantaléon-de-Larche en fonction des résultats obtenus dans la collecte et le traitement des biodéchets.

L'ensemble de ces propositions a été validé lors de notre séance plénière du 28 juin 2013. Nous avons procédé aux consultations administratives prévues par les textes, dont l'1 a duré 3 mois. Le projet de plan et d'évaluation environnementale a été soumis pour avis à la Préfecture, aux Départements limitrophes, aux Régions concernées par la zone du plan, au CODERST et aux collectivités compétentes en matière de déchets. Il a ensuite été soumis à l'avis de l'autorité environnementale qui a émis un avis favorable. Du 6 janvier au 7 février 2014, les projets ont été ensuite soumis à enquête publique. 4 observations ont été consignées dans les registres d'enquête :

- l'association ARSIVADE souhaite que les installations de la Corrèze puissent être utilisées par les Départements du Lot et du Cantal ;
- l'association ARDHI souhaite que la Corrèze abandonne l'incinération et développe davantage la réduction des déchets à la source ;
- un particulier, M. GIET, reproche à la société MARTIN, sise sur sa commune, d'avoir mis en place un centre de transit de déchets sans autorisation ;
- la DREAL a relevé une erreur dans le dossier : l'unité d'incinération de Rosiers-d'Egletons aurait demandé l'autorisation de porter sa capacité de 40 000 à 43 000 tonnes. La remarque de la DREAL a été prise en compte et les modifications ont été apportées au plan et à l'évaluation environnementale.

Suite à ces observations, la commission d'enquête a émis un avis favorable sans réserve. Il est donc proposé aujourd'hui de valider ce Plan, examiné en Commission et approuvé à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Frédéric SOULIER a demandé la parole.

M. SOULIER – Selon l'avis, la concession de l'unité d'incinération de Brive prendra fin d'ici moins de 10 ans. J'ai bien noté la clause de revoyure. Nous avons pris les devants. Brive, en effet, réfléchit à l'évolution de ce mode de traitement de déchets, mais aussi à leur collecte. Ainsi, nous allons, avec le SIRTOM, mettre en place 2 grands quartiers tests pour la collecte des déchets fermenticides. Il est de notre responsabilité politique de chercher des productions d'énergie alternatives aux énergies fossiles. Cet aspect manque peut-être dans le rapport, au moment où la réflexion s'oriente sur des productions d'énergie à base de biomasse ou de biométhanisation à partir de la collecte de déchets fermenticides. A cet égard, on peut se poser la question de savoir si la Corrèze, à terme, aurait raison de conserver 2 unités d'incinération, et notamment celle de Brive, qui exporte des déchets propres (sacs jaunes) et importe des déchets sales (sacs noirs) qu'elle brûle dans cette unité d'incinération. Sommes-nous capables de faire face à nos besoins avec une seule unité d'incinération ? A ce jour, je n'en suis pas tout à fait certain. Le devenir de cette usine est-il de fonctionner à moitié de sa capacité en trouvant des alternatives en complément ? Ces questions de fond sont posées. A Brive, en tout cas, nous sommes prêts à organiser la collecte des déchets transformables afin de les convertir en énergies nouvelles. Sur cette zone d'activité en particulier, il nous faut réfléchir à un projet industriel capable de générer une énergie soit autour de la biomasse, soit à partir de la biométhanisation qui produit un gaz compatible avec le réseau de gaz naturel et nous permettrait d'apporter une autre réponse. L'important, au final, est d'offrir une énergie moins chère que celle que nous proposons aujourd'hui aux consommateurs. Je me félicite de ce rapport qui aborde là un sujet très important.

M. LE PRESIDENT – François BRETIN a demandé la parole.

M. BRETIN – Le Plan prévoit un aménagement du centre de tri d'Argentat : il est déjà réalisé. Le centre a été reconstruit et fonctionne. Sa capacité est portée à 3 000 - 3 500 tonnes. Pour ce qui concerne le contenu du Plan, j'ai émis à l'époque de nombreuses réserves et je ne suis pas étranger à la clause de revoyure prévue. Elle me semble importante, car nous sommes aujourd'hui incapables de prévoir la meilleure solution en remplacement de l'incinération. On peut reprocher à ce Plan d'exclure de façon formelle toute éventualité de coopération avec d'autres collectivités voisines, Départements ou Régions. La réforme territoriale, dont nous avons amplement débattu ce matin, va transférer aux Régions et aux grandes Régions la responsabilité des plans d'élimination des déchets ménagers : la clause de revoyure trouvera alors son plein emploi. Par ailleurs, nous avons demandé ce matin un rattachement à une plus grande Région et envisagé des coopérations avec le Midi-Pyrénées, le Massif Central et éventuellement l'Auvergne : dans ce cadre, la question de l'adaptation des solutions possibles pour trouver des exutoires à l'élimination des déchets ménagers s'exprimera pleinement.

M. LE PRESIDENT – Merci, François. Michel PLAZANET.

M. PLAZANET – Faisant partie du bureau du SIRTOM 19 depuis une quinzaine d'années, je voudrais livrer à l'Assemblée certaines informations. L'usine de Brive a été construite dans les années 1960-1970. Des travaux importants y ont été réalisés depuis le changement d'exploitant, la société NOVA, repris par la société CNIM. L'usine de Brive respecte parfaitement les normes actuelles.

Au plan économique, les membres de cette Assemblée n'ignorent sans doute pas qu'un contrat a été signé depuis fort longtemps avec la société Blédina pour la fourniture de 40 000 tonnes de vapeur. Si la fourniture de vapeur était suspendue, cette société pourrait chercher à s'installer ailleurs. Je précise également qu'est mis actuellement en place un turbo-alternateur afin de revendre des kilowatts à ERDF. Si la qualité et la quantité de déchets doivent, certes, être améliorées, je veux souligner ici que nous essayons d'en valoriser la partie destinée à l'incinération et que nous nous soucions de la bourse des contribuables. Si nous devons les envoyer en décharge à Perbousie ou sur un autre site, il conviendrait de prendre en compte les problèmes de transport et d'environnement. Cette usine, qui a posé des difficultés, a fait l'objet depuis quelques années de gros efforts d'amélioration et je m'en félicite. Peut-être est-elle condamnée à terme, dans 20 ou 30 ans, lorsque les déchets seront gérés différemment. Pour l'instant, elle a le mérite d'exister. Si quelqu'un est capable de trouver un autre site dans un mois pour remplacer l'incinération, je suis prêt à dire le contraire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci, Michel PLAZANET, dont je rappelle qu'il remplace Sophie DESSUS en tant que Conseiller général. Il siège pour la première fois aujourd'hui. Frédéric SOULIER a demandé la parole à nouveau.

M. SOULIER – Je voudrais apporter un complément d'information pour que mes paroles soient bien comprises. Bien évidemment, la production de vapeur pour Blédina ne doit pas être abandonnée : cette mauvaise décision induirait des coûts indirects importants. Le rapport présente l'intérêt de réfléchir et de nous faire réfléchir à cette question, c'est en tout cas ainsi que je le comprends. L'idée de la clause de revoyure, dont j'ignorais que M. BRETIN était à l'origine, nous permettra de suivre ce dossier. Bien malin celui qui pourrait dire aujourd'hui quelle est la bonne formule entre l'unité d'incinération, la biomasse ou la méthanisation. Nous avons intérêt à réfléchir aux solutions alternatives et à étudier si la sortie de cette concession se réalisera partiellement ou totalement pour utiliser un autre procédé. Personne ne fait ici de procès d'intention quant à la méthode choisie. Moins de 10 ans, c'est demain. Nous nous devons donc de regarder l'efficacité de ces procédés et, en fin de chaîne, l'énergie que nous vendons : sera-t-elle à la fois alternative et moins chère surtout pour les consommateurs ?

M. LE PRESIDENT – Merci, Frédéric SOULIER. Jacques DESCARGUES a demandé la parole.

M. DESCARGUES – On voit que ce dossier est sensible et c'est la raison pour laquelle 4 ans de discussions techniques et politiques ont été nécessaires pour aboutir. Il existe des incertitudes techniques, et surtout, sur le changement de comportement des citoyens par rapport à ces déchets. Lors de ma première session dans cette assemblée, en 2004, je me souviens avoir examiné, entre autres, le Plan de gestion des déchets, qui ne prévoyait quasiment aucune politique de prévention ni de communication pour faire évoluer les comportements. Aujourd'hui, cet aspect constitue l'enjeu principal de ce nouveau Plan. Nous savons aujourd'hui que si tous les citoyens acceptaient de trier les déchets propres recyclables et de composter toute la matière organique, les capacités de traitement diminueraient d'autant, et surtout, le coût pour les familles baisserait de façon conséquente. En effet, la collecte et les grosses unités d'incinération et d'enfouissement sont très onéreuses. Au-delà même de l'aspect environnemental de ce Plan, c'est la maîtrise des coûts pour les familles qui est en cause. Chacun doit faire des efforts et nous sommes tous d'accord pour réduire ce volume de collecte et surtout de traitement.

M. LE PRESIDENT – Merci, Jacques. Michel DA CUNHA a demandé la parole.

M. DA CUNHA – Je me réjouis de cette position équilibrée et je voudrais conforter les propos de Frédéric SOULIER sur le sujet, car nous avons travaillé dans cet esprit. La clause de revoyure ne préjuge pas des décisions qui pourraient être prises dans le futur, et devra nous permettre d'examiner plus précisément l'évolution des comportements, car c'est bien là que tout se joue. Pierre COUTAUD est absent, mais il est prévu de revoir et d'analyser l'évolution de tous les dispositifs en fonction des équipements et des nuisances éventuelles pour Brive.

M. LE PRESIDENT – Merci. Pour conclure sur ce point, il semble que ce Plan recueille l'unanimité, les votes nous le confirmeront.

Comme l'a souligné Michel DA CUNHA, ce Plan se veut équilibré. Il fixe des objectifs ambitieux : le développement du tri sélectif et la diminution des déchets à la source. Je me félicite que les initiatives prises par l'ancienne municipalité de Brive se poursuivent en matière de collecte des déchets fermenticidés. La clause de revoyure, à mon avis essentielle, a fait l'objet d'un long débat au Conseil général. Tous les organismes appelés à donner leur avis ont émis un accord unanime, hormis Corrèze Environnement qui souhaitait une sortie de l'incinération plus rapide, ce qui a mené à inclure cette clause de revoyure. Outre les 2 usines d'incinération à Brive et Egletons de 40 000 tonnes chacune, une unité de stockage de 39 000 tonnes est prévue à Perbousie pour recevoir les déchets ultimes. Ce dossier sera transféré à la nouvelle Région dans le cadre de la loi, si elle est votée, au 1^{er} janvier 2016.

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Ce rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Nous passons au rapport 404 concernant le compte administratif du budget annexe du Parc Routier, présenté par François BRETIN.

RAPPORT N° 404

Compte administratif du budget annexe
du Parc Routier Départemental de la Corrèze
pour l'année 2013

M. BRETIN – Merci, M. le Président. Ce rapport concerne le compte administratif du budget annexe du Parc Routier de l'année 2013.

En section de fonctionnement, le montant des titres émis et rattachés à l'exercice 2013 s'élève à 8 417 000 € et le montant des mandats émis à 8 469 000 € en arrondissant. Pour la section d'investissement, ces montants sont respectivement égaux à 1 143 000 € et 1 279 000 €. Ainsi, sur l'exercice 2013, un montant total de 9 560 000 € a été émis en titre de recettes ; le montant total de mandats émis s'élève à 9 750 000 €. Ce dernier montant comprend le prélèvement réalisé sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Si l'on observe l'évolution des recettes par bénéficiaire des prestations depuis la mise en place de ce budget annexe en 2011, on constate un mouvement à la hausse des commandes du Département et une baisse à due concurrence des commandes des communes et des tiers. La commande de l'Etat reste relativement constante. Elle est en grande partie constituée par les prestations de peinture routière qui s'exécutent dans le cadre d'un marché prenant fin en juillet 2015. Les taux de réalisation en dépenses et recettes apparaissent cohérents entre eux, permettant d'obtenir un résultat d'exercice équilibré. Fin 2013, l'excédent est équivalent à celui observé fin 2012.

Concernant les dépenses d'investissement sur la période 2011-2013, le montant total des réalisations s'élève à 2 407 000 € pour une prévision sur la période de 2 633 000 €. Le financement de ces investissements est assuré par la dotation aux amortissements en ressource principale, augmentée d'un prélèvement sur la section de fonctionnement à hauteur des résultats d'exploitation réels et de la récupération de la TVA par le biais du fonds de compensation.

Le résultat du Parc Routier Départemental est positif à hauteur de 416 000 € : il représente le fruit de l'activité du parc sur 3 ans depuis son transfert au Département. Sur cette somme et sur la période, plus de 400 000 € ont été prélevés pour abonder les ressources d'investissement, rendant ainsi possibles le renouvellement et la modernisation de la flotte sans mobilisation de ressources externes, et en particulier sans emprunt.

Un point singulier va nécessiter un travail particulier en 2014. En effet, la méthode d'intégration du stock en provenance de l'Etat au moment du transfert, utilisée en 2011 et en 2012, perturbe la lecture de l'analyse des documents comptables relatifs au budget annexe dédié au Parc Routier, car la seule valeur du stock transféré compose en fait une partie du report à nouveau figurant au bilan. Une démarche est en cours avec la Paierie Départementale pour traiter cette anomalie et ainsi améliorer la qualité de l'information et la bonne compréhension de l'exercice conduit.

Au total, avec la création du budget annexe dédié au Parc Routier Départemental en 2011, le Département s'est donné les moyens :

- de suivre précisément l'économie de l'un de ses secteurs de compétence ;
 - de moderniser sa flotte de matériels affectés à l'entretien des routes sans mobiliser de ressources externes ;
 - de se rendre propriétaire d'une partie de la flotte des véhicules de liaison ;
 - et enfin, d'assumer sa volonté de développer les actions conduites en régie, ce qui s'est traduit dans l'évolution à la hausse de la commande du Département (+10 % sur 3 ans), sans pour autant remettre en cause les grands équilibres avec le secteur concurrentiel.
-

Je sou mets à votre approbation ce rapport qui, après examen détaillé, a reçu un avis favorable unanime en Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement durable et en Commission de Synthèse, des Affaires Financières et de l'Administration Générale.

M. LE PRESIDENT – Merci, François pour cette présentation complète. S'agissant d'un compte administratif, je vais demander à Bernard COMBES de faire procéder au vote.

M. COMBES – Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ...

M. LE PRESIDENT – Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport 501 concernant la désignation des membres des commissions.

RAPPORT N° 501

Commissions du Conseil Général : désignation des membres

M. LE PRESIDENT – Sophie DESSUS, Députée de la Corrèze, Maire d'Uzerche, a démissionné de son mandat de Conseillère générale du canton d'Uzerche avec effet au 21 avril 2014. Michel PLAZANET, son suppléant, maire de Condat-sur-Ganaveix, a pris les fonctions de Conseiller général à cette date, et siège aujourd'hui en session plénière pour la première fois.

Je propose que Michel PLAZANET soit désigné comme membre de la Commission des Affaires Culturelles, de l'Enseignement et des Sports en remplacement de Sophie DESSUS.

Y a-t-il des votes contre ? ... Des abstentions ? ... Il n'y en a pas. Michel PLAZANET est désigné membre de la Commission des Affaires Culturelles, de l'Enseignement et des Sports en remplacement de Sophie DESSUS.

Par ailleurs, Sophie DESSUS présidant la Commission des Affaires Culturelles, de l'Enseignement et des Sports, il nous faut procéder à l'élection d'un nouveau Président. Je propose à cette fonction Pierre DIEDERICHS, membre de la Commission.

Les membres de la Commission sont : Pierre DIEDERICHS, Robert PENALVA, Alain VACHER, Michel PLAZANET, Lucien DELPEUCH, Bertrand CHASSAGNARD et Frédéric SOULIER. Je leur demande de voter ensemble sur cette proposition.

Y a-t-il des votes contre ? ... Des abstentions ? ... Pierre DIEDERICHS est désigné Président de la Commission des Affaires Culturelles, de l'Enseignement et des Sports. Je lui donne la parole.

M. DIEDERICHS – Je remercie les membres de la Commission. Il s'agit d'un processus formel dans la mesure où le rôle de Président n'est pas déterminant, vous le savez bien, chers collègues. En l'absence de candidat, il aurait été choisi sur le critère de l'âge et je crois que cette fonction me serait revenue.

M. LE PRESIDENT – Merci, Pierre. Cette fonction te revient légitimement compte tenu du travail que tu réalises.

Nous allons procéder à la nomination de Pierre DIEDERICHS à la Commission de Synthèse, des Affaires Financières et de l'Administration Générale. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Pierre DIEDERICHS est également nommé membre de la Commission de Synthèse, des Affaires Financières et de l'Administration Générale.

Nous en avons fini avec ce processus dont Pierre a dit qu'il était formel, mais qu'il fallait mettre en œuvre.

Nous passons au rapport 502, la présentation du compte administratif. Je laisse la parole à Gilbert FRONTY.

RAPPORT N° 502

Compte administratif du budget principal du Département
pour 2013

M. FRONTY – Merci, M. le Président. Le budget principal 2013 a été équilibré à la fois par l'inscription de 12,9 M€ de fonds de soutien exceptionnel, par une augmentation de 5 % du taux foncier bâti et par une reprise de résultat de 4,6 M€.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement s'élevait à +0,4 % de BP à BP. Le montant des dépenses d'investissement se montait à 42,2 M€, et le montant de l'emprunt à 26 M€, égal, comme en 2012, au remboursement en capital de la dette.

Par rapport au BP, les recettes de fonctionnement du CA sont constatées à +1,4 %, et les dépenses à -0,3 %. Le montant des recettes d'investissement est inférieur de 1 % à la prévision. Le montant des dépenses de 42,2 M€ est constaté à 39,7 M€ au CA. Le résultat de fonctionnement 2013 à reporter s'élève à 7,7 M€.

La situation financière et budgétaire du Département

- **Tableau du résultat 2013 report compris :**

Le report de 7,7 M€ contre 8,7 M€ en moyenne entre 2008 et 2013 s'explique en partie par des prévisions prudentes, ainsi que par une gestion optimisée de chaque direction et service.

- **Soldes intermédiaires de gestion :**

L'épargne nette telle qu'analysée par les organismes bancaires hors recettes exceptionnelles (donc hors aides exceptionnelles de l'Etat pour ce qui nous concerne) est négative depuis 2010. En effet, de 2011 à 2013, l'évolution des dépenses de fonctionnement (-1 %) et des recettes de fonctionnement (+2 %) ne suffit pas à absorber l'augmentation de +4 % du remboursement en capital de la dette.

- **Section de fonctionnement :**

Les dépenses ont augmenté par rapport au BP. En matière d'autonomie, un report de charges de près de 2 M€ a pu être absorbé au cours de l'exercice. Le retour au droit commun du financement des AMP (Aides Médico-Psychologiques) n'a été finalisé que pour la moitié des effectifs, soit 2 M€ au lieu de 4 M€.

En ce qui concerne les transports, un report de charges de près de 0,3 M€ a pu être absorbé au cours de l'exercice.

En dépenses de personnel, l'augmentation des cotisations de retraite et la revalorisation indiciaire pour plus de 180 agents représentent +0,5 M€.

Dépenses ayant diminué par rapport au BP :

- L'insertion enregistre une baisse de 4 %.
 - Le nombre de bénéficiaires du rSa, prévu en augmentation de +6 %, est constaté à +5 %.
 - Toutes les actions sociales prévues dans le cadre de la convention avec le CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) n'ont pas été mises en œuvre.
 - En ce qui concerne les bâtiments et la logistique, les efforts de gestion ont conduit à des économies importantes (marchés du nettoyage, entretien).
-

- Les frais financiers sont restés contenus au niveau de 2012 en raison des taux variables restés très bas en 2013.

Recettes :

Les recettes relatives à l'imposition ont été supérieures de +1,5 M€ par rapport à la prévision.

Les recettes de l'autonomie sont constatées à +2,9 M€ par rapport au BP. Pour l'APA, la prévision prenait en compte le retour au droit commun du financement des AMP en totalité. L'impact sur la recette de l'APA avec ce mode de financement se traduira par une baisse seulement en 2014 et 2015.

Au total, le montant des recettes sous-évaluées s'élève à 6,6 M€. Le montant des recettes surévaluées s'élève à 2,5 M€. Le total des recettes au BP s'élevait à 289 M€ ; le montant des recettes au CA s'élève à 293,1 M€, soit 4,1 M€ par rapport à la prévision (+1,4 %).

- **Section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement direct n'ont pas été réalisées en totalité, en particulier sur les bâtiments pour des raisons techniques.

Quelques opérations routières ont aussi pris du retard.

Les crédits non mobilisés sur le développement économique et les EHPAD ont été redéployés sur les aides aux communes et sur le tourisme.

En conclusion, les prévisions budgétaires prudentes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, des recettes supérieures à la prévision, et surtout, le fonds de soutien exceptionnel ont permis un résultat excédentaire de 7,7 M€ au CA 2013, ainsi qu'une épargne nette positive de +9,11 M€. Ce résultat préserve le volume d'investissement 2014 dans l'ordre de grandeur des 40 M€. Pour autant, notre situation financière reste atypique et structurellement fragile.

Je vous félicite, M. le Président, pour la très bonne exécution budgétaire 2013. N'en déplaise à M. NOUGEIN, il n'est pas le seul à s'intéresser à la bonne gestion du Département. Quant à moi, je voudrais saluer l'implication de tous les élus et fonctionnaires territoriaux qui ont permis l'excellence de ces résultats.

Ce rapport a recueilli 5 voix et 3 abstentions en Commission de Synthèse, des Affaires Financières et de l'Administration Générale.

M. NOUGEIN – M. FRONTY se félicite de la bonne gestion de votre majorité, M. le Président. Il devrait plutôt en remercier l'Etat qui a évité la banqueroute. Après cette remarque un peu facile, j'en viens à quelques observations techniques.

Le montant du réalisé pour 2013 s'élève à 323,5 M€, dont 65,7 M€ en investissement, et 257,8 M€ en fonctionnement. En part dans le total budgétaire, l'investissement s'établit à 20 % et le fonctionnement à 80 %. Nous sommes bien loin des années DUPONT et de la répartition 60-40, c'est là que l'on constate une différence de politique. Nous avons toujours dit que ce taux de 40 % ne pouvait être maintenu, mais les 20 % actuels paraissent vraiment faibles.

En termes d'évolution par rapport à 2012, les chiffres indiquent, dette comprise, +170 % pour l'investissement (65,7 M€ contre 64,6 M€) et +0,80 % pour le fonctionnement, ce qui, compte tenu du niveau de l'inflation à 0,70 %, reste correct. Le taux global de réalisation s'établit à 98,10 % pour les dépenses et à 100,5 % pour les recettes. Le budget ayant été voté en avril, il était difficile de se tromper.

Les comptes administratifs se suivent et se ressemblent. Celui-ci appelle donc les mêmes analyses qu'en 2012 et 2011, concluant à une situation financière loin d'être saine et performante et une collectivité soutenant insuffisamment l'investissement et donc l'économie locale et l'emploi en Corrèze. Elle ne mène pas une véritable

politique d'économies en fonctionnement, notamment pour compenser la progression des allocations individuelles de solidarité. L'année 2013 se caractérise en effet par une augmentation de ces allocations, due en particulier au rSa. Certes, la demande est forte, mais le rSa nécessite aussi d'être maîtrisé et d'accompagner les bénéficiaires, comme nous le faisons à l'époque, pour les aider à en sortir.

On constate également une nouvelle baisse des droits de mutation et une atonie générale des recettes liée, comme je l'indiquais ce matin, à l'immobilisme du Département. A noter également que le fonds de soutien de l'Etat n'étant qu'une opération blanche, il n'apporte aucune marge de manœuvre, donc rien de plus aux finances du Département, si ce n'est, bien sûr, de permettre d'équilibrer le budget. Il ne suffit donc pas de faire le constat d'une insuffisance de recettes par rapport aux dépenses qui augmentent, il faut surtout trouver les moyens de juguler cette insuffisance par de véritables économies. La baisse de certaines recettes constitue un fait marquant du compte administratif 2013, en particulier celle des droits de mutation et le désengagement de l'Etat hors fonds de soutien exceptionnel. Sur ce point toutefois, le plus difficile nous attend avec la forte diminution des dotations attendues entre 2014 et 2017. Qu'allons-nous faire jusqu'en 2017 ? Vous devez anticiper cette décision gouvernementale, car les fonds de soutien de l'Etat sont prévus pour 2 ans, et au-delà, nous ignorons s'ils seront reconduits. L'heure n'est plus aux rêves ni à l'incantation : il faut regarder la réalité en face et prendre les mesures qui s'imposent, tout au moins jusqu'à la suppression des Départements en 2020, si elle intervient.

Faisons un point sur la section de fonctionnement. Les dépenses de 244 M€ hors dette en 2012 passent à 246,2 M€, affichant une progression de l'ordre de 1 % alors qu'elle devrait être au moins stabilisée ou en diminution. Vos dépenses se situent légèrement au-delà de l'inflation, et on ne peut donc parler ni de baisse ni de maîtrise des dépenses. Plusieurs cas significatifs d'augmentation par rapport au compte administratif de 2012 méritent d'être mentionnés :

- les dépenses de personnel augmentent de 2,90 % : 57 M€ contre 55,4 M€ ;
- les charges à caractère général progressent de 2,60 % : 39 M€ contre 38 M€ ;
- l'aide sociale aux handicapés connaît une augmentation de 8,50 % : 42,6 M€ contre 39,2 M€ ;
- les dépenses d'insertion enregistrent une progression de 4,5 %, passant à 17,70 M€ contre 16,9 M€.

En revanche, les aides aux personnes âgées marquent un recul de l'ordre de 4 M€, -7 % par rapport à 2012, et nous n'adhérons pas à vos commentaires relatifs au rattrapage de décalages anciens d'un exercice à l'autre. Il convient de noter que la charge se rapportant au remboursement des intérêts de la dette connaît une diminution, passant de 11 600 000 € en 2013 à 11 700 000 € en 2012. En 2014, cette tendance devrait se poursuivre, car, a priori, les taux d'intérêt, historiquement bas, devraient se maintenir.

Les recettes de fonctionnement de 278,8 M€ en 2012 passent à 280 M€ en 2013 hors aide exceptionnelle de l'Etat, ce qui traduit une augmentation de 0,40 % seulement. Un problème se posera le jour où l'Etat n'apportera plus son soutien, et je vous alerte dès à présent à ce sujet. Les principaux points marquants pouvant être soulignés sont :

- la progression du produit de la taxe sur le foncier bâti (+4,4 M€), en valeur absolue 56,5 M€ contre 52 M€, représente 12 fois l'inflation. Nos concitoyens corréziens ont vu leur taxe foncière augmenter 12 fois plus vite que l'inflation, il faut le dire et le répéter, je compte sur vous pour le faire ;
- la régression du produit provenant des droits de mutation à raison de -2 300 000 € en valeur absolue est due à l'immobilisme du Département ;
- la seule progression de la DGF, qui ressort à 67,5 M€, est à comparer à 67,1 M€ en 2012.

Les recettes n'étant pas extensibles, il n'existe pas d'autre moyen que d'intervenir sur les dépenses, et en particulier sur le fonctionnement courant, insuffisamment maîtrisées. Les dépenses ne relevant pas de la compétence obligatoire du Département vont prendre de plus en plus de place dans le budget, à leur niveau actuel malheureusement.

De la section de fonctionnement, résulte l'épargne brute laquelle se chiffre à 29,2 M€, sans tenir compte, bien entendu, des 13 M€ d'aide exceptionnelle de l'Etat. Ce niveau ne couvre pas le remboursement du capital de la

dette, qui s'établit à près de 26 M€. Cela signifie donc que sans l'aide exceptionnelle de l'Etat, l'épargne nette serait négative. L'aide de l'Etat n'est qu'un palliatif, je le répète, qui permet d'afficher une épargne nette positive. Pour autant, les finances départementales ne sont pas saines, et cette situation commande d'agir sur les causes, les dépenses, en retenant avant tout les charges incompressibles et obligatoires. L'exécutif départemental devrait porter cette volonté : elle devient cruciale afin qu'en 2017, la situation des dépenses soit enfin assainie et le budget libéré des dépenses facultatives qui ne sont pas d'utilité départementale.

En section d'investissement, de 40 M€ hors dette en 2012 les dépenses passent à 39,4 M€ hors dette en 2013, avec une répartition de 15,9 M€ pour les investissements propres au Département et de 23,4 M€ pour les investissements au bénéfice de tiers dans les communes. Depuis 2010, l'enveloppe consacrée à ces investissements a chuté de 13 M€, à raison de 10 M€ pour les investissements directs et 3 M€ pour les indirects. Certes, partout le Conseil Général est le premier partenaire des communes, mais en Corrèze, la situation est devenue atypique depuis le reflux des investissements à maîtrise d'ouvrage départementale. Il en résulte que le Département emprunte plus pour financer les investissements communaux que les siens.

Pour ce qui concerne les dépenses d'équipement, le montant de 164 € par habitant est bas comparé à 227 € pour la strate, de même que 30 € par habitant en dotations et subventions reçues contre 64 € pour la strate ; en revanche, l'emprunt souscrit de 107 € par habitant paraît élevé quand la strate n'est qu'à 64 €. Je voudrais remercier les services de nous avoir fourni les comparatifs par département. Ils ont répondu à un souhait que j'exprime depuis longtemps. Manifestement, vous avez un sérieux recadrage à opérer tant l'investissement se trouve déséquilibré en termes de dépenses, et par voie de conséquence, de recettes.

Vous concluez votre rapport ainsi : « *L'enjeu pour 2014-2015 est de confirmer dans la durée le redressement des comptes du Département* ». Certes, mais en réalité, l'équilibre des comptes n'est dû qu'au pansement budgétaire apporté par l'Etat. Votre travail sur la dette donne des résultats visibles, je le reconnais, mais peut-on se satisfaire de l'objectif de réduction d'une dette qui, somme toute, rapportée à chaque foyer, demeure abstraite ? Inversement, le développement sur le terrain reste en panne. Les investissements productifs de richesse sont insuffisants pour l'avenir et les emprunts trop importants, car vous n'avez pas su évoluer étant restés à l'âge d'or des subventions publiques faciles. Saurez-vous anticiper les conséquences de la nouvelle organisation territoriale et de l'abandon progressif des Départements par l'Etat jusqu'en 2020, et notamment à partir de 2017 ? La question s'annonce assurément complexe, mais aussi plus pertinente et plus mobilisatrice que l'ambition annoncée par l'Etat de réaliser des économies. Sans doute le mille-feuille territorial crée-t-il des doublons et donc des dépenses excessives, mais que dire du pilotage en cours par lequel les décisions sont prises sans considération pour leurs conséquences ?

En conclusion, nous ne voterons pas, comme les années précédentes, ce compte administratif 2013. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Gilbert FRONTY a demandé la parole.

M. FRONTY – Je voudrais rapidement répondre à M. NOUGEIN. Il nous recommande de faire de « véritables » économies, mais ne nous dit jamais où. Il nous dit de regarder la réalité en face, mais depuis que nous avons pris la majorité, nous y sommes bien obligés. Il nous dit que les finances départementales ne sont pas saines, mais à qui la faute ?

Pour revenir sur le tableau produit par nos services, nos ratios en € par habitant sont relativement proches de la moyenne de la strate sur les volets dépenses et recettes de fonctionnement. Le ratio d'épargne brute sur le total des produits de fonctionnement est strictement égal à la moyenne. Notre fragilité apparaît quand on introduit le critère de la dette, et vous ne pouvez pas vous dédouaner, M. NOUGEIN, de la globalité de la dette. Le ratio de remboursement du capital de la dette sur amortissements s'élève à 83 % quand la moyenne se situe à 61 %. En 2017, ce ratio avoisinera les 100 %. Vous voyez que nous faisons de la prospective. Ainsi, après 2017, la dotation aux amortissements ne suffira plus à rembourser le capital de la dette, qui est un peu la vôtre. La durée de notre désendettement est 2 fois supérieure à la moyenne. Si le volume de nos dépenses d'investissement est proche de la moyenne de la strate en € par habitant, nous consacrons 30 % de moins que la moyenne à l'investissement, car le remboursement en capital de notre dette est quasiment 2 fois plus élevé que la moyenne. Autrement dit, avec

RÉUNION DU 27 JUIN 2014

une dette moyenne, nous pourrions consacrer non pas 40 M€ à l'investissement, mais 55 M€ et cela vous comblerait tous, M. NOUGEIN.

M. NOUGEIN – Cela fait 6 ans que vous êtes au pouvoir, 6 ans que vous gérez ce Département, et vous avancez comme seule excuse vos prédécesseurs. Plus personne n'y croit, à part vous ici.

M. LE PRESIDENT – M. NOUGEIN, je vous rappelle que l'emprunt court sur 15 ans. La dette constituée à l'époque perdure jusqu'en 2019. Nous avons ajouté des emprunts, certes, mais vous faites preuve ici de mauvaise foi et de démagogie.

Vous avez dit en préambule que nous pouvions remercier l'Etat. Effectivement, nous le remercions, car sans l'aide de 12,9 M€, nous n'aurions pas été en mesure d'équilibrer le budget 2013 sauf à augmenter considérablement la fiscalité.

Vous avez ensuite souligné la part de 80 % en fonctionnement et de 20 % à l'investissement contre 40 % et 60 % sous votre mandature. Mais les conditions ont complètement changé depuis que la loi RAFFARIN de 2004 a transféré aux Départements les 3 allocations individuelles de solidarité : l'allocation personnalisée d'autonomie, la prestation de compensation du handicap et le revenu de solidarité active. Actuellement, aucun département ne peut afficher des ratios à 60 % en fonctionnement et à 40 % en investissement. Cependant, ce budget, avec l'aide de l'Etat, a été exécuté en dépenses de fonctionnement à plus de 98 % et en recettes à 100,5 % avec un excédent de 1,5 M€, ce qui prouve que ce budget, certes retardé dans le temps, était bien ajusté. En tout état de cause, nous devons attendre d'avoir connaissance des recettes, car dans la situation tendue que nous connaissons, nous ne pouvons pas nous permettre des prévisions approximatives à quelques M€ près.

Vous avez dénoncé une « situation financière loin d'être saine et performante ». Nous en sommes parfaitement conscients, mais cette situation est liée à la dette et certains maires, récemment élus, invoquent eux aussi les mêmes arguments que nous.

Vous avez évoqué, M. NOUGEIN, des mesures qui s'imposaient : lesquelles ? On ne vous a pas entendu les citer. Nous avons pris un certain nombre de décisions courageuses d'économies. Nous avons signé avec l'Etat la convention de soutien, et nous avons réalisé des économies puisqu'en 2 ans, l'augmentation des dépenses de fonctionnement a été limitée à 1 %. Aucun département en France n'a enregistré une telle performance.

Quant aux dépenses de personnel, vous n'ignorez pas que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) s'impose, tout comme l'aide sociale au handicap qui a augmenté de plus de 8 %, et j'estime que l'on ne peut sanctionner les populations et les personnes les plus défavorisées de notre territoire.

Les aides aux personnes âgées enregistrent une baisse, dites-vous. Oui, il est vrai que certaines ont diminué en rapport avec la politique courageuse que nous avons menée avec les AMP ou la décision de porter la participation aux investissements des EHPAD à 10 000 € au lieu de 36 000 €. Ce choix courageux et impératif s'imposait. Aujourd'hui, les taux de dépendance sont revus et les EHPAD, par l'intermédiaire de l'ARS (Agence Régionale de Santé), bénéficient de sommes conséquentes. Nous avons d'ailleurs récemment reçu une lettre de remerciements de M. CHASSEING au sujet de l'EHPAD de Chamberet.

Quant aux intérêts de la dette, ils baissent, effectivement. En revanche, le remboursement du capital de la dette augmente. Il s'élève à environ 27 M€ et atteindra 32 ou 33 M€ dans les années 2018-2019.

Vous avez également mentionné une augmentation fiscale de 8 %. Le taux est fixé à 5 % plus 3 % pour les bases liées à la loi de finances.

Nous sommes bien conscients des problèmes des finances départementales et nous essayons de les résoudre au mieux. Lors de vos nombreuses interventions, vous réclamez systématiquement de nouvelles dépenses, dont vous savez qu'elles sont inenvisageables. Investissement en chute, situation atypique, dites-vous. Gilbert a rappelé que, si

l'annuité de la dette s'élevait à 20 M€, nous pourrions investir 55 M€. Vous le savez, et cette mauvaise foi relève de la posture politique.

(...Intervention inaudible...)

On ne peut pas nous rendre responsables du chômage.

Je conclurai en disant que les prévisions budgétaires se sont avérées prudentes et réalistes. Les résultats du compte administratif le prouvent. Le résultat excédentaire à intégrer au budget 2014 de 7,7 M€ résulte du fonds de soutien, je ne le nie pas, mais en milieu d'année dernière, nous estimions qu'il s'élèverait à 3 ou 4 M€. Ce résultat témoigne de nos efforts, permettant ainsi, pour l'année 2014, de maintenir l'investissement à 42 M€, de ne pas augmenter la fiscalité et de diminuer la dette de 3,5 M€. Notre plan de réduction de la dette s'étale jusqu'en 2020, date à laquelle le Département, s'il existe toujours, retrouvera des finances saines. Tant que nous serons aux affaires, nous poursuivrons donc cet effort.

M. COMBES – Nous votons ce compte administratif selon les rites habituels. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Le compte administratif est adopté. Merci.

M. LE PRESIDENT – Je remercie mes collègues pour l'adoption de compte administratif. Nous allons passer au rapport suivant, qui concerne la concordance des comptes entre le compte de gestion et le compte administratif. Gilbert.

RAPPORT N° 503

Concordance des comptes avec le compte de gestion
de M. le Payeur Départemental pour 2013 :
budget principal du Département et budgets annexes

M. FRONTY – Au regard de l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, section par section, pour chacun des 4 budgets et après avoir statué sur la comptabilité des valeurs inactives, le compte de gestion dressé par M. le Payeur Départemental présente des résultats conformes à ceux du compte administratif et n'appellent aucune observation ni réserve.

M. LE PRESIDENT – Il vous est demandé d'en prendre acte.

RAPPORT N° 504

Communication du rapport d'activité 2013 du Département

M. LE PRESIDENT – Ce rapport d'activité 2013 a essuyé ce matin un certain nombre de critiques de la part de Pascal COSTE. Ce travail important réalisé par les services rend compte des activités du Conseil Général pour l'année 2013, orientées essentiellement vers la solidarité.

Il vous est demandé d'en prendre acte. Je tiens à remercier tous les agents et tous les services qui ont établi ce rapport et ont participé toute l'année à la bonne gestion du Département.

Nous passons au rapport 505 intitulé « Commande publique responsable ». Il est présenté par Gilbert FRONTY.

RAPPORT N° 505

Commande publique responsable : bilan 2011-2013 et perspectives

M. FRONTY – La collectivité, consciente des opportunités du Code des Marchés Publics, s'est engagée sur le développement d'une commande publique responsable dès sa séance plénière du 25 février 2011, dans l'objectif :

- de réduire l'impact environnemental de nos achats par l'intégration des clauses environnementales ;
- de favoriser l'emploi d'un public rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en soutenant l'activité des structures d'insertion et des structures de travail adaptées par le développement de clauses sociales.

Pour ce qui concerne le volet environnemental, il s'agit de limiter les impacts induits sur l'environnement par les achats de la collectivité en intégrant de façon plus systématique des prescriptions écoresponsables pour l'exécution des marchés et/ou en faisant le choix d'un critère de jugement des offres. Depuis sa mise en place en 2011, on note une généralisation progressive du réflexe « commande publique responsable » : 47 % des opérations examinées en commission ont intégré une clause environnementale en 2013 contre 4 % en 2011. Le surcoût généré par l'utilisation de matériaux ou de procédés de fabrication et de construction écoresponsables constitue aujourd'hui un des principaux freins au développement à plus grande échelle de ce volet : entre 10 et 20 % selon le type de produits utilisés.

L'enjeu du volet social réside dans l'utilisation de la commande publique comme levier d'action pour le développement de l'insertion et l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Concrètement, il s'agit de tirer profit des heures de travail générées par un marché public pour réserver, par le biais des entreprises attributaires, un volume d'heures de travail à un public prioritaire : bénéficiaires du rSa, jeunes de moins de 26 ans, etc. La clause sociale permet également de valoriser le savoir-faire des structures d'insertion par l'activité économique ou des entreprises de travail adapté. L'obtention de tout ou partie d'un marché implique un rapprochement avec les entreprises du secteur privé. Au total, ce dispositif aura permis de générer 26 531 heures d'insertion réparties comme suit : 6 189 heures en 2011 ; 7 793 heures en 2012 et 12 549 heures sur 2013.

Au nombre des perspectives de ce dispositif figurent l'élargissement de ce mode de travail à tous les membres de la CAO ; l'extension du périmètre d'intervention du facilitateur au bénéfice de toutes les personnes morales de droit public pour leurs marchés à réaliser sur le territoire départemental hors PLIE ou intervention d'un autre facilitateur : le seuil déclencheur est porté de 90 000 à 150 000 € HT.

M. LE PRESIDENT – En l'absence de demande d'intervention, je sou mets ce rapport au vote.

Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Le rapport suivant concerne la mise en place du dispositif de l'apprentissage au sein de la collectivité. Il est présenté par Gilbert FRONTY.

RAPPORT N° 506

Mise en place du dispositif de l'apprentissage au sein de la collectivité

M. FRONTY – Ce rapport a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise en œuvre de l'apprentissage au sein de la collectivité dans la continuité des actions conduites en direction des jeunes depuis 2008. Il fait suite au vote par le Conseil général, lors de sa séance du 11 avril dernier, du principe de la création de 5 postes dans ce cadre. Cette action nouvelle vise, au regard des besoins exprimés, à élargir et diversifier l'offre d'emploi offerte par la collectivité aux jeunes Corréziens en recherche d'insertion professionnelle.

L'apprentissage a, en effet, trouvé toute sa place au sein des collectivités locales et constitue indéniablement un mode d'accès privilégié à la formation et à l'emploi. Il représente une filière d'avenir pour les jeunes, notamment pour des métiers en tension en termes de recrutement. De ce point de vue et au même titre que les Emplois d'avenir, les recrutements effectués dans le cadre de l'apprentissage s'inscrivent au sein de la collectivité dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 ans au moins et de 25 ans au plus au début de l'apprentissage. Il leur offre, au travers d'un travail effectif, d'une rémunération et du tutorat du maître d'apprentissage, un cadre structuré favorisant leur intégration dans l'activité et dans la société. La rémunération représente 25 à 90 % du SMIC en fonction de l'âge, de l'année d'exécution du contrat, du niveau de diplôme, etc., soit un coût global de 45 000 € pour la collectivité.

Les métiers suivants ont pu être identifiés :

- la restauration scolaire pour 2 postes ;
- la maintenance des bâtiments pour 1 poste ;
- l'entretien des espaces verts pour 1 poste ;
- la mécanique pour 1 poste au Parc Routier Départemental.

Les recrutements interviendront concomitamment à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014. Afin de conforter la volonté forte de la collectivité d'agir concrètement en faveur des personnes en situation de handicap, il est souhaité de réserver l'un de ces emplois à un jeune bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dispositif lors de sa réunion du 19 juin.

M. LE PRESIDENT – En l'absence de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Le rapport suivant présenté également par Gilbert FRONTY porte sur la composition du comité technique et du comité d'hygiène et de sécurité.

RAPPORT N° 507

Composition du Comité Technique et
du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

M. FRONTY – Ce rapport a pour objet d'arrêter un certain nombre de principes dans la perspective du renouvellement des représentants du personnel du Comité Technique et des commissions administratives paritaires, catégories A, B et C, et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) consécutivement à l'organisation des élections professionnelles prévues le 4 décembre 2014. Il convenait en particulier :

- de fixer le nombre de représentants titulaires au Comité technique. L'effectif de la collectivité permet de déterminer un nombre de représentants compris entre 5 et 8. Il est proposé de conserver le nombre actuel des représentants titulaires réélus, c'est-à-dire 7 ;
- de fixer le nombre des représentants titulaires au CHSCT. L'effectif de la collectivité permet de déterminer un nombre de représentants compris entre 3 et 10. Il est proposé de conserver le nombre actuel de représentants à cette instance à 7.

Il convient de noter, au sujet du maintien du paritarisme au sein des 2 instances statutaires de consultation précitées, que si le Comité technique ainsi que le CHSCT sont toujours composés de représentants du personnel et de représentants de la collectivité, la référence à un nombre égal de représentants de ces 2 catégories est supprimée. Afin de maintenir un dialogue social de qualité, il est proposé de conserver le paritarisme au sein de toutes les commissions et de maintenir le droit de vote du collège employeurs.

Enfin, pour l'organisation des élections professionnelles proprement dites, un protocole électoral a été défini et a été approuvé à l'unanimité au Comité Technique Paritaire du 19 juin. Il prévoit notamment un bureau de vote central pour les agents affectés au site de l'hôtel Marbot et le vote par correspondance pour tous les agents affectés sur les autres sites. Ce protocole sera signé par l'ensemble des organisations syndicales ayant aujourd'hui ouvert une section au sein du Conseil général : UNSA, FO, CGT et SUD.

M. LE PRESIDENT – En l'absence de demande de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport suivant concerne l'actualisation des tableaux des emplois budgétaires. Il est présenté par Gilbert FRONTY.

RAPPORT N° 508

Actualisation des tableaux des emplois budgétaires

M. FRONTY – Il s'agit du traditionnel rapport sur les transformations d'emplois pour tenir compte totalement des Commissions Administratives Paritaires du 27 mai 2014, des besoins nouveaux des services, des départs à la retraite et des mobilités. Au total, 71 emplois ont été transformés, dont 66 consécutivement au CAP : 6 au sein de la catégorie A ; 12 au sein de la catégorie B ; 53 au sein de la catégorie C. Le tableau du Parc Routier Départemental reste inchangé. Le tableau détaillé figure dans le rapport.

M. LE PRESIDENT – Merci, Gilbert. En l'absence de demande de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport 509 concernant les admissions en non-valeur de créances et taxes d'urbanisme, présenté par Gilbert FRONTY.

RAPPORT N° 509

Admission en non-valeur de créance et taxes d'urbanisme irrécouvrables

M. FRONTY – Le montant total à prendre en charge sur le budget principal s'élève à 830 234,93 €. La répartition figure au rapport.

Pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses, le total à admettre en non-valeur s'élève à 2 333,96 €. Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques nous ont transmis des états portant sur des taxes d'urbanisme irrécouvrables qui s'élèvent à la somme de 218 €.

M. LE PRESIDENT – En l'absence de demande de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? ... Qui s'abstient ? ... Il est adopté à l'unanimité.

Il nous reste à voir le vœu dont avait parlé le Docteur CHASSEING. Qui le présente ? ... Michel PAILASSOU.

Vœu proposé par Daniel CHASSEING

Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards entre 2014 et 2017 proposé par le gouvernement, l'aide aux collectivités ~~en 2017~~ va passer de 41 milliards en 2013 à 29 milliards en 2017 soit une diminution de 30%. Sur les 4 ans entre 2014 et 2017, le manque à gagner pour les collectivités sera 28 milliards de perte cumulée.

Sachant que les collectivités financent 70% de l'investissement public dont 50% de l'activité BTP, cette réduction entrainera d'importantes difficultés financières dans nos communes et donc une diminution forte de l'investissement et donc de la croissance et de l'emploi.

Dans notre département, toutes les entreprises notamment du BTP déjà en grande difficulté auront leur survie en question.

Le conseil général demande un réexamen du plan de réduction des dotations de l'état aux collectivités afin que celles-ci soient moins pénalisées.

M. PAILLASSOU – Le vœu proposé par Daniel CHASSEING porte sur le réexamen par l'Etat du plan de réduction des dotations de 30 % des collectivités.

« Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards entre 2014 et 2017 proposé par le Gouvernement, l'aide aux collectivités va passer de 41 milliards en 2013 à 29 milliards en 2017, soit une diminution de 30 %. Sur les 4 ans, entre 2014 et 2017, le manque à gagner pour les collectivités sera de 28 milliards de pertes cumulées.

Sachant que les collectivités financent 70 % de l'investissement public, dont 50 % dans l'activité du BTP, cette réduction entraînera d'importantes difficultés financières dans nos communes et donc une diminution forte de l'investissement et donc de la croissance et de l'emploi. Dans notre Département, toutes les entreprises, notamment du BTP, déjà en grande difficulté, verront leur survie remise en question.

Le Conseil général demande un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités afin que celles-ci soient moins pénalisées ».

M. LE PRESIDENT – Merci pour cette présentation. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? ... Personne ne demande la parole.

Le plan d'économie de 50 milliards d'€ entre 2014 et 2017 se justifie par une situation économique générale extrêmement difficile. En outre, le lourd endettement du pays de 1 800 milliards d'€ risque très rapidement de s'élever à 2 000 milliards d'€, générant des intérêts à payer par l'Etat de l'ordre de 44 milliards d'€ par an : il s'agit du poste budgétaire le plus élevé après celui de l'Education Nationale. Le groupe PS estime légitime que les collectivités contribuent à l'effort demandé au niveau national et ne votera pas ce vœu en contradiction avec la politique gouvernementale.

M. PAILLASSOU – Permettez-moi de regretter votre position, Président, car vous n'êtes pas sans savoir qu'outre la baisse des dotations, l'Etat nous assujettit à une augmentation du régime indemnitaire de retraite des fonctionnaires. L'Etat nous a déjà imposé une hausse de la TVA de 7 à 10 %. De plus, la réforme des rythmes scolaires entraîne un coût qui va monter en puissance au cours des prochaines années. Par ailleurs, l'Etat ne prévoit pas de pérenniser son aide au-delà d'une année, et celle de la CAF, dans la mesure où existe la possibilité d'utiliser des accueils loisirs, n'est garantie que sur 2 ans. La baisse des dotations de l'Etat engendre un manque à gagner très important sur le budget de fonctionnement des communes, et en particulier des petites communes. Je vous remercie de votre courtoisie pour m'avoir écouté, mais je tiens à souligner que baisser les dotations aux communes revient à maquiller, une fois encore, un impôt, puisque les communes seront obligées d'augmenter la fiscalité locale pour rattraper le manque à gagner. Ce procédé est profondément malhonnête, d'autant que les petites communes peinent déjà à boucler leur budget pour assumer le poids des réglementations et des obligations ainsi que l'entretien de leur patrimoine. Pour toutes ces raisons, le vœu de Daniel me paraît parfaitement fondé.

M. LE PRESIDENT – Jacques DESCARGUES.

M. DESCARGUES – Il est toujours facile de demander des efforts aux autres et de les laisser s'en arranger. Mais au niveau national comme du Département, nous connaissons bien cette situation liée à l'explosion de la dette lorsque vous étiez aux affaires. Aujourd'hui, nous faisons tous des discours sur la nécessité de maîtriser des dépenses publiques de la façon la moins douloureuse possible. Nous savons tous que si nous n'y parvenons pas, la France se trouvera dans l'incapacité de lever, en Europe et dans le monde, des financements pour ses investissements. Face à cette réalité, nous avons l'obligation de faire tous des efforts. Bien évidemment, nous ne nous réjouissons pas que cette contribution soit demandée aux collectivités locales, mais on ne peut y échapper. Ensuite, chacun fait des choix, mais il est aussi de la responsabilité des élus de se soucier des investissements des collectivités locales. Pour prendre un cas concret, lorsque des élus décident de l'arrêt de chaufferies bois à Brive et à Beaulieu alors que le plan de financement est bouclé et que le coût de l'énergie s'en trouverait réduit, sont-ils responsables vis-à-vis des

entreprises qui ont besoin de travailler ? Les entreprises du bâtiment et des travaux publics se réjouissent-elles d'une telle décision politique ?

M. LE PRESIDENT – Michel PAILLASSOU.

M. PAILLASSOU – Jacques a choisi là une échappatoire somme toute très maladroite et peu courageuse. En fait, vous savez très bien que l'ensemble de la politique gouvernementale suivie depuis 2012 mène le pays à la catastrophe. Claude l'a souligné ce matin : la politique de l'Etat a créé un arrêt de l'économie dans ce pays qui s'est mis en attente, entraînant des rentrées fiscales moindres de la part des entreprises. L'Etat se retourne donc sur les collectivités, ce qui, je le répète, me semble particulièrement lâche. L'Etat doit revoir sa politique en matière d'économie réelle, car elle est totalement inadaptée. Demander un effort aussi important aux communes va les contraindre à augmenter la fiscalité locale, c'est-à-dire au détriment du contribuable. Permettez-moi de vous dire que si les résultats électoraux sont à l'inverse de ce que vous escomptiez, il ne faudra pas s'en plaindre.

M. LE PRESIDENT – Lors des élections présidentielles, le Président SARKOZY avait également demandé aux collectivités locales un effort important, chiffré à l'époque, si j'ai bonne mémoire, à 2 milliards d'€ par an. Il ne s'agit donc pas d'une politique du Président HOLLANDE ; des directions semblables avaient été prises par le Président SARKOZY.

(...Intervention inaudible...)

C'est ce qui était prévu.

Je mets ce vœu aux votes. Qui vote pour ? ... L'opposition. Qui vote contre ? ... La majorité. Le vœu est rejeté.

Je vous remercie et bonne soirée.

La séance est levée

